



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016

ASSEMBLEE PLENIERE CONSTITUTIVE

DU 28 JANVIER 2013

PROCES-VERBAL N°1

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge, M. André Guinnard, qui préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Président du Conseil général
2. Liste des présences
3. Désignation des scrutateurs pour les élections du jour
4. Election du bureau
 - a) Président
 - b) Vice-Président
 - c) Secrétaire
5. Nomination des commissions permanentes
6. Nomination du Conseil de district
7. Présentation du projet de développement des Mayens de Bruson
8. Divers

PROCES-VERBAL

1. Ouverture de la séance

M. André Guinnard, doyen d'âge de l'assemblée, a l'honneur et le grand plaisir d'ouvrir cette 1^{ère} séance de la période législative 2013-2016. Tout d'abord, il signale une rocade dans l'ordre du jour entre les points 5 et 7, afin de faciliter le déroulement de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Président du Conseil général.

Le discours complet de M. Guinnard est joint en annexe à ce procès-verbal.

2. Liste des présences

Sont présents à cette assemblée 43 Conseillers généraux. Il y a un excusé et un absent.

3. Désignation des scrutateurs pour les élections du jour

Sont nommés scrutateurs les deux plus jeunes membres de l'assemblée, provenant de groupes politiques les plus importants, c'est-à-dire MM. Jérémy Alter et Damien Rossier.

4. Election du bureau

a) Président

Les partis PLR et UDC ne présentent aucun candidat à l'élection.

Le PDC présente Mme Mélanie Mento.

Les membres du CG passent au vote à bulletin secret.

Mme Mélanie Mento est élue présidente du CG par 36 voix pour, 6 abstentions et 1 voix éparses.

Mme Mento prend le relais de M. André Guinnard et préside l'assemblée dès cet instant. Elle remercie le CG pour la confiance témoignée.

Son message introductif est annexé au procès-verbal.

b) Vice-Président

Les partis PDC et UDC ne présentent aucun candidat. Le PLR présente M. Rodolphe Perreten.

Les membres du CG passent au vote à bulletin secret.

M. Rodolphe Perreten est élu vice-président du CG par 36 voix pour, 5 abstentions et 2 voix éparses.

c) Secrétaire

Le PDC présente M. Nicolas Jost. Aucun autre candidat n'est présenté.

M. Nicolas Jost est élu secrétaire du CG par 39 voix et 4 voix éparses.

Le Président de la Commune, M. Eloi Rossier s'exprime.

Son message est annexé au présent procès-verbal.

5. Présentation du projet de développement des Mayens de Bruson

M. le Président, Eloi Rossier rappelle l'importance de ce projet validé par le conseil communal le 27 décembre dernier. Celui-ci va être présenté à l'assemblée par les promoteurs eux-mêmes.

Mme Mélanie Mento, Présidente du CG rappelle que le Conseil d'administration de Téléverbier a également validé ce projet.

M. Caune, de la société Cougar, qui a piloté l'ensemble du projet jusqu'à la signature du protocole d'accord, remercie tout d'abord l'assemblée pour son attention.

Pour rappel, dans un premier temps, quatre dossiers avaient été déposés. Après l'élimination des deux premiers candidats, deux protocoles d'accord ont été signés. Le choix de la commission d'évaluation s'étant porté sur le groupe « Mayens des Comballes », c'est les engagements pris dans ce dernier par les concédants (propriétaires de terrains) et les investisseurs qui sont présentés de façon succincte.

Interventions :

- **M. Bertrand Vaudan** : Quelle est la répartition des travaux à charge des concédants ?

M. Eric Fumeaux a participé à cette commission d'évaluation et apporte les explications suivantes : La répartition est assez claire. Des conventions ont été signées entre la Commune et Téléverbier pour le développement des Mayens de Bruson. La télécabine est répartie à 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge de Téléverbier SA. Cette répartition s'applique également à la gare intermédiaire. Pour ce qui est du développement sur les hauts, les 2 installations sont à la charge de Téléverbier. Les infrastructures liées au plan de quartier, c'est-à-dire la route, le torrent, ainsi que les points de raccordement, sont à la charge de Commune. Par la suite, il y aura des affinages à faire entre les parties.

Mme Mélanie Mento signale également que Téléverbier s'engage à mettre en place l'enneigement mécanique sur les différents secteurs avec une participation de 50 % de la Commune pour les investissements réalisés au-dessous de 1'800 m, mais au maximum Fr. 800'000.-.

M. Fumeaux confirme que M. Vaudroz a participé aux études pour le développement de l'enneigement mécanique. Le projet prévoit une retenue collinaire et certainement un pompage ou une adjonction par pompage. Ce dossier est en cours de finalisation avec Téléverbier.

- **M. Jacques Bertuchoz** : Quelle est l'enveloppe financière à charge des concédants ?

M. Fumeaux confirme que la réactualisation de tous les chiffres donnés par les différents services est en cours et ceux-ci seront présentés pour l'évaluation du dossier par le Conseil général.

- **M. Bertuchoz** : Ce montant sera-t'il supérieur à 32 mio ?

M. Fumeaux : C'est le message qu'il faut transmettre. La Commune et Téléverbier vont investir plus que ce qu'ils retirent de la vente des terrains. Ceci fait partie d'une dynamique de développement de la région.

M. François Corthay complète que pour Téléverbier les investissements prévus avoisinerait les 35 à 40 mio. Ce sont vraiment des chiffres importants. Pour la Commune, MM. Jérôme Maret, notre responsable des finances de la Commune, en collaboration avec MM. Florian Perraudin et Raymond Vaudroz des Services industriels vont affiner l'évaluation et transmettre ces éléments dans un dossier complet.

- **M. Julien Besse** : La gare intermédiaire est-elle incluse dans ce plan de quartier ?

M. Caune confirme que la gare intermédiaire est prévue dans le plan de quartier.

- **M. Nicolas Jost** : Est-ce que la construction par étapes, en partant depuis le bas, ne va pas occasionner des nuisances pour les premiers clients ?

M. Caune reconnaît qu'il y aura sûrement des nuisances, mais le fait de commencer par le bas permet à ceux qui sont en aval de ne pas avoir des travaux juste devant eux.

M. Fumeaux confirme la position communale de défendre l'étalement du projet. Dans la première discussion, Téléverbier était très intéressé à avoir un développement très rapide, afin de créer au plus tôt une amenée de nouveaux clients. La Commune à l'inverse, pour pouvoir défendre l'attribution des travaux aux entreprises locales, a essayé de rendre compatible avec les investisseurs, l'échelonnement du projet.

- **M. Vincent Micheliol** : Une piste est-elle prévue pour le retour au Châble ?

M. Fumeaux rappelle que dans la planification globale, qui va être validée au mois de février. Dans cette planification, il n'y a pas de piste officielle, mais un itinéraire à ski qui redescend au Châble. La Commune va faire des développements sur le bas pour créer une passerelle piétonne facilitant la liaison sur le site de Curala.

- **M. Jacques Bertuchoz** : Cet aspect est à analyser. Avoir un retour de piste jusqu'au Châble serait un avantage important pour la clientèle, que ce soit du côté de Verbier ou de Bruson.

M. Fumeaux explique que si nous sommes en effet convaincus que cette solution serait un avantage important, nous ne devons pas oublier la procédure. La planification du domaine skiable (qui comprend le développement sur les 15 prochaines années) est en cours depuis 7 ans. Des négociations importantes ont été achevées des partenaires comme le WWF, Pronatura et d'autres organes de protection de la nature, notamment pour l'enneigement artificiel. Si cette planification devait être remise en cause, cela poserait un certain nombre de problèmes. Certains points pourront être remis en cause, mais nous devons définir des priorités.

M. Eloi Rossier ajoute un autre élément dont il faudra tenir compte. Bruson est relativement pauvre en eau et la retenue collinaire que l'on va construire est relativement minime par rapport aux besoins. S'il fallait assurer l'enneigement mécanique jusqu'à l'arrivée au Châble, cela coûterait très très cher et pour l'instant, il vaut mieux se concentrer sur l'enneigement.

- **M. Jean-Daniel Troillet** : La route Le Châble – Mayens de Bruson sera-t-elle élargie ou améliorée pour supporter le tonnage de tous les véhicules lourds et la fluidité du trafic ?

M. Jean-Daniel Gay-des-Combes estime que la route actuelle est satisfaisante à court terme. Elle sera entretenu en fonction du trafic qu'elle va devoir supporter. Cependant, une réflexion importante doit être menée sur l'aval des Mayens de Bruson et sur la stratégie de transport en général.

Présentation du projet par les auteurs des Mayens des Comballes.

M. Léonard Perraudin présente le groupe Mayens des Comballes qui a été constitué à peu près en même temps que l'appel public du concours pour le développement des Mayens de Bruson. Il s'agissait de donner une réponse bagnarde à cet appel public qui était voulu par la Commune de Bagnes et Téléverbier.

L'équipe technique pluridisciplinaire du projet est constituée de MM. Grégoire Comina, Fabrice Délitroz, Benoît Vaudan et Thierry Schaer du bureau Comina, ainsi que M. Olivier Filliez du bureau FIMA.

L'initiateur du projet, M. Charles Bourbonnais avait toujours rêvé de le réaliser et avait été un peu déçu de s'être fait couper la route par Intrawest. Quand ce dernier s'est retiré, il est revu à charge emmenant avec lui M. Augustin Blanco, actionnaire important et membre du conseil d'administration du Crescow Group qui investit dans le projet.

M. Perraudin donne le propos à M. Bourbonnais. Ce dernier confirme son attachement à cette région et à ce projet qu'il suit depuis longtemps.

C'est donc logiquement qu'il a décidé de mettre en place un groupe local qui pourrait représenter les bagnards, en amenant des investisseurs de l'extérieur au bénéfice de l'économie locale.

Le concept proposé est conçu sur la base d'un village piéton, visant une clientèle familiale, sans route à l'extérieur, avec des routes et des parkings souterrains. Un contrat a été signé avec le futur exploitant de l'hôtel, Swissôtel.

Le projet prévoit un hôtel de 160 chambres et 150 résidences hôtelières (proposées à la location et à la vente), des magasins de skis, des bars et également des magasins de vêtements, une boulangerie, une boucherie, une épicerie, un café, etc, l'objectif étant un village bien conçu de sorte que le planning urbain soit mis en place de manière appropriée.

La volonté est d'exploiter le village à l'année. C'est pourquoi il faudra mettre en place des activités diverses (luge, toboggan, programmes pour les enfants, spa à l'hôtel, piscine avec des activités pour les enfants, centre sportif, etc.). Ces infrastructures permettront d'attirer une clientèle avec l'organisation de camps, des académies durant l'hiver et l'été.

Le positionnement de Bruson au centre de trois pays, est un avantage. Les arguments écologiques, avec des aéroports à proximité et l'arrivée en train, puis en télécabine devront être mis en avant.

Ce sera une ambiance sportive, de montagne en étant complémentaire et non compétitif avec Verbier.

Le projet prévoit également que, malgré la qualité de la cuisine valaisanne et bagnarde, on puisse aussi amener une expérience culinaire à ce village, chercher des Chefs des alpes autrichiennes, italiennes et réunir le tout dans ce village.

La présentation complète qui se trouve sur Extranet fait partie intégrante de ce procès-verbal.

6. Nomination des commissions permanentes

Mme Mento rappelle qu'il y a 5 commissions permanentes. Afin de limiter le nombre d'intervenants et de compléter au mieux ces différentes commissions, quelques mutations sont proposées :

- Le centre sportif (jusqu'ici traité par la COGEST) fait partie, dans la nouvelle organisation de l'exécutif, des infrastructures publiques (par M. Eric Fumeaux). Ce secteur sera traité par l'aménagement du territoire.
- Les écoles, ainsi que les sports et la jeunesse (jusqu'à présent dans la commission Tourisme) sont ajoutés à la commission affaires sociales.
- Un secteur « Mobilité » est intégré dans la commission Tourisme et culture.
- La sécurité, relevant de la responsabilité de Mme Elisabeth Delamorclaz est intégré à la commission Travaux publics, environnement et agriculture.

Les conseillers généraux valident à l'unanimité ces modifications.

6.1 Commission de gestion :

- PDC : Bertrand Vaudan, Jacques Bertuchoz, Julien Vaudan, Sébastien Rossoz, Thomas Corthay
 - PLR : Damien Maret, Félicien Bircher, Jérémie Alter
 - UDC : Jean-Henri Filliez
- Président : Bertrand Vaudan

6.2 Commission Aménagement du territoire, infrastructures publiques et constructions :

- PDC : Dominique Tellenbach, Christophe Sempéré, Guillaume Fellay, Marc Carroz, Grégory May
 - PLR : Nicolas Machoud, Valmir Rexhepi, Rodolphe Perreten
 - UDC : Gilles Rossier
- Président : Dominique Tellenbach

6.3 Commission Affaires sociales, santé, écoles et jeunesse et sports :

- PDC : Sabine Carron, Simon Fellay, Damien Rossier, Jean-Bernard Deslarzes, Christophe Michaud
 - PLR : Aude Michellod, Julien Besse, Alexiane Bruchez
 - UDC : Patrice Bürcher
- Présidente : Aude Michellod

6.4 Commission Tourisme, culture et mobilité :

- PDC : Nicolas Jost, Lydia Maret-Gabbud, Anne-Brigitte Vaudan, Joseph Corthay, Vincent Michellod
 - PLR : François Roux, André Guinnard, Ursula Rossier
 - UDC : Andrée-Noëlle Filliez
- Président : Vincent Michellod

6.5 Commission Travaux publics, environnement, agriculture et sécurité :

- PDC : Dominique Zuchuat, Martin Michellod, Marie-Gabrielle Luisier, Hervé Fellay, Benjamin Deslarzes
 - PLR : Sébastien Fellay, Cédric Bruchez
 - UDC : Jean-Daniel Troillet
- Président : Dominique Zuchuat

6.6 Commission Bagnes-info :

Valmir Rexhepi et Nicolas Jost

6.7 Commission du centre sportif :

Nicolas Machoud, Vincent Michellod, François Roux, Bertrand Vaudan, Nicolas Jost.

6.8 Commission de l'intégration :

Aude Michellod, Sabine Carron

6.9 Commission Salle St-Marc :

La constitution de cette commission doit être validée lors de la prochaine assemblée, d'entente avec le Conseil communal.

Les personnes suivantes sont intéressées : François Roux, Nicolas Machoud, Jérémy Alter, Andrée-Noëlle Filliez, Félicien Bircher, Ursula Rossier.

7. Nomination au Conseil de district

15 membres du CG feront parties du Conseil de district au lieu de 11 auparavant, c'est à dire :

Mélanie Mento, Sabine Carron, Bertrand Vaudan, Jean-Henri Filliez, Rodolphe Perreten, Grégory May, Sébastien Fellay, Ursula Rossier, Damien Rossier, Jérémy Alter, Félicien Bircher, Hervé Fellay, Jacques Bertuchoz, Julien Besse, Nicolas Jost.

8. Divers

8.1 A la demande de M. Eloi Rossier, la parole est passée aux divers chefs de services de la Commune pour une brève présentation.

- Frédéric Perraudin, Secrétaire communal
- Nicolas Dionne, Chef des Services de l'Aménagement du Territoire, Constructions et Bâtiments
- Didier Morard, Chef de Service des Travaux publics et de l'Atelier mécanique
- Bertrand Deslarzes, Chef du Service culturel
- Raymond Vaudroz, Directeur des Services Industriels, Sogesa, Sèdre et Gecal
- Patrick Messeiller, Chef du Service des Infrastructures touristiques
- Louis-Ernest Sidoii, Chef des Services de Sécurité et Environnement
- Jérôme Maret, Chef du Service des Finances
- Stéphane Michellod, Chef de Service des Affaires sociales, Office de la Population, Intégration, Paroisse et santé
- Gaston Besse, Chef du Service du système du Contrôle Interne
- Alexandre Gordio, Chef du Service des contributions

8.2 Modification du règlement du Conseil général

Ce projet a débuté lors de la dernière législature par la Commission de gestion et doit être finalisé.

8.3 Rappel par la présidente du Conseil général des possibilités d'intervention :

- Toutes questions écrites seront traitées obligatoirement par le Conseil communal.
- La motion est la possibilité de demander à créer un règlement ou de le modifier.
- Le postulat est une demande au Conseil communal de présenter une analyse sur un sujet donné.
- L'interpellation est une demande d'explication au Conseil communal sur un fait important.

8.4 Information sur Extranet

M. Frédéric Perraudin confirme que tout le monde a reçu son numéro de code, ainsi que le mécanisme pour accéder à la plateforme Extranet. Cette plateforme Internet séparée est complètement sécurisée. Tous les documents préparatoires pour le plénum, ainsi que les procès-verbaux seront sur cette plateforme. Chaque Conseiller général peut ainsi consulter l'ensemble des documents, quelque soit la commission concernée.

Clôture de la séance à 22 h ⁴⁶

La secrétaire administrative


Anne-Christine Fellay Savic

Pour le Conseil Général


Mélanie Mento
Présidente du CG


Nicolas Jost
Secrétaire du CG

1

**DISCOUR D'OUVERTURE DE LA PREMIERE SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL,
PAR LE DOYEN D'AGE, ANDRE GUINNARD, A L'AULA DU C.O., DU CHABLE,
LE 28 JANVIER 2013, à 19H30**

Cher Président du Conseil communal,
Chers Membres des deux Conseils,
Cher public,

La règle veut que l'ainé du Conseil Général préside l'ouverture de la première séance plénière de la législature.

J'assume ce rôle avec d'autant plus de plaisir que mon intervention, de ce jour, sera peut-être la seule bénéficiant d'une écoute aussi attentive...

Ce soir, et pour 4 ans, nous allons procéder à la répartition des tâches de chacune et chacun, tout en privilégiant les compétences, l'efficacité, le respect des minorités et l'esprit d'équipe. Cela nous sera d'autant plus facile que plus de 90 % d'entre nous avons mis le mot « **ENSEMBLE** » au centre de notre campagne. Et c'est sous ce slogan « ensemble » que nous avons accepté notre mandat.

Précisément, permettez que j'insiste ce soir sur l'**importance d'un mandat**. Etre bénéficiaire d'un mandat signifie que nous avons reçu et accepté une procuration des électeurs, auxquels nous devons rendre des comptes. Cette acceptation nous rend responsables. C'est aussi l'occasion de rappeler, que si l'Exécutif a pour mission de faire fonctionner les rouages de notre administration et de faire fructifier nos biens communaux, les membres du Conseil Général ont plus précisément pour mission d'être une courroie de transmission et un aiguillon entre la population et cet exécutif.

Je relève ici avec intérêt, que les électeurs ont mandaté, dans les deux Conseils, une majorité d'acteurs liés au tourisme. Il faut donc en conclure que la population souhaite que nous inscrivions dans nos priorités, le tourisme et les activités qui lui sont liées. Cela tombe bien : **notre tourisme vit un tournant historique**. Après avoir vécu l'épopée de la construction, nous entrons dans celle de l'aménagement durable et de l'exploitation du bâti.

Mais voilà, pour qui, avec quels acteurs ? Et surtout : comment, pour quelle qualité de vie ? Et quelles seront nos priorités ?

Essayons d'anticiper ces changements. Souvenons-nous qu'à l'époque des pionniers, notre tourisme de montagne comptait sur trois piliers : l'hôtellerie, les remontées mécaniques et l'école de ski. Bien qu'encore indispensables, ces trois piliers ont perdu de leur importance économique et structurelle.

Puis dans les années 80, c'est l'avènement des commerçants, des employés administratifs et des promoteurs immobiliers. Aujourd'hui, **les principaux acteurs du tourisme**, compris au sens large, sont plus généralement **les hébergeurs, les entrepreneurs**, (commerçants, artisans et animateurs...), **les gestionnaires** (fiduciaires, agents immobiliers, banquiers...) et **les acteurs de la sécurité** (médecins, police, législation, etc.).

Cette évolution, en moins de trois générations, est extrêmement rapide, si rapide que certains ne peuvent suivre, engendrant certaines frustrations, voire même des phénomènes de rejet du tourisme. Sur ces sujets, nous devons être très attentifs.

Alors, quid demain ? Durant cette législature, tout particulièrement, nous aurons à débattre sur de nombreux thèmes et questionnements.

Prenons par exemple celui de **l'information et de la communication**. N'assumons-nous pas une grave responsabilité pour avoir cédé une partie de nos pouvoirs, ou pire, de nos droits à des technocrates citadins, bien assis dans leurs bureaux ? Ces technocrates auxquels nous avons laissé le soin de rédiger, une cascade de lois et de règlements, souvent incongrus, qui encombrant notre quotidien ? Ce que nous cédon par contraintes démocratiques (lex Koller, lex Weber, LAT, suppression du chauffage électrique, forfaits fiscaux, droit de succession, etc.) ne s'explique-il pas par notre manque d'anticipation, par notre manque d'écoute ?

Autre exemple. Il est admis que **l'industrie du ski alpin** et de ses dérivés sont, depuis 30 ans, en déclin dans les Alpes. Nous le savons, mais qu'avons-nous entrepris pour corriger cette évolution, ou sinon pour s'y adapter ?

Nous constatons aussi, que le **touriste, locataire ou de passage**, a globalement de moins en moins d'impact économique, surtout à Verbier, mais aussi dans l'ensemble de notre vallée. Plus grave, même si ce touriste a un grand potentiel économique, il est peu fidélisable.

Dès lors, pourquoi nous focaliser autant sur **les lits « froids »**, alors que les experts estiment que ces lits sont difficiles à commercialiser faute de clients pour les chauffer ? Ces lits en hôtels ou en logements de vacances, trop

inoccupés, ne sont-ils pas une conséquence de nos choix conscients, voire de l'incurie de nos organismes de promotion ?

A contrario, nous constatons que les **propriétaires de biens immobiliers** sont le moteur de la réussite économique et structurelle de notre commune. Savons-nous choyer ces fidèles propriétaires, toujours plus nombreux à vouloir s'investir et investir dans le développement harmonieux de leur lieu d'accueil ? Mais au fait, un propriétaire ou un client de location, **n'est fidèle à sa station que s'il croit en son avenir**. Et que faisons-nous, ou qu'allons-nous faire pour leur inspirer confiance ?

Par ailleurs, nous l'avons dit, nous avons déjà assisté à Bagnes, au cours de ces dix dernières années, à l'avènement de l'exploitation de l'existant. Il y a quelques années, notre commune a même réussi à anticiper la lex Weber et la LAT, en diminuant nos zones touristiques, avec l'accord de la population. Et ce n'était pas de la cosmétique ! Sur ce sujet majeur, nous sommes des pionniers. Ces lois ne sont que des coups de poing sur le beau gâteau que nous préparions.

L'entretien, la rénovation et la reconstruction de notre parc immobilier sont donc la nouvelle base de notre tissu socio-économique. Cette gestion d'un parc immobilier valant probablement plus de 6 milliards de francs, génère des revenus à haute valeur ajoutée, et de très nombreux emplois annuels et durables. Ces emplois sont bien rémunérés. Ils profitent surtout à notre population et à notre administration communale. Ces dernières années, notre commune a fait de son mieux, mais que faut-il encore corriger ou anticiper en matière de tourisme ?

Rappelons que sous le terme générique du **mot tourisme**, nous englobons évidemment l'aménagement du territoire, l'immobilier primaire et secondaire, les infrastructures, l'énergie, la culture au sens large, le social, la mobilité, la sécurité, l'administration, et j'en passe. S'il est vital de satisfaire les attentes de notre population, et j'y tiens prioritairement, notre clientèle, pour sa part, doit être convaincue de notre envie de l'accueillir, pour qu'elle devienne, à son tour et naturellement, une référence active. Evidemment, pour que ce processus promotionnel fonctionne, tant l'indigène que notre hôte doivent pouvoir bénéficier en tout temps, de la qualité de nos infrastructures, d'un chaleureux accueil dans nos commerces, ou encore de la sérénité et de la **qualité de vie** de notre vallée.

Mesdames et Messieurs, les quelques pistes de réflexion soulevées ici ne sont pas, ou ne sont pas encore, des affirmations. Elles doivent juste nous inciter à

préparer durablement notre nouveau terrain de jeux, que dis-je, notre lieu de vie, pour ces prochaines décennies.

En conclusion, dans 4 ans, nous aurons à rendre notre commune en excellent état de marche. Nous devons même accentuer son rôle de pionnier en matière de gestion touristique. Notre mandat de responsables l'exige.

Je demande donc à chaque membre du Conseil Général de s'engager activement et de se profiler dans une des commissions que nous allons mettre en place. D'autant plus que la population désire que le Conseil Général accentue et souligne son rôle de législatif.

« Ensemble ! » , avons-nous dit durant la campagne. Alors, Chers Amis, pour le bien de la population bagnarde, œuvrons précisément, ENSEMBLE !

André Guinnard, conseiller général, Bagnes, le (28.01.13)

2013.01.28 – Plenum Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, les Conseillers généraux,

Il me plaît, à l'occasion de cette séance constitutive du Conseil général, de vous adresser les vœux les plus cordiaux de l'administration et plus particulièrement de son Conseil. Le peuple vous a élus à cette fonction, pour le représenter.

Votre devoir est particulièrement important. Sans votre travail, sans votre esprit critique, nos décisions, communes je l'espère dans la plupart des cas, n'auront pas de valeur. Vous êtes là, non seulement pour contrôler et approuver les comptes et le budget communaux mais d'abord et avant tout pour participer à la vie politique, pour susciter le débat, pour éveiller nos consciences, pour nous aider à projeter notre Commune dans son avenir.

Les défis qui nous attendent sont nombreux, les relever façonnera, à n'en pas douter, l'avenir proche et lointain de notre Vallée. Au mois de mars prochain, vous serez appelés à vous prononcer sur le projet des Mayens de Bruson. Se jouera à ce propos une part de notre futur bien-être économique. Nous pourrons à cette occasion diminuer, en partie du moins, l'impact de la Lex Weber. Réaliser ce projet, c'est nous assurer du travail pour les 10 prochaines années, c'est s'offrir l'occasion de positionner notre Commune comme une référence, comme un modèle du développement touristique que le Valais devra adopter.

La LAT nous réservera, quoi qu'en dise Mme Leuthard, quelques mauvaises surprises. Ensemble, nous nous efforcerons d'en diminuer l'impact. Ensemble, nous nous défendrons. Nous serons aussi confrontés à des problèmes de politique locale. Le service des eaux est déficitaire depuis longtemps, nous aurons à remédier à cette lacune cette année encore. L'avenir énergétique de la Vallée se jouera aussi : offrir à nos SIB l'opportunité de mettre sur pied une solide politique d'énergies renouvelables et rendre possible ainsi un rêve : celui d'une certaine autonomie énergétique est aujourd'hui indispensable. Nous ne sommes pas sans atouts. La société GECAL a été créée, elle est riche de compétences enthousiastes et a l'avenir devant elle. Aujourd'hui, les SIB et ses sociétés filles ont une claire vision de l'avenir. Ils savent qu'il leur faut être proactifs et adopter un management entrepreneurial.

Notre industrie première reste, qu'on le veuille ou non, le tourisme. Et là aussi, en comparaison nationale et internationale, nous avons de la chance. Verbier est une station construite, ouverte sur une vallée où la nature est très largement préservée. Son exploitation judicieuse nous permettra d'assurer son développement et sa croissance. Les structures qui gèrent ce tourisme ne sont par contre aujourd'hui pas à la hauteur de nos ambitions. Le Conseil communal est déjà au travail. Il sait ce qu'il doit faire, convaincre tous les partenaires que les querelles d'égo sont stériles et que seule une vision large garantira notre succès.

Le Conseil communal devra également s'occuper de la mise sur pied d'un centre médical dans les locaux que le Conseil général a accepté d'acquérir en décembre dernier. Je suis persuadé, pour les avoir beaucoup questionné, que nos concitoyens désirent des soins de proximité. Nous devons à ce sujet rencontrer les médecins qui, pour des motifs que l'on peut comprendre, désirent créer un centre régional à Sembrancher. Ce dossier nous occupera ces prochaines semaines et vous serez informés de son avancement lors du prochain plenum.

Les dossiers à traiter sont encore nombreux. L'inventaire que j'en ai fait n'est de loin pas exhaustif. Cependant, il met en évidence les points principaux sur lesquels vous serez appelés à débattre et à vous prononcer. Pour la rentrée de septembre, le Conseil communal aura établi son programme de législature. Il n'entend pas réinventer la roue mais il souhaite, dans le cadre de la planification financière en place, optimiser toutes les opportunités qui se présenteront à lui. Sur ce point aussi vous serez régulièrement tenu informé. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite un Conseil général critique, qui ne craint pas de provoquer la discussion. Il désire avant tout établir une collaboration franche et sereine, qui permette non pas de résoudre tous les problèmes mais de chercher ensemble la solution qui corresponde le mieux aux besoins de notre population et qui la satisfasse dans la mesure du possible. Je me réjouis de travailler avec vous et je me plais à féliciter celles et ceux d'entre vous qui ont accepté de présider ce Conseil, de faire partie de son bureau et de s'engager. A chacune et à chacun, très bonne législature.

Eloi Rossier

Discours de Madame Mélanie Mento, Présidente du Conseil général.

Mme la Présidente s'adresse à l'Assemblée :

Monsieur le Président de la Commune, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Messieurs les Chefs de services, Chers citoyens, bonsoir.

Chers collègues du Conseil Général,

D'abord, je voulais vous remercier pour la confiance que vous me témoignez ce soir et je suis heureuse de pouvoir représenter une minorité de cette assemblée qu'est la minorité féminine. J'ai pu voir également par les noms marqués sur cette cloche qu'il n'y a pas eu souvent de noms féminins sur cet élément. Je suis contente de pouvoir être la première présidente du Conseil général de Bagnes.

De grands défis nous attendent lors de cette législature et comme l'a dit André en ouverture d'assemblée, ces défis nous devons pouvoir les relever ensemble. On peut constater en regardant cette salle, que se soit du côté du Conseil communal, même de la présidence, et du Conseil général lui-même, il y a beaucoup de nouvelles têtes. Il faudra absolument que nous puissions avoir une communication transparente et en confiance pour pouvoir mener à bien tous ces dossiers.

En effet, nous sommes face à de nombreux défis. Nous avons subi beaucoup d'éléments qui viennent de l'extérieur, la péréquation financière, la loi Weber, bientôt la loi sur l'aménagement du territoire et pour pouvoir faire face à ces évolutions, nous sommes obligés de travailler ensemble pour pouvoir relever les défis de demain. Si nous ajoutons à ces éléments la guerre fiscale du monde entier contre la Suisse, nous voyons bien que notre marge d'autofinancement à long terme ne soit de loin pas garantie. Ce soir, nous allons parler d'un projet qui est les Mayens de Bruson. C'est un projet sur lequel nous devons nous déterminer rapidement pour le faire avancer dans la bonne direction. Un autre virage à ne pas manquer, ce sont les redevances hydrauliques. Il y a un risque important de perte de substance qui pourrait partir au Canton, voir à la Confédération, donc, nous devons absolument prendre ce dossier concrètement. Le développement de notre place Curala au cœur de la Vallée, la Destination, le centre sportif de Verbier, la salle de Médran, la salle des fêtes au Châble, la politique de santé avec les cabinets médicaux, les écoles, ce sont tous des dossiers sur lesquels il sera vraiment important que nous travaillions pour aller de l'avant. Pour ce faire, nous devons travailler la main dans la main avec le Conseil communal. Notre rôle n'est pas forcément de tout accepter, mais c'est important que le débat se fasse et que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice. On a besoin d'entendre tous les arguments pour pouvoir prendre une décision et c'est vraiment important que ces arguments soient dits, travaillés pour que l'on soit certain de défendre la bonne position auprès de nos citoyens.

Encore une fois, je tenais à vous remercier et je ne vais pas prolonger plus longtemps en procédant directement à l'élection de la vice-présidence.

Merci.



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016 ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 MARS 2013 PROCES-VERBAL N°2

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

1. Approbation / modification de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 janvier 2013
3. Décisions :
 - 3.1 Mayens-de-Bruson – crédits d'engagement
 - 3.2 Mayens-de-Bruson – vente des parcelles communales
 - 3.3 Cautionnement des sociétés filles (reprise de prêt) et de Gecal (nouveau besoin)
 - 3.4 Crédits complémentaires
 - 3.5 Modification du PAZ
 - 3.6 Nomination des commissions ad'hoc
4. Présentation règlement et tarifs des eaux par M. Raymond Vaudroz
5. Divers

PROCES-VERBAL

La Présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, ainsi qu'à la presse.

Avant d'ouvrir cette séance, elle souhaite rendre hommage à M. Alexandre Fellay, employé communal nous ayant quitté le 1^{er} mars. Une pensée particulière à sa famille et à ses collègues et amis. Une minute de silence est donc observée.

La présidente du CG souligne l'excellente collaboration entre les commissions, permettant aux nouveaux Conseillers d'avoir une bonne vision des dossiers à traiter durant cette législature.

1. Approbation / modification de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour par le rajout de la vérification des présences.

M. Nicolas Jost procède au contrôle des présences. Sont présents 42 Conseillers, 3 excusés. MM. Jérémy Alter et Damien Rossier sont désignés scrutateurs.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 janvier 2013

M. Nicolas Jost procède à la lecture du procès-verbal du 28 janvier 2013. Celui-ci est accepté à l'unanimité, sans remarques particulières.

3. Décisions

3.1 Mayens-de-Bruson – crédits d'engagement :

Mme Mento rappelle que ce crédit d'engagement de Fr. 10 mio ne représente pas la fin du travail du Conseil Général, mais bien le début ; car à chaque budget, il faudra à nouveau se prononcer sur ces sujets.

Le Président, M. Rossier, rappelle l'importance pour la Commune de la réalisation du projet des Mayens de Bruson, surtout par rapport aux incertitudes d'aujourd'hui. Il souligne que la prestation du représentant des investisseurs lors de la dernière séance avait été décevante. C'est pourquoi il a été demandé aux investisseurs une nouvelle rencontre qui se déroulera lors de la prochaine séance de la Commission de Promotion des Mayens de Bruson SA. A ce moment-là, des questions sur leur solidité financière, ainsi que sur leur volonté de s'engager leur seront posées. Nous avons été convaincus par les arguments des représentants locaux. Avoir les garanties des investisseurs eux-mêmes, nous rassurera tout à fait.

M. François Corthay présente le détail du crédit d'engagement :

	Montant communal net	Budget 2013 (ou antérieurs)	Adaptation du crédit d'engagement
Route Bruson-La Côt + Parking	Fr. 6'972'000.-	Fr. 6'972'000.-	Fr. 0.-
Télécabine	Fr. 8'650'000.-	Fr. 8'000'000.-	Fr. 650'000.-
Participation à l'enneigement mécanique	Fr. 800'000.-		Fr. 800'000.-
Route de desserte du quartier la Côt-Moay	Fr. 4'100'000.-		Fr. 4'100'000.-
Sécurisation du torrent	Fr. 1'600'000.-		Fr. 1'600'000.-
Infrastructures	Fr. 5'410'000.-	Fr. 2'020'000.-	Fr. 3'390'000.-
Total	Fr. 27'532'000.-	Fr. 16'992'000.-	Fr. 10'540'000.-

M. Gay-des-Combes explique les points concernant le crédit complémentaire pour les routes. Il reste à disposition pour tous renseignements complémentaires.

M. Vaudroz nous informe que le concept global dit « concept de la rive gauche » comprend la fourniture en eau potable, la défense incendie, l'eau pour l'enneigement mécanique (retenue collinaire) et le surplus pour le turbinage. 1,5 mio seront investis pour permettre de pomper l'eau depuis Champsec.

M. Corthay nous informe que, pour la sécurisation du torrent, une subvention cantonale à hauteur de 50 % sera versée.

Mme André-Noëlle Filliez demande à M. le Président quel taux d'occupation peut-on espérer pour que ce soit suffisant pour amortir les infrastructures ?

M. Rossier nous informe que l'objectif est que tous les lits soient des lits chauds avec la nuance suivante : dans un premier temps, la partie hôtelière sera construite, puis les 3 autres phases du projet avec les hameaux rattachés à la structure hôtelière. Ces résidences seront mises à disposition par l'opérateur hôtelier en cas de non utilisation par les propriétaires. Ce sera une obligation comme cela se fait dans d'autres projets en cours de développement dans la commune. Le but est de générer des emplois à l'année et des rentrées financières suffisantes pour que l'investisseur et l'économie bagnarde y trouvent leur compte.

M. Corthay complète en rappelant que l'investisseur commence par la phase hôtelière, étape la plus risquée, l'obligeant à poursuivre la suite du projet.

De plus, l'investisseur verse une garantie avant chaque phase pour couvrir, boucher ou réaliser l'infrastructure en question. C'est donc un engagement ferme. La prochaine échéance, à fin juin, est la signature des actes d'achat des terrains. Ce ne sont pas des ventes fermes, mais des achats-ventes. Un maximum de garanties sera donc demandé. Si ce projet ne devait pas se réaliser, les terrains reviendraient gratuitement à la Commune et à Téléverbier.

Mme Mento souligne que, au sein du Conseil d'administration de Téléverbier, la problématique du taux de remplissage de ces bâtiments a également été traitée, car il est de leur intérêt d'avoir des lits chauds et des journées skieurs. De plus, TVSA investit en effet Fr. 30 mio dans ce projet.

M. Corthay rappelle que la Commune a l'obligation de réaliser ce type d'infrastructures lorsqu'une zone à bâtir est ouverte. Il ne s'agit pas de faire un cadeau aux investisseurs. La télécabine et l'enneigement mécanique entrent dans un tout autre cadre de conventions avec Téléverbier.

Mme Filliez : la route déjà construite sera-t-elle suffisante pour la réalisation de ces travaux ?

M. Rossier : Il est prévu un certain nombre de mesures afin d'éviter que la route de Valbord à la Côt ne soit la seule utilisée. Il y aurait un sens unique avec la route de la forêt. L'entretien de ces routes est à charge de la Commune. Des aménagements seront éventuellement à prévoir au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le cas échéant, nous pourrions peut-être entrer en discussion avec les investisseurs.

M. Dominique Zuchuat : Ce projet est-il complètement verrouillé face à la Loi Weber ?

M. Rossier : nous avons écrit au Département afin de nous assurer que ce projet corresponde à la Loi Weber. Cette Loi est sous l'autorité de l'Ordonnance promulguée au mois d'août de l'année dernière. Cette ordonnance n'étant pas satisfaisante, la Commune de Bagnes a réuni au Châble, diverses communes touristiques, de Champéry à Zermatt (une douzaine), et le plan d'attaque suivant a été élaboré. Nous avons demandé à la Fédération des communes valaisannes de prendre le sujet à son compte et de d'intervenir auprès de nos parlementaires fédéraux pour qu'une initiative parlementaire soit déposée par un parlementaire autre que Valaisan, sachant qu'il y a la motion Pyren co-signée par 101 députés qui demande le respect de ce que le peuple suisse a voté l'année dernière.

Le bénéfice d'une telle initiative est que le parlementaire initiant tient le calendrier et non le Conseil national. Celle-ci devrait livrer au Conseil national une loi d'application « toute faite ». Un professeur d'université sera demandé pour ériger cette loi qui pourrait être appliquée immédiatement sachant que, si nous laissons aller les choses, avant qu'une loi d'application ne soit votée, 4 à 6 ans pourraient s'écouler. Avec une initiative parlementaire, le calendrier pourrait être réduit à 2 ans.

M. Vincent Michellod : Est-il prévu une présentation du projet à la population ?

M. Rossier : Aujourd'hui, il n'y a pas de date prévue. Par contre il y a une volonté de tenir, le Conseil général tout d'abord et les citoyens très régulièrement informés des décisions qui seront prises et de l'avancement du projet.

M. Zuchuat : un plan de quartier est-il en force ?

M. Corthay : bien sûr. Les investisseurs l'ont repris entièrement.

M. Zuchuat : la sécurisation du torrent concerne-t-elle tout le torrent ?

M. Corthay : Non, uniquement la partie du projet (520 m).

M. Cédric Bruchez : peut-on avoir un coût approximatif pour la partie de la Creuse jusqu'à Valbord ?

M. Gay-des-Combes : pas pour l'instant, mais le devis fera partie du budget annuel du service.

Rapport de la Commission de gestion par Bertrand Vaudan :

Après analyse des chiffres transmis, l'investissement est supportable pour la Commune de Bagnes. De plus, il y a une incidence globale positive. La Commune ne prend pas de risques financiers. L'investissement global sur 10 ans, représente moins de 3 % du budget communal. Cette part allouée pour le bien-être de la population est raisonnable et acceptable. Il faut toutefois un maximum de garantie de la part des investisseurs afin que le projet soit mené à terme dans sa globalité. Concernant la route de desserte La Côt-Moay, le montant de Fr. 4'100'000.- doit être lié à un descriptif précis correspondant à une route hors terre normale et que ce montant ne soit pas dépassé. Dans l'éventualité d'une non-réalisation de la route, le montant alloué à une autre forme de transport devra être forfaitaire et ne pas dépasser ce montant.

A l'avenir, nous souhaitons que ce type de charge soit signalé dans tout nouveau projet afin de mieux analyser les budgets.

La Commission donne un préavis positif à l'unanimité.

A la question : **Acceptez-vous l'adaptation du crédit d'engagement relatif aux Mayens de Bruson ?**

Le CG accepte par 40 oui et 1 non.

3.2 Mayens-de-Bruson – vente des parcelles communales (équipées) :

Approbation des mécanismes de vente des parcelles à Fr. 320.- le m2 (entièrement équipées).

M. Corthay fait une présentation concernant la vente de ces parcelles.

M. Dominique Tellenbach : sur ce genre de transaction, un impôt sur les gains immobiliers est-il dû et dans l'affirmative, est-il compensé par les investissements pour les équipements ?

M. Corthay : cette question reste ouverte. Il y a un impôt à la base, mais pas de réponses encore du service cantonal des contributions.

A la question : **Approuvez-vous le mécanisme de vente des parcelles ?**

Le CG accepte par 40 oui et 1 non.

3.3 Dossier de financement : cautionnement des sociétés filles (reprise de prêt) et de Gecal (nouveau besoin)

Société	Montant	Montant maximal de caution	Commentaires
Sateldranse SA	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Reprise de prêt
Sedre SA	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Reprise de prêt
Sogesa SA	Fr. 2'600'000.-	Fr. 2'860'000.-	Reprise de prêt
Sous total 1	Fr. 6'600'000.-	Fr. 6'860'000.-	
Gecal SA	Fr. 10'000'000.-	Fr. 11'000'000.-	Nouveau besoin
Sous total 2	Fr. 10'000'000.-	Fr. 11'000'000.-	

M. Jacques Bertuchoz : Si on double le cautionnement de la société Gecal SA, est-ce qu'on diminue l'intérêt du crédit qu'on va octroyer ?

M. Maret : Que ce soit par financement direct ou hors bilan, le cautionnement ne sera demandé qu'à 110 % du montant effectif jusqu'en 2017.

M. Corthay : Un montant de Fr. 10 mios a été négocié, afin de bénéficier des taux préférentiels actuels. Les sociétés devront amortir ces prêts.

M. Vaudroz signale qu'il a des subventionnements pour la société Gecal, preuve qu'elle est fiable.

Mme Aude Michellod : Il y a-t-il d'autres cautionnements par la Commune ?

M. Jérôme Maret : oui pour la société SATOM et les crédits LIM du Centre équestre.

Mme Mento propose de voter séparément la reprise des prêts et le nouveau cautionnement de Gecal.

Rapport de la Commission de Gestion par Bertrand Vaudan :

Concernant Sateldranse SA, Sedre SA et Sogesa SA, l'important est qu'il n'y ait pas d'incidence sur le coût pour la population. La Commune de Bagnes étant majoritaire dans ces sociétés, elle restera maître dans les décisions. Toutefois, une politique d'amortissement devra être requise auprès des autres sociétés.

Préavis favorable à l'unanimité.

A la question : **Acceptez-vous le cautionnement de Fr. 6'860'000.— pour la reprise des prêts des différentes sociétés filles ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

Rapport de la Commission de Gestion par Bertrand Vaudan :

Pour la société Gecal SA, nous souhaitons que le Conseil communal se penche sur un règlement pour l'obtention d'un cautionnement par la Commune.

Préavis favorable à la majorité.

A la question : **Acceptez-vous le cautionnement de Fr. 11 mio pour le financement de la société Gecal SA ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

3.4 Crédits complémentaires :

- Le Châble-route de Mauvoisin :
Fr. 120'000.- pour l'eau potable
Fr. 40'000.- pour les égouts
- Sarreyer-chemin de Lourtier: Fr. 40'000.- pour les égouts
- Crèches & UAPE Montagnier/Verbier :
engagement 0,80 EPT Fr. 65'000.-

M. Rossier : il s'agit de profiter de travaux effectués par l'Etat pour améliorer les infrastructures. Pour le 3^{ème} crédit complémentaire, il s'agit réellement d'un besoin car les crèches sont victimes de leurs succès et nous avons des normes à respecter.

M. Zuchuat : Concernant les travaux publics, un trottoir peut-il être aménagé, afin de limiter le danger ?

M. Gay-des-Combes : la Commission, par les travaux publics, ont demandé un projet de trottoir sur toutes les routes cantonales. Dès lors, la Commune n'a plus de nouvelles.

M. Vaudroz : il s'agit de voir avec le Canton s'ils vont mandater les travaux publics pour la réalisation de ceux-ci. Je propose de voter le crédit complémentaire et éventuellement de l'utiliser ultérieurement.

M. Didier Morard : il s'agit d'un budget des Services Industriels. Nous préparons les budgets au mois d'août et nous avons reçu cette information en janvier. Nous avons écrit en janvier au canton pour la création de trottoir et la réfection des murs de pierres. A la suite de quoi il a été convenu de faire les canalisations en 2013 et le reste en 2014.

La Commission de l'Aménagement du territoire constate que certaines réalisations ou non réalisation du Service cantonal des routes et cours d'eau irritent la population. Toutefois, la Commission apporte sa confiance au Service communal des routes et cours d'eau.

La Commission des Affaires sociales est favorable au crédit complémentaire car les crèches et UAPE sont victimes de leur succès et ne correspondent plus aux normes cantonales.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire pour Le Châble-Route de Mauvoisin ?**

Le CG accepte par 39 oui, 1 non et 1 abstention.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire pour Sarreyer-chemin de Lourtier et Crèches-UAPE ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

3.5 Modification du PAZ – Commune de Bagnes :

- **Verbier** - Step, de zone de constructions et installations publique B à zone artisanale
- **Verbier village**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Le Châble** - halle TMR, extension de la zone de constructions et installations publiques B
- **Le Châble** - service forestier, extension de la zone de constructions et installations publiques B
- **Montagnier** - Torrent, extension de la zone faible densité R3
- **Prarreyer** - dépôt de bois, zone d'exploitation et dépôt des matériaux
- **Prarreyer** - dépôt de bois, extension de la zone artisanale
- **Versegères** - nord du hameau, de zone de constructions publiques A, à zone de village V1, de zone de village V2 à zone de constructions et installations publiques B
- **Versegères** - école, de zone d'extension village V2 à zone de constructions publiques A
- **Versegères** - décharge, cahier des charges no 4 à homologuer
- **Lourtier**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Sarreyer**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Bruson**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Champsec** - Chemin du Diaro, de zone non affectée à zone faible densité

M. Eric Fumeaux informe que cette modification a été mise à l'enquête et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Une nouvelle mise à l'enquête sera prochainement prévue avec les modifications présentées. Il s'agit de légaliser des situations existantes.

Ce projet a déjà été validé l'année passée et ne sera pas modifié par la LAT qui entrera en vigueur en 2014. La mise à jour des plans devra être faite dans un délai de 5 ans.

La Commission et le CG d'une manière globale sont favorables à cette requête s'agissant de mise en conformité.

3.6 Commissions ad'hoc : nominations

Après analyse et à la demande de M. Rossier, nous avons limité les membres de chaque commission à 5 personnes maximum.

- Salle St-Marc : François Roux, Jérémy Alter, Nicolas Machoud, Bertrand Vaudan, Andrée-Noëlle Filliez
- Commission d'intégration : Valmir Rexhepi, Patrice Bürcher
- Commission du droit de cité : Sabine Carron, Aude Michellod

Mme Aude Michellod propose à M. Patrick Bruchez qu'un membre du CG soit intégré à la Commission scolaire. Ce point sera traité lors de la prochaine commission.

4. Présentation règlement et tarifs des eaux par M. Raymond Vaudroz

Mme Mento rappelle que le service des eaux est déficitaire, ce qui est contraire à la législation.

M. Vaudroz nous fait une présentation du règlement proposé. Celle-ci sera disponible sur Extranet.

M. Corthay signale que M. Bagnoud du Service financier cantonal l'a informé que la Commune peut couvrir jusqu'à 30 % ses services autofinancés à condition que cela soit stipulé dans le règlement et suivi sur quelques années. Si le service est toujours déficitaire après modification des tarifs, le déficit devrait être apporté au bilan. Si, au contraire, le service devenait bénéficiaire, ça devrait également être apporté au bilan pour couvrir des investissements futurs ou couvrir des frais. Le service voirie est dans la même situation. A l'heure actuelle, le canton n'impose rien à la Commune de Bagnes, ses comptes étant largement bénéficiaires.

M. Julien Besse : Comment va-t-on éponger ces Fr. 33 mio de dette ?

M. Rossier : C'est une dette comptable qui sera époncée par le biais de la comptabilité. Le service ne saurait être déficitaire chaque année compte tenu de l'amortissement à verser.

M. Bertuchoz : Un calendrier a-t-il été prévu par le canton ? Si non, pourquoi tant d'empressement ?

M. Vaudroz : Est-ce acceptable d'avoir un service qui a un bien évalué à Fr. 150 mio et une dette de Fr. 33 mio et que cette dette se creuse de Fr. 3 mio chaque année ?

Mme Mento : le règlement actuel permet-il d'augmenter les tarifs ? La réponse est non. Il faut donc changer le règlement et ceci nécessite une validation cantonale.

M. Vaudroz : la structure tarifaire ne serait en effet plus homologuée.

Mme Michellod : Ne pourrait-on pas avoir une différence tarifaire entre l'eau de vie et l'eau de plaisir telles que piscine, spa... ?

M. Vaudroz : Le volume d'eau consommé est trop faible pour avoir un coût. En revanche, l'UR est la bonne tarification car c'est là que l'eau de confort sera vraiment taxée.

Mme Mento : la Commune taxe beaucoup plus les résidences secondaires que les logements principaux. Ceci est illégal et doit être modifié.

M. Sébastien Rossoz : le déficit de Fr. 3 mio par année est-il un déficit constant ou en augmentation ? L'amortissement, est-il également constant ?

M. Vaudroz : La perte augmente légèrement, car la dette croissant, les intérêts et l'amortissement sont en augmentation.

M. Bertrand Vaudan : Pourrait-on envisager de créer une subvention ou une baisse d'impôt en remplacement de l'augmentation des tarifs et de la réduction de cette dette ?

M. Vaudroz : Ce serait une distorsion au règlement, car il y aurait création de vases communicants.

M. Zuchuat : la mise en place de ce système nécessite-t-elle une augmentation des frais de personnels ? Comment faire pour avoir des économies de consommation ?

M. Vaudroz : Le prix du m³ d'eau n'a pas d'impact sur la consommation. Pour faire des économies, le but est de créer des synergies dans un premier temps.

M. Jost : Ne pourrait-on pas mettre en place la même sensibilisation pour l'eau que pour les déchets auprès des enfants ?

M. Vaudroz : Les deux sont compatibles. Toutefois, par la séparation des réseaux nous sommes déjà plus économes que d'autres communes.

5. Divers :

M. Bertuchoz souligne le danger des passages piétons dans les villages du Châble et Vilette.

Quelques informations par le président M. Eloi Rossier :

- Concernant le Centre Sportif, il subsiste encore une opposition. L'autorisation de construire pour la phase 1 a été délivrée. De légères modifications ont été proposées en collaboration avec les SIB notamment concernant la cheminée.
- Le Conseil communal souhaite recevoir et écouter l'ensemble des partenaires de la Destination Verbier - St-Bernard. Des propositions sont en cours d'élaboration. Celles-ci seront débattues, amendées, critiquées, que chacun puisse y apporter sa part de réflexion. La décision prise de confier la direction Ad-Intérim à Dominique Fumeaux est à l'évidence la bonne solution nous donnant le temps de réflexion. La Destination ne satisfait pas les différents partenaires. Elle doit être un outil de marketing, communication et vente, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui.
- La salle du Hameau est propriété de M. Dorsaz et gérée par sa société. M. Dorsaz est en négociation avec deux entités professionnelles qui pourraient prendre à leur charge le Hameau mais et le gérer de façon professionnelle. Nous espérons qu'une solution d'avenir solide sera trouvée.

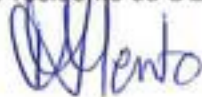
Clôture de la séance à 22h30.

La secrétaire administrative

Anne-Christine Fellay Savic

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016

ASSEMBLEE PLENIERE DU 17 JUIN 2013

PROCES-VERBAL N°3

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰
Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation / modification de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 12 décembre 2012 et du 25 mars 2013**
4. **Décisions :**
 - 4.1 Comptes :
 - 4.1.1 Examen des comptes 2012 de la Municipalité
 - 4.1.2 Examen des comptes 2012 des SIB
 - 4.1.3 Rapport de l'organe de révision
 - 4.1.4 Approbation des comptes 2012
 - 4.1.5 Organe de révision – mandat 2013-2016
 - 4.2 Règlements :
 - 4.2.1 Règlement et tarifs eaux - assainissement
 - 4.2.2 Service électrique – Conditions générales
 - 4.2.3 Règlement du Conseil général
 - 4.3 Crédit d'engagement :
 - 4.3.1 Turbinage des torrents de Verbier
 - 4.4 Crédits complémentaires :
 - 4.4.1 Fonds pour les énergies renouvelables
 - 4.4.2 Déplacement des tennis de St-Marc
 - 4.4.3 Bisse des Ravines de Bruson
 - 4.5 Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Ransou : zone touristique T3 et zones mixtes M7 & M8
 - 4.6 Assemblée générale du Service Médico-social d'Entremont - Nominations
5. **Informations :**
 - 5.1 Projet d'hôtel de Four Seasons – Rubikon Partners
 - 5.2 Livre d'Images de Verbier : retraitage
6. **Divers**

PROCES-VERBAL

La Présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG. Elle rappelle brièvement que nous rentrons dans une période moins favorable et qu'il faudra que les investissements de la Commune soient bien pensés afin qu'ils puissent être réalisés par des entreprises locales et donner un deuxième souffle à notre économie.

1. Contrôle des présences :

42 Conseillers sont présents, 2 excusés et un absent. Nombre de votants : 41.
MM. François Roux et Damien Rossier sont désignés scrutateurs.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour :

Le Conseil général accepte l'ordre du jour tel que présenté à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 12 décembre 2012 et du 25 mars 2013 :

M. Nicolas Jost procède à la lecture des procès-verbaux du 12 décembre 2012 et du 25 mars 2013.

Le procès-verbal du 12 décembre est approuvé par 35 pour et 6 contre ; celui du 25 mars est approuvé à l'unanimité.

4. Décisions :

4.1 Comptes 2012 :

4.1.1 Examen des comptes 2012 de la Municipalité

4.1.2 Examen des comptes 2012 des SIB

Ces deux points sont traités conjointement.

M. le Président, Eloi Rossier rappelle que l'année 2012 a été exceptionnelle due à l'activité particulière dans le domaine de la construction qui a généré des revenus heureux pour notre Commune, ainsi des gains élevés sur les impôts immobiliers. Il attire également notre attention sur les montants importants de la péréquation. Cependant, la Lex Weber et les décisions surprenantes du Tribunal Fédéral vont considérablement changer notre paysage économique. Il faudra que l'on réinvente notre économie. Il faudra être très attentif à nos investissements et travailler à défendre nos emplois ; de nombreux emplois risquent d'être perdus.

Questions :

M. Félicien Bircher : Quel est le détail concernant les indemnités de départ attribuées sans avoir été budgétées et qui n'ont pas fait l'objet d'un crédit complémentaire ?

M. Eloi Rossier : Ces indemnités se basent sur un règlement qui date de 2004 et qui a été modifié en novembre 2012. Concernant l'ancien Président, malgré le fait qu'il n'avait pas fait 3 périodes législatives complètes, il a été tenu compte de son parcours au sein de la Commune. Concernant les Conseillers, une réévaluation du montant annuel qui leurs était dû en fonction du nombre d'années qu'ils avaient fait au sein du Conseil de Fr. 300.- à Fr. 1'100.-.

Mme Mélanie Mento : La conséquence financière de la modification de ce règlement a-t-elle été évaluée ?

M. Rossier : La Commission de l'Administration générale a pris connaissance de la problématique et a décidé de réexaminer ce règlement pour que cette situation ne se reproduise pas.

M. Jacques Bertuchoz : La Commission de gestion constate une augmentation des charges et souhaite une responsabilisation des chefs de Service. Elle propose d'intégrer dans le budget la qualification des employés engagés.

M. Rossier : Le Conseil communal est sensible à l'augmentation des charges de fonctionnement et a pris note de la volonté du Conseil Général de ne pas engager à tour de bras mais d'évaluer les compétences en interne.

M. Jacques Bertuchoz : Les SIB sont biens gérés, mais un risque de glissement de charges a été constaté de la part des services administratifs.

M. Vaudroz : Aucune charge des SA n'est répercutée sur les Services industriels ou sur la partie communale et en regardant le bilan global, nous constatons juste un manque de compréhension et de clarté de notre part. Des explications complémentaires seront transmises prochainement.

Mme Aude Michellod : Par rapport aux Eglises, les représentants du Conseil communal, ainsi que le Chef de service, nous signalés que les prêtres auxiliaires de la paroisse sont engagés par l'Evêché, mais salariés par la Commune. Actuellement, il n'existe pas de cahier des charges, ni de planning annuel pour les vacances, les maladies et le travail. Lors de la dernière législature, une approche a été faite, afin d'établir une équité et une transparence avec les autres employés communaux, mais sans succès. Mme Lehner et M. Michellod se sont fixés comme objectif de trouver une solution à cette situation. Quelle est la question du financement de ces salaires pour l'impôt ecclésiastique ? Cet impôt n'existe pas en tant que tel, mais si quelqu'un souhaite en être exempté, une formule mathématique existe. Par exemple, pour Fr. 6'000.- d'impôt, il y a Fr. 44.60 de déduction.

Le second point concerne la fondation Silène. Je rappelle qu'il s'agit d'appartements protégés construits à Villette avec des studios privés, un espace de vie commune, un accès facilité et des parkings spécialement aménagés pour les personnes à mobilité réduite et des ascenseurs, ainsi qu'une interaction avec le centre médico-social notamment pour l'accès à ces appartements avec la recherche de personnes qui pourraient y habiter et la poursuite des soins à domicile. Nous avons demandé l'avancement de ce projet financé à moitié par la Commune (Fr. 500'000.- en 2012, Fr. 600'000.- en 2013 et le solde de Fr. 500'000.- payable à la livraison). Nous avons obtenu peu de précisions car Mme Lehner est en train d'approfondir ce dossier et n'a pu nous transmettre que quelques éléments. Il s'agirait d'un logement de 24 m2 qui coûterait Fr. 1'200.-/mois. L'ensemble de la Commission trouve se prix trop élevé pour du social, sachant que la commune en a réglé la moitié.

Mme Lehner : La location de ces studios varie selon la situation. Le prix de départ est de Fr. 650.- à Fr. 900.-. Ajouter à ça Fr. 150.- de charges et Fr. 80.- par place de parc. Ces prix sont les mêmes que ceux pratiqués dans d'autres régions en Valais.

Mme Mento : Le tarif est-il identique pour un Bagnard que pour un habitant de l'extérieur ?

Mme Lehner : Oui, la priorité est toutefois donnée aux Bagnards.

M. Tellenbach : N'y a-t-il pas eu un accord signé avec la Commune pour plafonner les prix à Fr. 800.- ?

Mme Lehner : C'est presque le cas, sauf en ce qui concerne l'un des appartements qui se trouve en duplex sous le toit qui serait à Fr. 900.-/mois.

Rapport de la commission de santé par Aude Michellod :

Pour marquer ma désapprobation vis-à-vis de la modification de l'indemnité de départ versée l'année passée, je refuserais personnellement les comptes et l'ensemble de la Commission donne un préavis favorable.

Rapport de la Commission de Gestion :

Malgré le bon résultat des comptes 2012 et suite aux les événements récents (LAT, Lex Weber), la Commission de gestion souhaite la rationalisation des finances tenant compte de l'évolution future de la conjoncture. La prévision de stagnation, voire de baisse de revenus et la constante augmentation des charges inquiète la commission. Concernant le fonctionnement, si l'enveloppe globale 2012 a été respectée, les charges ne sont pas suffisamment maîtrisées en particuliers concernant la charge salariale. Il faut également mettre en place un suivi des budgets incluant une responsabilisation du chef de service dans les plus brefs délais.

Concernant les indemnités de départ des conseillers et du président, il existe un règlement interne communal qui règle le mode d'attribution et le montant de ces primes. Le Conseil communal sortant l'a modifié en novembre 2012. S'agissant d'un montant global de plus de Fr. 200'000.- ne figurant pas au budget, nous demandons au nouveau Conseil communal de revoir cette pratique, tant sur le principe que sur les montants et une présentation de ce règlement au Conseil général.

Il faudra être attentifs à l'ampleur des investissements, 68 Mio budgétés en 2012 et 55 Mio réalisés avec pour conséquences des amortissements très élevés et des soucis quant à la gestion et le suivi des dossiers. Deux exemples inacceptables : la Crypte et la Laiterie de Champsec. Il est important de mettre en place une politique d'investissement claire, basée sur les points suivants :

- priorisation et analyse du timing et de la plus-value réalisée par l'investissement en corrélation avec la capacité d'autofinancement,
- planification des investissements,
- encadrement du cahier des charges, calcul des charges et des revenus induits, suivi financier trimestriel des gros dossiers jusqu'au bouclage définitif,
- mandat externe pour le suivi des gros projets.

De plus, le report des provisions dans la planification financière doit être rigoureux.

Concernant les SIB, la baisse des recettes de la vente d'énergie et de la consommation sont inquiétantes. Le dépassement de Fr. 900'000.- (36 %) du poste des Services généraux des SIB, alors que le poste global (sociétés filles incluses) est en baisse de Fr. 500'000.-. Ce point a suscité des interrogations quand aux clés de répartition. Les fonctionnalités de chacune des sociétés-filles doivent être clairement définies et décrites.

En conclusion, la Commission de gestion veut travailler en collaboration avec le Conseil communal et ses services pour mettre en place des améliorations.

M. François Corthay : Nous allons ensemble essayer de gérer et rationaliser ces charges. Pour ce faire, la commission des finances a déjà informé le Conseil communal de la nécessité de rationaliser les dépenses et ce dernier répercute le message auprès des chefs de services. Diminuer les charges en fonction de la diminution des revenus semble infaisable et nous ne pouvons rien promettre. Les services communaux à fournir sont toujours plus importants et nous ne pouvons fermer une crèche (par exemple) pour faire des économies.

Les outils d'analyse sont l'un des objectifs de la commission des finances et nous en parlerons demain avec le Conseil.

Quant aux indemnités de départ, toutes les informations ont été fournies à la Commission de gestion par soucis de transparence. Nous restons toutefois à votre écoute et vous rappelons que le règlement sera revu et vous sera soumis.

Les investissements sont aussi l'un de nos gros soucis. Nous n'avons pas la capacité en interne (masse de personnels) pour gérer les gros chantiers. Des mesures ont été prises en stoppant le chantier du Centre Sportif, ainsi que le Parking des Marais Verts qui sont pourtant nécessaire aux infrastructures touristiques. Il faudra étaler les gros investissements communaux pour le bien des entreprises locales et des familles.

4.1.3 Rapport de l'organe de révision :

M. Jacquet de l'Organe de révision nous remet un rapport sans remarque ni réserve.

4.1.4 Approbation des comptes 2012 :

Les comptes 2012 sont acceptés par 33 voix pour, 5 abstentions et 3 refus.

4.1.5 Organe de révision – mandat 2013-2016 :

M. Eloi Rossier propose d'accepter le renouvellement du mandat de l'organe de révision.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat de l'Organe de révision.

4.2. Règlements :

4.2.1 Règlement et tarifs eaux – assainissement :

M. Bertrand Vaudan : La COGEST s'est étonnée que sur 2 mios de m³, seuls 942'000 sont facturés. La réponse donnée a été qu'il y a 600 abonnés sans compteur qui correspond à 100'000 m³, la consommation des exploitations agricoles, bornes hydrantes, etc. pour 250'000 m³, les fontaines 300'000 m³ et les pertes 550'000 m³. Si l'on facturait tous ces m³, ça permettrait de générer un chiffre d'affaire d'environ Fr. 600'000.-.

Alors comment intégrer ces m³ non facturés pour diminuer les déficits et faire en sorte que ces consommations n'aient pas d'incidence sur les tarifs consommateurs ?

M. Raymond Vaudroz : L'entier de ce qui doit être facturé est prévu de l'être, y compris en ce qui concerne les prestations internes au niveau communal et à l'agriculture.

M. Vaudan : Nous souhaitons que les art. 34 et 39 de la Loi sur l'assainissement qui donne la compétence au Conseil communal pour l'adaptation des tarifs soient modifiés et que celle-ci soit donnée au Conseil général.

M. Eloi Rossier : Nous en avons déjà parlé et sommes d'accord de céder cette prérogative au Conseil général ce qui permettra de prendre conscience régulièrement de la situation financière du service des eaux et de corriger le tarif.

M. Bertrand Vaudan : En résumé, nous souhaitons fixés la valeur des UR à 6 pour l'eau et à 9 pour l'assainissement, modification des arts. 34 et 39 pour que le CG soit compétent pour l'adaptation des tarifs, la facturation pour tous et prendre en compte un nombre total d'UR au plus optimiste. A ces conditions, la COGEST donne un préavis positif.

M. Vaudroz : La saisie est en cours. Pour le budget, ce calcul a été fait de manière pessimiste. Il ne faut pas oublier que la fourchette la plus basse (qui est celle proposée) ne devrait pas suffire. C'est aussi là que la prudence dans l'estimation des UR va permettre de ne pas avoir de trop mauvaise surprise.

Mme Andrée-Noëlle Filliez : Ne serait-il pas possible de mettre des robinets aux fontaines pour économiser l'eau ?

M. Vaudroz : Les fontaines ont 2 fonctions : l'esthétique et la qualité de vie pour les promeneurs, mais aussi une fonction de purge du réseau. Il faut maintenir une certaine circulation dans certains quartiers qui sont relativement peu habités. Cela étant, cette eau ne nous coûte rien. Seules les infrastructures coûtent.

M. Tellenbach : La Commission se montre défavorable à la modification du règlement tel que présenté, car elle estime que le comptage des robinets sera préjudiciable aux familles. Elle ne conteste pas une augmentation modérée et justifiable auprès de la population correspondant par exemple au coup de la vie. Cependant, il serait souhaitable de revoir le mode de facturation basé sur l'état actuel simplifié de 2 éléments : une taxe de base et la consommation. La taxe de base pourrait être définie par un forfait par type de bâtiment et dans tous les cas la consommation devrait rester l'élément majeur de la facture.

M. Vaudroz : Inverser le mécanisme ce serait faire un mode de perception qui serait beaucoup plus désavantageux pour les résidents à l'année et en faveur de la situation de Verbier, qui demande la mise en place d'une infrastructure considérable pour seulement 3 mois d'utilisation d'eau. Quant à la proposition de mise en place par rapport à la valeur cadastrale du bâtiment, c'est admis pour le branchement. En revanche, en ce qui concerne une taxe récurrente sur la valeur fiscale, ça ne l'est pas. Je signale que l'augmentation du coût de la vie est de 92 % : nous sommes à 110 – 120% donc pas très éloigné. Pour rappel, notre réseau vaut 250 mios (eau, STEP, égout) et est construit pour environs 50 ans.

M. Tellenbach : Pensez-vous que les propriétaires vont sincèrement répondre au questionnaire que vous avez envoyé concernant le nombre de robinet ?

M. Vaudroz : Nous avons déjà ces renseignements grâce à l'ancien système des UT qui était assez proche. Ensuite, s'ils ne répondent pas, nous ferons nous-mêmes les contrôles, le service des Eaux ayant moins de travail pendant l'hiver.

M. Tellenbach : Combien de personnes allez-vous engager pour ces contrôles ?

M. Vaudroz : Personne. La personne qui vient vérifier les compteurs toutes les années en profitera pour effectuer ce contrôle.

M. Corthay : Nous avons essayé de trouver un moyen qui ne taxe pas trop les citoyens et qui tienne compte du coût d'une installation. La taxe est doublée à regret, mais la commune efface 35 millions de dettes (interne) et répercute une augmentation qui représente le coût de la vie. Pour rappel, le coût de l'eau pour un citoyen ou pour une famille est de Fr. 2.-/jour. Par rapport à l'infrastructure, ce coût est moindre.

M. Rossier : Je signale que les remarques effectuées ont d'ores et déjà été acceptées par le Conseil communal et la votation se fait sur le règlement modifié.

M. Julien Vaudan : Pourrait-on utiliser le Bagnes Info avec des graphiques simples pour informer la population de la situation ?

M. Rossier : Le Service des eaux doit être assaini. Pour ce faire, un certain nombre d'investissements est nécessaire. Ceux-ci seront priorisés pour favoriser l'économie bagnarde. La communication est importante dans ce cadre, car il y a une augmentation du tarif des eaux auxquels il ne pourra pas échapper. Il est un peu tôt pour en parler, mais en contrepartie de cette augmentation la Commune est prête à favoriser un règlement de subvention en ce qui concerne l'isolation des bâtiments etc.

Le nouveau règlement est accepté avec les amendements proposés par 29 voix pour, 7 contre et 5 abstentions.

4.2.2 Service électrique – Conditions générales :

Le règlement actuel ne correspond plus à la législation en vigueur. La SEDRE SA qui se déploie sur 4 communes, travaille sous 4 règlements différents. Le nouveau règlement facilitera son travail, ainsi que celui des collaborateurs et partenaires (architectes et autres). Quant à l'ouverture du marché, la différence essentielle est l'ouverture du réseau. Avec celle-ci, il y a une activité de réseau et la vente d'énergie proprement dite. A présent, il peut y avoir un fournisseur tiers et de plus, le citoyen peut aussi devenir producteur par le biais de panneaux solaires photovoltaïques.

Sur la structure des documents, nous avons les conditions générales et les conditions particulières. Pour l'utilisateur, il n'y a aucun changement que ce soit économique ou sur la facture.

Des conditions générales pour les fournisseurs sont nécessaires, car quelqu'un qui veut prendre un fournisseur tiers, Romande Energies par exemple, devra suivre nos conditions pour transiter par notre réseau.

Le nouveau règlement du Service électrique est approuvé à l'unanimité.

4.2.3 Règlement du Conseil général :

M. Julien Besse précise qu'il s'agit d'une mise à jour du règlement de 1994. Celui-ci est purement interne et règle l'organisation du Conseil général. Voici les modifications importantes :

- La notion de groupe politique a été ajoutée, afin que la représentativité soit optimale lors de la constitution des commissions et du bureau en début de législature.
- Le Conseil général détermine quelles commissions sont utiles, quel est leur mandat et leur durée. Chaque membre siège dans une commission.
- Des délais pour la transmission des documents par le Conseil communal ont été fixés.
- Dans le mode de délibération, s'il y a des amendements, l'ordre des objets en votation a été fixé.

Rappel des divers modes d'intervention à disposition des conseillers généraux :

- La question est une simple interrogation à laquelle le Conseil communal doit répondre.
- L'interpellation est une manière de poser une question avec un développement plus important.
- Le postulat demande un engagement du Conseil communal à prendre une position claire et rendre un rapport avec des propositions. Il est soumis à une acceptation du CG.
- La motion est postulat portant sur l'acceptation d'un règlement.

Mme Mento : Je propose de mettre à disposition des conseillers généraux, sur Extranet, un formulaire permettant plus de clarté dans ces différents modes d'intervention.

La modification du règlement du Conseil général est acceptée à l'unanimité.

4.3. Crédit d'engagement :

4.3.1 Turbinage des torrents de Verbier :

La demande du crédit d'engagement pour le turbinage des torrents de Verbier est retirée et reportée sur 2014 et suivant pour des raisons de timing et de planification.

4.4. Crédits complémentaires :

4.4.1 Fonds pour les énergies renouvelables :

L'affectation du fond pour les énergies renouvelables est soumise en principe au Conseil général lors des budgets. Avec un peu de retard en raison du changement de législature, la proposition est la suivante :

Etude globale des toitures solaires en vue d'une réalisation en 2014	Fr.	20'000.-
Forages de reconnaissance de la nappe phréatique	Fr.	230'000.-
Aquifères profonds, forage à St-Marc (source du Châtelard). Les premières études ont montré un potentiel intéressant pour une utilisation thermique ou de chauffage. Suite du projet	Fr.	200'000.-
Plan directeur des énergies : Une stratégie énergétique doit être mise en place pour pallier à l'interdiction du chauffage électrique, prendre en compte l'utilisation du bois comme énergie renouvelable par Gecal, faire un inventaire et un état des lieux. Il est proposé un mandat auprès d'un bureau d'ingénieurs spécialisés complété par le CREM avec la participation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	Fr.	150'000.-
Codigestion des déchets : L'objectif est de valoriser énergiquement les déchets, en particulier de fermes	Fr.	20'000.-
Obtention du label Cité de l'Energie	Fr.	50'000.-
Audit de 10 bâtiments communaux prioritaires afin de réaliser des économies substantielles	Fr.	20'000.-
Les subventions cantonales pourraient être complétées par une aide proportionnelle de la Commune à définir. Sur les Fr. 100'000.- pour la réalisation de ce dossier, seuls Fr. 30'000.- seront nécessaires à réaliser le règlement d'ici la fin de l'année pour qu'il soit en vigueur d'ici le 1 ^{er} janvier 2014 ; les Fr. 70'000.- restant seraient mis au budget 2014	Fr.	100'000.-

Le crédit complémentaire pour les énergies renouvelables est accepté par 39 voix pour et 2 abstentions.

4.4.2 Déplacement des tennis de St-Marc :

Le déplacement des tennis provient d'une évolution du dossier de la Salle St-Marc. La salle, y compris le foyer, peut accueillir 1'000 personnes alors que le projet initial prévoyait 2'000 places. L'installation d'une tente en annexe pour des événements occasionnels est la meilleure solution envisagée. Suite aux remarques formulées par la Commission de gestion, la demande de crédit a été réduite de Fr. 560'000.- à Fr. 500'000.-.

Les Commissions de l'AT et de Gestion approuvent à la majorité cette requête. La Commission des TP est favorable par 3 pour, 2 contre et 2 absentions. Au vu de ce résultat, elle souhaiterait le report de cet aménagement en fonction de la potentialité événementiel de la Salle St-Marc.

Le crédit complémentaire de 500'000.- pour le déplacement des tennis de St-Marc est accepté par 30 pour, 2 refus et 9 abstentions.

4.4.3 Bisse des Ravines de Bruson :

Selon M. Eric Fumeaux, il s'agit plutôt d'un crédit d'engagement. L'Association des amis de Bruson a fait un grand travail au niveau des appels à soutien et a réussi à obtenir un montant de Fr. 969'000.- dont Fr. 440'000.- de la Commune. Toutefois, un problème d'affaissement de terrain a créé un surcoût au projet. L'association a demandé une aide cantonale, mais les travaux sont déjà en cours. Elle souhaiterait donc avoir la garantie de financement de ce montant par la Commune. En cas de soutien cantonal, ce montant sera remboursé à la Commune.

La commission AT soutient à l'unanimité cette requête.

La Cogest propose d'accepter ce crédit moyennant le remboursement des éventuelles subventions touchées, ainsi qu'un engagement de l'association d'entretenir ce bisse.

Le crédit d'engagement pour le Bisse des Ravines est accepté à l'unanimité.

4.5. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Ransou : zone touristique T3 et zones mixtes M7 & M8 :

La proposition est de faire un aménagement sur la zone avec des contraintes d'aménagements. Cette requête est uniquement une mesure administrative. A la suite de la première mise à l'enquête, il y a eu des oppositions. Les modifications apportées aux projets y sont directement liées. Nous avons supprimé la notion de densité et l'on parle uniquement de gabarit et d'occupation au sol. Ces oppositions sont traitées par Me Zen Ruffinen. Une fois l'accord du Conseil, une seconde mise à l'enquête aura lieu. En cas de nouvelles oppositions, celles-ci seront transmises au Canton pour traitement. Ce processus administratif est assez long et obligatoire. Les gabarits sont restés les mêmes. Le projet devra obligatoirement être conforme à la Lex Weber et à la LAT.

La Commission AT donne un avis favorable par 7 voix pour et 2 abstentions.

La requête est acceptée à 40 pour et 1 abstention.

4.6. Assemblée générale du Service Médico-social d'Entremont – nominations :

2 représentantes du Conseil général ont été nommées : Mmes Aude Michellod et Mélanie Mento.

Les nominations proposées sont acceptées à l'unanimité.

5. Informations :

5.1 Projet d'hôtel de Four Seasons – Rubikon Partners :

Le Conseil communal considère les terrains Besson comme un lieu stratégique et désire un projet hôtelier particulièrement bien pensé dans ce secteur. La Commune est dans l'attente d'une proposition concrète de la part des promoteurs et investisseurs.

5.2 Livre d'Images de Verbier – retraitage :

Compte tenu du succès rencontré, un second tirage de 1500 exemplaires est prévu.

6. Divers :

Le Tour de Romandie a eu une diffusion large sur 170 chaînes de télévision. La publicité pour la commune a été forte grâce à la météo et la qualité de l'organisation sous l'égide de Gaston Barben. Le Tour de Suisse fera halte en juin 2014.

La commission AT a créé 4 sous-commissions : une commission aménagements et circulation de Verbier, une commission développement Curala et rives de la Dranse, une commission subventions constructions et énergies et enfin une commission règlements constructions, densités et zones. La Commission souhaite en effet la modification du règlement des constructions pour éviter la possibilité d'interprétation de celui-ci (comme c'est le cas actuellement) et souhaite la suppression définitive de la notion de densité pour se référer uniquement aux notions de distances horizontales au fond voisin, de distances verticales données par des gabarits maximum et à l'esthétique de façade et aménagement extérieur. Elle est composée de 5 membres permanents qui sont : Eric Fumeaux, Jean Baillod, Jean-Daniel Gay-des-Combes, Guillaume Fellay et Dominique Tellenbach. Des consultants collaborent à cette commission : il s'agit de membre des services des constructions et de l'aménagement du territoire (service communaux), de l'association des architectes, de personnes du domaine juridique et bureaux d'études externes. Le travail actuel de la commission est la réunion des dossiers, idées et desideratas des différents acteurs de la construction.

Route de contournement Vilette-Cotterg : une délégation du Conseil communal s'est rendue à Sion le 26 février pour rencontrer Jacques Melly et ses Chefs de Services et leur a fait part du souhait d'une route la plus discrète possible pour répondre à un vœu de la population. Le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre l'étude de la variante proposée par les opposants au projet cantonal. M. Gilles Genoud du Service cantonal des routes et cours d'eau a étudié la variante des opposants et intégré la demande du WWF. Il chiffre actuellement les coûts et nous tiendra informé avant les vacances d'été.

Le service des contributions s'est ouvert à la Commune de Vollèges. Pour rappel, la taxation est de compétence Cantonale et la Commune est rémunérée pour ce travail. Cela nous permet d'avoir un service compétent, d'avoir des vérifications en connaissance de cause. De plus, nous avons pu développer une meilleure rapidité d'encaissement.

Gratuité des transports publics : l'information quant à la gratuité des cars postaux pour les jeunes et les personnes âgées doit être améliorée. Cette offre de gratuité provoque une perte financière importante à Car Postal. Les jeunes profitant déjà de subventions cantonales pour le déplacement de la maison jusqu'à l'école ne peuvent bénéficier de cette gratuité pour se rendre aux cours. Il faut calculer les incidences par rapport aux abonnés compte tenu des subventions cantonales déjà versées.

Clôture de la séance à 23h05.

La secrétaire administrative

Anne-Christine Fellay Savic

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento

Nicolas Jost

Présidente du CG



Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CUOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016 ASSEMBLEE PLENIERE DU 30 SEPTEMBRE 2013 PROCES-VERBAL N°4

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰
Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

- 01. Contrôle des présences**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 17 juin 2013**
- 04. Décisions**
 - Postulats**
 - 01 Intégration de critères de développement durable dans les marchés publics
 - 02 Valorisation de l'Abbaye et de ses environs
 - 03 Réaménagement de la place centrale du Châble et création d'une zone de rencontre
 - Crédits complémentaires**
 - 04 WC publics sur la place de l'Ermitage à Verbier
 - 05 Aménagements extérieurs de l'église au Châble
 - 06 Réseau OQE – Ordonnance sur la Qualité Ecologique : financement de l'étude.
- 05. Informations**
 - 01 Programme de législature 2013-2016
 - 02 Ski-alpinisme : présentation des organisations de la Coupe du Monde 2014 et des Championnats du Monde 2015
 - 03 Mobilité : Concept des zones 30 km/h dans les villages.
- 06. Divers**

PROCES-VERBAL

La Présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG.

01. Contrôle des présences

40 conseillers sont présents, 2 excusés et 3 absents.

M. Julien Besse a démissionné en raison de son déménagement. Un remplaçant devra être désigné par son parti.

Sont nommés scrutateurs MM. Jean-Daniel Troillet et Damien Rossier.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

Le Conseil général accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2013

M. Nicolas Jost procède à la lecture du procès-verbal du 17 juin 2013.

Les modifications suivantes sont demandées :

- Point 4.4.2 : Le montant du déplacement des tennis est de Fr. 500'000.- et non pas de Fr. 560'000.-.
- Point 4.1.4: Les comptes sont acceptés par 34 voix pour, 5 refus et une abstention.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les modifications requises.

04. Décisions

Postulats :

01 Intégration de critères de développement durable dans les marchés publics

Ce postulat, présenté tout d'abord sous forme de motion, a été transformé en postulat.

Le postulat propose de se baser sur le développement durable au sens large afin de favoriser les entreprises locales suivant le modèle du Canton de Vaud. Il s'agit d'utiliser les points positifs de nos entreprises comme points de pondération plutôt que le client meilleur marché.

La Cogest propose plutôt la création d'un cahier des charges en amont.

Mme Mélanie Mento propose que le Conseil Communal fasse une présentation complète des procédures sur les marchés publics pour une meilleure compréhension.

La Commission ATCB est favorable à ce postulat, mais souhaite une collaboration avec la Commune pour l'intégration des entreprises locales.

M. Eloi Rossier fait remarquer que ce postulat a comme but la sauvegarde de l'emploi. Le Conseil communal va proposer une étude dans ce sens.

Ce postulat est accepté à 30 voix pour, 6 abstentions, 4 refus.

02 Valorisation de l'abbaye et de ses environs

Le postulat propose à la Commune d'acquérir les parties qui ne lui appartiennent pas afin de valoriser ce bâtiment en abattant des murs, des arbres, etc.

M. Eloi Rossier rappelle que la Commune n'est propriétaire que du rez et des caves de l'Abbaye et le reste appartient à la Fondation de Maurice Chappaz. De plus, certains arbres se situent sur des terrains privés et ont été plantés à la demande de M. Chappaz. Toutefois, la réfection du mur d'enceinte sera au budget d'une prochaine année. Quant aux trottoirs du pont, ils sont la propriété du Canton. Il signale également que la

Commune possède déjà 6 musées et nous n'avons pas la possibilité actuellement d'en ouvrir un supplémentaire.

Ce postulat est accepté par 36 voix pour, 3 abstentions, 1 refus.

03 Réaménagement de la place centrale du Châble et création d'une zone de rencontre

Compte tenu de la réalisation de la route de déviation du Châble-Bruson, il est proposé de réaménager la place communale et créer une zone de rencontre.

Le président Eloi Rossier confirme que la déviation sera terminée en 2014, mais il faudra attendre que cette route soit communale pour proposer un aménagement.

Ce postulat est accepté à 34 voix pour et 6 abstentions.

Crédits complémentaires :

04 WC publics sur la place de l'Ermitage à Verbier

Ces WC, au centre de la station sont indispensables pour nos hôtes. Ces WC préfabriqués pourraient être facilement déplaçable en cas de réalisation du parking de l'Ermitage et auront un habillage en bois. Le local comportera un WC homme, un pour les dames et un pour les handicapés et l'accès y sera gratuit.

Le contrat de location du local actuel de Fr. 1'000.- par mois sera résilié.

Ce crédit est accepté par 39 voix pour et une abstention.

05 Aménagements extérieurs de l'église au Châble

Ce crédit complémentaire de Fr. 41'000.- permettra de refaire le chemin qui mène de l'église aux parkings. Il s'agit de profiter des travaux en cours pour finaliser ce projet et économiser de l'argent.

La Commission AT accepte cette requête à la majorité.

La Cogest est réticente à accepter un nouveau crédit complémentaire. Toutefois, pour clore ce dossier définitivement, elle propose de l'accepter.

La Commission TP estime que de nombreux autres aménagements devraient être prioritaires, mais, afin de finaliser ce dossier, elle propose d'accepter ce crédit.

Ce crédit est accepté par 29 voix pour, 3 refus et 8 abstentions

06 Réseau OQE – Ordonnance sur la Qualité Ecologique : financement de l'étude.

Des subventions cantonales sont versées pour ce type d'étude.

La commission Agriculture propose d'accepter ce crédit.

Ce crédit est accepté à l'unanimité.

05. Informations

01 Programme de législature 2013-2016

Le président Eloi Rossier annonce que le Conseil communal a siégé à Champéry et à Mauvoisin, afin de finaliser cette vision communale. La défense de l'emploi a été le mot d'ordre de cette vision. La présentation a été mise sur Extranet.

02 Ski-alpinisme : présentation des organisations de la Coupe du Monde 2014 et des Championnats du Monde 2015.

M. Gaston Barben et les membres du comité d'organisation détaillent les éléments de ces manifestations. La présentation est disponible sur Extranet et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. Eloi Rossier remercie M. Barben et son équipe pour leur engagement et pour leur organisation. Ces deux événements sont considérés comme importants et a reçu le soutien du Conseil communal.

03 Mobilité : Concept des zones 30 km/h dans les villages.

M. Jean-Daniel Gay-des-Combes présente le travail fait en collaboration avec la Police. La présentation sur Extranet fait partie intégrante du présent procès-verbal. Suite à diverses questions, le conseiller confirme que les gendarmes couchés seront supprimés et que certains passages piétons seront maintenus.

06. Divers

01 Mme André-Noëlle Filliez a reçu beaucoup de témoignages de remerciement pour la **gratuité des transports et tient à remercier la Commune ainsi que les intervenants et les chauffeurs de bus.**

02 Sécurité pour les enfants dans la circulation routière ? Peut-on envisager la mise en place de patrouilleurs ?

Concernant la dangerosité des arrêts de bus écoliers, M. Patrick Bruchez signale que chaque année des audits sont réalisées. Les lieux d'arrêt ne sont pas tous aux normes, mais des améliorations ont lieu chaque année. Malheureusement, si celles-ci sont réalisées sur des terrains privés, la procédure est longue. Des mesures sont prises telles que l'amélioration et la rénovation des marquages au sol ou sur les trottoirs, la pose de signalisations lumineuses, la mise en place d'un tournus des radars de prévention et la mise en place éventuellement de feux de signalisation à pousoir. De plus, on pourrait envisager la mise en place d'un tournus d'une présence policière ; un programme sera établi en collaboration avec M. Patrick Dumoulin, la Police et les Travaux Publics. Le point sera fait en fin d'année et une nouvelle analyse de la solution des patrouilleurs scolaires sera effectuée.

03 La Commission ATCB fait remarquer que le courrier de la Lex Weber est remarquable et en remercie la Commune. Ce courrier est visible sur le site Internet de la Commune de Bagnes.

04 M. Eric Fumeaux annonce une restriction de la circulation dans les Mayens de Bruson suite à une volonté communale. Des macarons seront distribués et des navettes gratuites seront mises en place. Les informations seront transmises rapidement.

05 M. François Corthay confirme que la réforme sur l'imposition des entreprises aura un impact mais le montant n'a pas encore été chiffré.

06 M. Dominique Zuchuat propose qu'un centre scolaire unique soit projeté dans le secteur Montagnier permettant ainsi d'éviter les doublons ; il bénéficierait de plus de la proximité des infrastructures sportives, culturels, etc.

M. Patrick Bruchez répond qu'une décision politique a été prise de ne pas créer un centre dépassant 200 élèves ; il faudrait donc voir si cette décision politique doit être modifiée.

Clôture de la séance à 23 heures.

La secrétaire administrative

Anne-Christine Fellay Savic



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRES 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

SEANCE PLENIERE DU 25 NOVEMBRE 2013

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Espace St-Marc – Salle de projection - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

01. **Contrôle des présences**
02. **Approbation / modification de l'ordre du jour**
03. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2013**
04. **Décision**
01 --
05. **Informations / présentations**
 - 01 Situation des structures touristiques de la Commune de Bagnes
 - 02 Planification financière 2014-2017
 - 03 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux
 - 04 Centre médical : évolution du dossier
 - 05 Réaménagement des locaux du Café des Amis
 - 06 Présentation du projet de la Halle des bus à Verbier
 - 07 Centre sportif : évolution du dossier
 - 08 Adaptation du crédit d'engagement pour le Parking des Marais-Verts
 - 09 Information sur l'Espace St-Marc – développement des rives de la Dranse
 - 10 Caméra de vidéosurveillance – politique communale
 - 11 Présentation du Turbinage des eaux du torrent de Verbier
06. **Divers**

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux et chefs de service présents, aux représentants du tourisme bagnard, ainsi qu'au tout nouveau conseiller général, M. Louis Borloz.

1. Contrôle des présences

42 conseillers généraux sont présents, 2 excusés et 1 absent
Les deux scrutateurs nommés sont : Mme Ursula Rossier et M. Simon Fellay.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour soumis est approuvé tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2013

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, rappelle les éléments essentiels de ce procès-verbal. Aucune remarque n'est soulevée. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Décision

01 --

5. Informations / présentations

01 Situation des structures touristiques de la Commune de Bagnes

Le président Eloi Rossier présente les structures touristiques mises en place et validées par le CC, ainsi que les deux nouveaux responsables du tourisme bagnard.

La Commune de Bagnes a pris le leadership dans le domaine du tourisme. Suite à l'analyse qui a été faite auprès des divers acteurs du tourisme, la Commune a voulu redonner l'autonomie nécessaire aux Sociétés de développement, pour qu'elles puissent effectuer le travail qui leur est demandé soit, l'accueil, l'information et l'animation sur les sites. Pour cela, un directeur pour l'office du tourisme de Verbier a été nommé en la personne de M. Joël Sciboz.

Les sociétés de développement travaillent sur délégation et en étroite collaboration avec le CC. Les budgets et les comptes des SD doivent être validés par le CC.

Une des lacunes soulevées par tous les partenaires est l'absence d'une vraie force de marketing. L'objectif a été de mettre en place une véritable structure marketing regroupant l'essentiel des partenaires du tourisme. Cette structure marketing doit pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chacun des partenaires et contribuer à mettre en évidence des valeurs communes. Or, le pays du St-Bernard a décidé de ne pas adhérer à cette structure et a voulu retrouver son autonomie; cependant il recherchera toutes les collaborations nécessaires.

La commission marketing et son directeur M. Pierre-André Gremaud devra répondre aux besoins spécifiques de Verbier, de l'ensemble de la Commune de Bagnes mais aussi de la Tzoumaz. Elle travaillera également à mettre en évidence ces valeurs et produits communs. Une bonne collaboration entre le directeur de l'Office du tourisme et le directeur de la Destination est indispensable et capitale.

Une commission "événement" a été mise en place. Elle règlera désormais le financement de tout événement et toute manifestation organisés sur territoire communal. Les diverses demandes passeront obligatoirement par cette commission.

Le montant consacré au tourisme est de 6,65 millions. Ce montant est réparti entre les sociétés de développement, le marketing et le soutien aux manifestations (3.4 millions).

Les frais annexes (police, sécurité...) pour les manifestations sont chiffrés dans les services respectifs, mais pas forcément facturés.

02 Planification financière 2014-2017

François Corthay rappelle en introduction que cette planification s'inscrit dans les exigences de la loi sur les communes. Elle ne nécessite pas de décision du CG, mais lui est fournie pour information et aide à la décision sur les budgets.

Le principe de prudence (p.e. les droits de mutations additionnels communaux n'ont pas été pris en compte, les éventuels nouveaux tarifs de voirie non plus) et la priorisation des investissements ont dicté l'élaboration de cette planification. Le solde des investissements pour les mayens de Bruson de même que les potentielles rentrées y relatives n'ont pas été inclus dans les données présentées. Jérôme Maret présente ensuite le détail des recettes fiscales, du fonctionnement de même que les charges et les revenus induits.

Les investissements « lourds » et leur priorisation sont commentés par Eloi Rossier. La synthèse de tous ces éléments résulte en un endettement estimé à près de CHF 83 millions au 31 décembre 2018 (CHF 82'922'397). Ce montant correspond à une dette de env. CHF 10'000/habitant ce qui est significatif, mais reste acceptable pour une commune comme la nôtre. Il est également rappelé qu'à fin 2012, trois établissements bancaires et Postfinance avaient confirmé leur accord pour une dette globale de CHF 75 millions.

En conclusion, François Corthay rappelle l'importance de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses afin de donner à la COB les moyens de faire face à son ambitieux programme de développement.

03 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux

La nouvelle loi sur les droits de mutations du 15 mars 2012 et entrée en vigueur le 1er janvier 2013 et remplace la loi sur les timbres de 1953.

L'impôt additionnel communal est une taxe sur les droits de mutation communaux. Elle ne figure pas dans les budgets 2014.

Jusqu'à ce jour, ce droit revenait uniquement au Canton. La nouvelle loi permet dorénavant aux Communes de prélever un droit de mutation. Cet impôt ou taxe touche essentiellement les grandes transactions et a très peu d'impact sur les transactions en dessous de CHF 400'000.—. Le taux d'imposition est déterminé par les Communes, mais doit être constant et aucune exonération ne peut avoir lieu. Le CC propose un taux de 50%. Tous les transferts en ligne directe ou entre époux sont exonérés. Les droits de gage seront diminués de moitié.

Les registres fonciers seront chargés de prélever ce droit de mutation, payé par les acheteurs et de le reversé à la commune.

Cette taxe devrait rapporter entre 2,5 et 3 millions par année. Elle n'a pas d'affectation obligatoire. Cependant le CC propose de l'affecter à la rénovation des résidences principales et au soutien de la promotion touristique.

Les Communes doivent établir un règlement pour pouvoir prélever ces droits de mutation.

Cet impôt sera soumis au CG lors du plénum de décembre. Si acceptation par le CG, cet impôt entrerait en vigueur après validation par le Conseil d'Etat.

04 Centre médical : évolution du dossier

Suite aux deux séances d'information publiques, plusieurs rencontres ont eu lieu entre M. Eloi Rossier et les médecins pratiquants dans la commune.

La situation des cabinets médicaux au Châble aujourd'hui : un certain nombre d'incertitudes pèsent sur l'avenir des cabinets médicaux des Arcades à Verbier et du Châble. Le médecin du cabinet de Verbier quittera la profession prochainement et ceux du Châble ne sont pas sûrs de leur avenir. Cette incertitude est une conséquence du refus de la proposition faite aux médecins du Châble de se réunir et de ne faire plus qu'un cabinet au Châble, un mini centre médical qui aurait pu prendre place dans les locaux des Fleurettes.

La situation des cabinets médicaux de Verbier : le CC a proposé à tous les médecins de Verbier de se réunir sous un même toit.

D'autre part, lors de la rencontre des présidents du district, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour effectuer une étude de faisabilité d'un centre médical à Sembrancher. Quelque soit la solution choisie, cette solution devrait intégrer Verbier.

La réflexion demeure. Le CC travaille à réunir les médecins de Verbier et à assurer une permanence médicale au Châble.

05 Réaménagement des locaux du Café des Amis

Un montant de CHF 1'800'000.— a été mis au budget pour la rénovation du bâtiment du Café des Amis. Cette transformation est nécessaire. Le projet de la nouvelle maison de commune est en stand by et l'administration a besoin de locaux et espace de travail. Cette rénovation permet d'obtenir une solution acceptable. La solution de transformer ce bâtiment en logement a donc été rapidement écartée.

Deux variantes sont présentées par M. Dionne : les deux variantes proposent de créer des bureaux (142 m²) et espace de rangement sur les étages du bâtiment du Café des Amis. La variante 1 propose en plus d'en créer également dans le bâtiment annexe tandis que la variante 2 propose de démonter l'annexe et préparer le bâtiment pour la future maison de Commune.

En changeant d'affectation, le bâtiment (actuellement logement) doit être mis aux normes sismiques et électriques.

L'estimation pour ces travaux a été faite au m². Il est nécessaire de sortir les m³ pour pouvoir être réaliste. Aucune étude complémentaire n'a été demandée, afin de ne pas engager de frais en cas de refus.

En cas de réalisation des travaux, les bureaux de l'office de la population pourrait être déplacé dans des containers encore disponible.

06 Présentation du projet de la Halle des bus à Verbier

M. Eric Fumeaux présente le projet de la nouvelle halle des bus à Verbier qui est se situerait sous le paddock du centre équestre. La concession des garages actuels à Médran, se termine à la fin 2014. Cette halle pourra accueillir 12 bus avec un lavage. Le coût est de 5 millions. Un loyer sera facturé à la société qui exploite les transports publics de Verbier.

07 Centre sportif : évolution du dossier

Après un bref historique de la situation, M. Eric Fumeaux précise que les travaux ne seront engagés sans que les coûts ne soient garantis.

08 Adaptation du crédit d'engagement pour le Parking des Marais-Verts

M. Eric Fumeaux présente l'évolution du dossier depuis 2010. Le projet initial d'un coût de 18,5 millions pour 202 places, prévoyait une durée des travaux sur 39 mois. Le coût était ensuite passé à plus de 25 millions. En collaborant avec la société gérant le projet privé voisin, le nombre de places a passé à 230 avec de plus une diminution du nombre d'étages, une durée des travaux réduite à 27 mois et un coût de 20,5 millions. Les travaux de terrassement ont débuté cet automne et il est prévu que la construction soit terminée pour décembre 2015. Une adaptation du crédit d'engagement (+2 millions) est ainsi nécessaire.

09 Information sur l'Espace St-Marc – développement des rives de la Dranse

M. Eric Fumeaux passe en revue les différentes zones avec les aménagements réalisés et ceux qui sont prévus.

10 Caméra de vidéosurveillance – politique communale

M. Louis Ernest Sidoli rappelle l'emplacement des caméras déjà installées dans les parkings et rues de Verbier. L'extension de la couverture en caméras pour un budget de CHF 70'000.- comprend 4 caméras aux abords du bâtiment des Moussaillons à Montagnier, 2 près du Quadromat de Brunet à Verbier, 4 près de la Migros du Châble (contrôle de l'accès à la Vallée et à Verbier) et 1 près de l'Ecopresse de la place de l'Ermitage ; le remplacement du serveur est également compris dans ce budget. La présidente du CG demande qu'une politique des lieux à couvrir par la vidéosurveillance soit déterminée.

11 Présentation du Turbinage des eaux du torrent de Verbier

M. Raymond Vaudroz présente l'évaluation du potentiel hydroélectrique de différents cours d'eau de la commune. Le projet de turbinage de l'eau des torrents de Verbier est présenté sur le plan technique et économique. De ce point de vue, le risque est limité avec la RPC Les 9 millions investis et amortis sur 20 ans, rapporterai CHF 20'000.-. Le planning des travaux a été revu et prévoit un montant de 1,8 millions en 2014, 3,7 millions en 2015 et 3,5 millions en 2016. L'opportunité est à saisir et ne doit pas être reportée.

6. Divers

01 M. Vincent Michellod déplore le fait de ne pas construire de WC publiques dans le tout nouveaux Parking des Marais Verts.

Clôture de la séance à 23h³⁰.

La secrétaire ad'hoc

Catherine Dumoulin

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLUDJHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016 PLENUM DU 16 DECEMBRE 2013 PROCES-VERBAL N° 6

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 25 novembre 2013

04. Décision

- 01 Décisions fiscales exercice 2014 :
 - 01 Coefficient d'impôt
 - 02 Indexation
 - 03 Impôt personnel
 - 04 Taxe sur les chiens
- 02 Crédits d'engagement :
 - 01 Parking des Marais Verts – adaptation
 - 02 Turbinage des eaux du torrent de Verbier
 - 03 Rénovation du Café des Amis
- 03 Budget 2014 :
 - 01 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
 - 02 Approbation du budget 2014
- 04 Approbation de l'article 9 du règlement sur la vidéosurveillance
- 05 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux de 50%

05. Information / présentation

- 01 Activités du Service fiscal de la Commune de Bagnes : convention avec la Commune de Vollèges

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux et chefs de service présents.

1. Contrôle des présences

43 conseillers généraux présents, 1 excusé et 1 absent

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Nicolas Machoud et Patrice Bürcher.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour soumis est approuvé tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 novembre 2013

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

4. Décision

01 Décisions fiscales exercice 2014 :

En préambule, le président M. Eloi Rossier pose le cadre général précisant certains axes de réflexions et d'actions politiques fixés par le CC. Les finances de la Commune sont saines. Par contre, certaines incertitudes pèsent sur l'avenir (Lex Weber, RPT II, report des charges du Canton sur les Communes...). Des objectifs ont été définis par le CC : un endettement minimal et maîtrisable selon la capacité financière de la Commune, la maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien de l'attractivité en sont les priorités. L'attractivité de la Commune se définit en partie par le coefficient d'impôt, l'indexation, l'impôt personnel et la taxe sur les chiens.

Pour 2014, le CC propose de maintenir les chiffres de 2013 soit :

01 Coefficient d'impôt	03 Impôt personnel
1	CHF 18.—
02 Indexation	04 Taxe sur les chiens
170	CHF 120.—

M. François Corthay présente quelques exemples de montants d'impôt en comparant les taux de plusieurs communes et prouvant l'attractivité de la Commune de Bagnes.

Le CG accepte de maintenir l'ensemble des montants d'impôts présentés à l'unanimité.

02 Crédits d'engagement :

01 Parking des Marais Verts – adaptation

Il s'agit d'adapter le crédit d'engagement de 2 millions supplémentaires.

La commission de gestion est favorable. Elle demande cependant de prévoir l'aménagement de WC publics dans le parking.

Le CG accepte par 40 pour et 1 abstention le crédit d'engagement pour le Parking des Marais Verts de 2 millions supplémentaires.

02 Turbinage des eaux du torrent de Verbier

Un crédit de 9 millions est demandé pour ce projet. Plus de la moitié du montant d'investissement pourra être attribué aux entreprises locales. Le planning des travaux a été revu et, de ce fait, le montant initial de 5 millions prévu au budget 2014 a été ramené à 1,8 millions.

La commission de gestion donne un préavis favorable.

Le CG accepte par 39 pour et 2 abstentions le crédit d'engagement de 9 millions pour le turbinage des eaux du torrent de Verbier et l'amendement du budget 2014 de 5 millions à 1,8 millions.

03 Rénovation du Café des Amis

La solution retenue par le CC est la mise conformité du bâtiment B1 et la démolition du bâtiment B2 (annexe).

Quelques données complémentaires :

- bâtiment B1 – transformation : 1093 m³ à CHF 1'200.— = CHF 1'311'600.— soit CHF 3'000.—/m²
- bâtiment B2 - démolition : 371 m³ à CHF 300.— = CHF 111'300.—
- surface totale : 186 m² de bureaux et rangement (surfaces nettes de plancher)
- planning : début des travaux en 2014 et fin en 2015

Le montant prévu pour ce crédit d'engagement était de 1,8 millions. Avec les données ci-dessus, un calcul plus précis a pu être réalisé. Le CC demande au CG de se prononcer sur un crédit d'engagement de 1,5 millions.

La commission "Aménagement du territoire et constructions" est favorable à ce crédit d'engagement. Quelques interrogations subsistent toutefois.

Ce projet ne pourra se faire sur une année. Le coût des travaux 2014 ne dépassera pas 1 million, le solde devra être réalisé en 2015. En cas d'acceptation du crédit, une étude sera faite pour ce projet, étude qui sera présentée au CG lors d'un prochain plénum. Le coût total calculé comprend les honoraires, mais pas les taxes. Le CG doit se prononcer sur la globalité du projet.

Le CG accepte par 34 pour, 1 contre et 7 abstentions le crédit d'engagement de 1,5 millions pour la rénovation du bâtiment du Café des Amis.

03 Budget 2014 :

M. le président Eloi Rossier rappelle les chiffres essentiels de ce budget 2014 :

Fonctionnement :

Recettes	106'364'300
Dépenses sans amortissements	89'675'300
Marge d'autofinancement	16'689'000
Amortissements	24'679'700
Résultat net	- 7'990'700

Investissement :

Dépenses	55'226'100
Recettes	3'079'000
Investissements nets	52'147'100
Marge d'autofinancement	16'689'000
Insuffisance de financement	35'458'100

Le CC est conscient de l'importance du poids de ce budget. La Commune de Bagnes va devoir emprunter pour pouvoir financer ces investissements. En cas d'acceptation par le CG, les recettes supplémentaires de 2,5 millions/an relatives à l'impôt additionnel proposé au point 05, devraient permettre de réduire ou d'atténuer l'endettement. De gros efforts ont été consentis au niveau du fonctionnement et de l'investissement. L'objectif premier du CC est de maîtriser les finances communales.

Dans son rapport, la Cogest se dit inquiète du montant des investissements de renouvellement de 13,5 millions. Elle demande une analyse de ceux-ci avec la fixation de critères permettant de les déterminer de façon claire. La Cogest attend une politique d'investissement cohérente et responsable et fixant des priorités, afin d'éviter une augmentation de l'impôt. De manière globale, le budget 2014 tel que présenté n'est pas satisfaisant et malgré les efforts consentis par le CC, le budget d'investissement nécessite quelques amendements.

Ce souci est partagé par le CC.

Objets soumis à remarques ou conditions :

01 Modification du bureau de la PM Verbier – CHF 60'000.—

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" approuve le principe de modification des locaux, mais demande d'élaborer une variante à moindre coût. Elle attend une nouvelle proposition.

Ce dossier est retiré du budget. Mme la conseillère Elisabeth Delamorclaz soumettra un nouveaux projet au printemps 2014 et demandera un crédit complémentaire.

02 Garage bus de Verbier – CHF 5'000'000.—

La Cogest demande une analyse du type de contrat avec l'exploitant.

03 Centre sportif – CHF 15'000'000.—

La Cogest attend impatiemment le démarrage des travaux qui doit être conditionné à l'aboutissement du projet et l'aval de la commission ad'hoc, au respect du crédit d'engagement de 44,8 millions, à la définition du mode d'exploitation, à la validation des charges et revenus induits et à la présentation au CG de l'évolution du projet.

04 Sentiers pédestres – CHF 125'000.—

La Cogest demande d'intégrer ce montant au budget de fonctionnement "Tourisme et culture".

05 Parcours VTT – CHF 70'000.—

La Cogest demande d'intégrer ce montant au budget de fonctionnement "Tourisme et culture". Ce poste doit faire l'objet d'une demande de subvention.

Liste des objets soumis à un vote séparé :

06 Centre médical – CHF 1'300'000.—

La commission "Affaires sociales-santé-sport-étude" est consciente de la situation médicale urgente et que le projet soumis est transitoire en attendant un développement de Curala ou de Sembrancher. Un investissement de 1,3 millions pour du court terme semble démesuré et loin des attentes de base. La commission propose la solution de louer et rafraîchir à moindre frais les cabinets existants au Châble. De plus, les 500 m² à disposition aux Fleurettes semblent surdimensionnés. En outre, la commission demande que le dossier d'un centre médical à Verbier regroupant les médecins de la station sous un même toit soit traité parallèlement. Elle estime que le budget pourrait être ramené à 1 millions.

La commission propose que cet investissement soit conditionné selon les points suivants :

- Signature d'un contrat avec au moins 2 médecins pour une durée min. de 5 ans
- Validation des plans d'aménagement par ces médecins
- Conditions de location à communiquer au CG

Selon le président M. Eloi Rossier, les discussions pour regrouper les médecins de Verbier sous un même toit avancent, mais il est encore trop tôt pour engager un montant pour une éventuelle étude.

M. Rossier a eu contact avec des médecins intéressés à s'installer au Châble ; toutes les options sont donc ouvertes. Le montant demandé devra permettre au CC d'être réactif en temps voulu et choisir la solution la meilleure et la plus économique. Le souci du CC est d'assurer une permanence médicale au Châble pour cet hiver, la situation médicale étant jugée plus critique au Châble qu'à Verbier.

A noter que le CC s'est prononcé à une très large majorité pour étudier toutes les possibilités existantes pour garder les médecins au Châble.

Lors d'une récente séance, M. Rossier a informé ses collègues présidents de l'avancement de la réflexion par rapport à la politique médicale du CC tant à Verbier qu'au Châble. La Commune de Bagnes ne fait pas partie du groupe de travail qui a été formé pour l'instant mais peut l'intégrer au besoin.

Mme Alexiane Bruchez donne quelques informations sur le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher. Les cinq communes de l'Entremont, sauf Bagnes, se sont réunies en association afin de garantir l'emprunt nécessaire à la construction du bâtiment à Sembrancher. De plus les médecins de l'Entremont et des jeunes collègues assistants ont fondé une société anonyme qui sera responsable de gérer la Maison de la Santé. Une ambulance sera basée à Sembrancher. Le projet est bien avancé et la Maison de la Santé ouvrira très certainement ses portes dans le courant de l'année 2016. D'ici là, les médecins actuels du Châble s'engagent à assurer une présence médicale. Du côté financier, les recettes fiscales engendrées par un tel centre seront réparties entre les Communes, au prorata de leur population.

Mme la conseillère Eli Lehner estime l'urgence d'abord sur Verbier. Les forces doivent être concentrées sur les besoins utiles et logiques. La décision doit être prise avec bon sens et une réflexion sur le long terme doit être menée avant d'investir. Pour elle le montant prévu au budget pourrait servir à améliorer la situation sur le site de Verbier, afin d'avoir une couverture sanitaire digne de ce nom. Les deux cabinets médicaux actuels au Châble sont encore fonctionnels et il n'est pas nécessaire d'investir dans de nouveaux locaux sans certitude.

La Cogest propose d'approuver ce budget de 1,3 millions pour l'aménagement du bâtiment des Fleurettes à condition que des contrats de long terme soient signés avec des médecins. Elle demande que le CG soit informé de l'avancement du dossier.

M. Eloi Rossier confirme son accord aux conditions énoncées, les travaux ne seront entrepris qu'après signature d'un contrat avec des médecins et avec leur accord sur le type d'aménagement.

Comme il ressort une égalité lors du vote entre les pour et les contre, la présidente du CG doit voter pour trancher. Elle accepte ce budget.

Le CG accepte par 16 pour, 15 contre et 11 abstentions le budget de 1,3 millions pour l'aménagement du cabinet médical des Fleurettes au Châble

07 Vidéosurveillance – CHF 80'000.— amendé à CHF 64'000.—

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" demande d'établir un concept de sécurité global dont doit faire partie intégrante la pose de caméra de surveillance. La pose de nouvelles caméras ne pourra être entreprise qu'après présentation au CG et approbation par le CG de ce concept global de sécurité. La commission demande de retirer ce montant du budget et de revenir avec un crédit complémentaire pour autant que le concept soit accepté.

La conseillère, Mme Delamorclaz, accepte de retirer ce montant du budget.

M. Bertrand Vaudan précise qu'un crédit complémentaire est recevable en cas d'urgence du projet.

08 Logements collectifs au Châble – CHF 100'000.— amendé à CHF 50'000.—

La commission "Aménagement du territoire-constructions" précise que ce montant n'est pas consacré à un concours d'urbanisme mais à un appel à idée donc sur invitation. La commission se rallie à la Cogest pour demander de ramener ce montant à CHF 50'000.—.

M. le conseiller Eric Fumeaux explique que le budget de CHF 100'000.— doit servir à un appel d'offre à faire auprès d'aménagistes pour la création de logements sur les terrains vers les bureaux de la police. Aujourd'hui, c'est une priorité, ces terrains doivent être mis en valeur. Il y a nécessité de créer des logements pour revenus modestes. Ce projet suscite l'intérêt de certains fonds de pension et investisseurs. Il estime que le montant de CHF 50'000.— ne sera pas suffisant pour mener les études nécessaires et l'appel à idée.

Le CG accepte par 26 pour, 11 contre et 4 abstentions le budget de CHF 100'000.— pour l'appel à idée de logements collectifs au Châble.

09 Bornes d'informations interactives – CHF 150'000.—

Ces bornes doivent servir à renseigner les touristes, de manière complète et dans divers domaines. Trois points stratégiques de la Vallée ont été retenus : 2 points info à Verbier (Médran et Ermitage), 1 point à Curala et 1 à Fionnay. Cette offre devrait être complétée à l'avenir avec un outil informatique à télécharger sur les tablettes.

Les écrans diffusent des infos en continu, par contre, les bornes permettent d'arriver directement sur les infos voulues.

La Cogest donne un préavis négatif. Elle ne voit pas l'utilité de ces bornes étant donné que l'on peut trouver ces infos sur les smartphones.

La commission "Tourisme-culture-mobilité" estime important de mettre à disposition des touristes des moyens d'informations.

Le CG refuse par 20 contre, 18 pour et 4 abstentions le budget de CHF 150'000.— pour l'installation de bornes d'informations interactives.

10 Skate Parc St-Marc – CHF 20'000.—

La commission de gestion donne un préavis négatif.

Le conseiller Eric Fumeaux retire cet objet du budget.

11 Changement véhicule police – CHF 50'000.—

La conseillère Elisabeth Delamorclaz retire cet objet du budget. Lorsque le véhicule actuel ne pourra plus servir, un crédit complémentaire sera demandé.

12 Murs en pierres sèches, réfection – CHF 50'000.—

Les murs en pierres sèches font la fierté de notre patrimoine. Le danger que peuvent représenter ces murs n'est pas à négliger. C'est pourquoi ils nécessitent un entretien. Pour cela, des subventions peuvent être demandées.

L'idée est de faire un inventaire des murs en pierres sèches et d'allouer un montant, année après année, pour en permettre la réfection. Ce poste n'est pas absolument indispensable, mais il entre dans le cadre de la défense du patrimoine bagnard.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" propose de refuser ce montant. En cas d'urgence, un crédit complémentaire pourra être accordé. Ce genre de murs demande une réfection continue et un savoir particulier.

Le CG accepte par 26 pour, 10 contre et 5 abstentions le budget de CHF 50'000.— pour les réfections des murs en pierres sèches.

13 Ensemble des projets liés au Géoparc et environnement :

Jardin des Roches – CHF 10'000.— / Bicentenaire de la débâcle 1818 – CHF 25'000.— / Expo minéraux – Musée de Bagnes – CHF 25'000.— / Création de sentiers didactiques – CHF 20'000.— / Valorisation des eaux chaudes de Bagnes – CHF 50'000.— / Création séquence didactique "Géologie" – CHF 10'000.—

Mme Delamorclaz insiste sur le fait que l'entretien du Jardin des Roches est absolument nécessaire si l'on veut que celui-ci reste accueillant et apprécié.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" et le CG en général pensent que cet objet est à intégrer dans le budget de fonctionnement.

Suite au départ du géologue, M. F.-J. Baillifard, les dossiers "Bicentenaire de la débâcle 1818" et "Expo minéraux" sont transmis au dicastère de la culture pour suite à utile et le dossier "Valorisation des eaux chaudes" au dicastère des SIB. Quant au projet "Création de sentiers didactiques", Mme Delamorclaz insiste sur le fait qu'aucun sentier nouveau ne sera créé. Il s'agit de mise en valeur du plan de gestion du Haut Val de Bagnes.

M. Bertrand Vaudan fait remarquer qu'il manque une vision globale du développement général du Haut Val de Bagnes.

M. Eloi Rossier précise que la commission tourisme intégrera le Haut Val de Bagnes dans sa réflexion générale. Un concept sera présenté prochainement.

A l'exception du montant pour l'entretien du Jardin des Roches, qui passe dans le budget de fonctionnement, la commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" demande de sortir tous ces éléments du budget. Ils seront transmis au service de la culture et des SIB et ne pourront être traités que lorsqu'un concept global de développement du Haut Val de Bagnes aura été mis en place.

14 Salle des Combins, couverture en dur – CHF 220'000.—

Sur le montant de CHF 220'000.— mis au budget, la part de la Commune se monte à CHF 150'000.—, le solde de CHF 70'000.— provenant de fonds privés.

M. Eloi Rossier précise qu'il persiste un certain nombre d'incertitudes quant au montant nécessaire pour le montage et démontage de la salle. Il demande de retirer cet objet du budget. Il sera soumis lorsque toutes les données seront connues.

15 Véhicule pour le service Voirie – CHF 50'000.—

La conseillère Elisabeth Delamorclaz retire cet objet du budget. Lorsque le véhicule actuel ne pourra plus servir, un crédit complémentaire sera demandé.

Une étude sur le parc de véhicules communaux est demandée.

16 Panneaux informatifs lumineux Vallée-Verbier – CHF 120'000.—

Ce dossier est du ressort des TP étant donné leur emplacement en bordure de route. Ils informeront sur les manifestations de la région.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" n'est pas très favorable à la pose de ces panneaux pour diverses raisons : pas très lisible, doublon avec les panneaux de parking, emplacement.

Le CG refuse par 20 contre, 9 pour et 13 abstentions le budget de CHF 120'000.— pour les panneaux informatifs lumineux Vallée-Verbier.

17 Véhicule utilitaire pour dessableur et neige – CHF 230'000.—

Le service des TP de Verbier a besoin d'un véhicule utilitaire (idem celui du Châble) pour effectuer divers travaux sur Verbier.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" donne un préavis négatif pour cette acquisition. Elle propose de faire appel à des mandats externes pour effectuer des travaux nécessitant l'emploi d'un tel véhicule.

Le CG refuse par 38 contre, 4 abstentions le budget de CHF 230'000.— pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour dessableur et neige.

18 Acquisition bâtiments selon opportunités – CHF 50'000.—

Ce montant donnerait au CC une marge de manœuvre, afin de pouvoir entrer en négociation sur une future acquisition ou un DDP sans demander un crédit complémentaire.

Le CG accepte par 23 pour, 11 contre et 9 abstentions le budget de CHF 50'000.— pour l'acquisition de bâtiments selon opportunités.

19 Mayens de Bruson, Chemin des Combes – CHF 350'000.— / CHF 20'000.— / CHF 20'000.—

Ces montants sont nécessaires pour la réfection du chemin des Combes qui dessert une zone à bâtir et pour équiper la zone (irrigation, électricité, égout). Des projets de construction dans la zone ont été déposés.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" propose de reporter ce dossier, la réfection de cette route n'étant pas jugée urgente.

Le CG refuse par 31 contre et 11 abstentions les budgets liés de CHF 350'000.— CHF 20'000.—, CHF 20'000.— pour le chemin des Combes aux Mayens de Bruson.

20 Le Châble – Route de Mauvoisin – CHF 200'000.—

Ce montant est lié aux travaux prévus par le Canton du Valais sur ce tronçon. Comme le Canton a décidé de ne pas faire ces travaux en 2014, le montant est à retirer du budget.

21 Mayens de Bruson, La Côt-Moay, étude – CHF 200'000.—

Ce dossier est lié au projet des Mayens des Comballes. Des aménagements doivent être encore finalisés afin d'arriver dans la zone des Mayens des Comballes. Ce projet devra être réalisé tout de même.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" estime qu'il n'est pas nécessaire de planifier à ce jour cette étude et propose de refuser ce montant pour 2014.

Le CG refuse par 34 contre et 8 abstentions le budget de CHF 200'000.— pour l'étude de la route de la Côt-Moay aux Mayens de Bruson.

Budget 2014 :

Le conseiller en charge des finances, M. François Corthay estime nécessaire de travailler différemment ces budgets et demande que les informations sur les objets à retirer ou refuser arrivent au CC plus rapidement. D'autre part, il demande de laisser le CC décider pour des montants de moins de CHF 50'000.— mis au budget et ne pas les voter systématiquement. Il déplore le signe négatif donné par le CG pour le développement des Moyens de Bruson en refusant le budget pour la route.

Dans son rapport général, la Cogest demande de rationaliser les charges de fonctionnement et de fixer des priorités claires dans les projets d'investissement. Elle insiste sur le fait de garder une marge d'autofinancement confortable à hauteur de 20 millions au minimum. En conclusion, la Cogest propose au CG d'accepter le budget amendé 2014, lié à la mise en œuvre d'un plan de mesures d'économies avec une présentation régulière du suivi au CG.

Le CG accepte par 35 pour, 5 contre et 4 abstentions le budget 2014 amendé.

Le président Eloi Rossier remercie le CG de la confiance témoignée et assure que les conditions énoncées dans le rapport de la Cogest seront appliquées. Par contre, M. Rossier ne juge pas les valeurs indicatives du budget si mauvaises, mais satisfaisantes. Cependant, toutes les forces seront engagées pour maintenir une bonne situation.

04 Approbation de l'article 9 du règlement sur la vidéosurveillance

La commission de travail doit revoir ce point. Cet objet est retiré de l'ordre du jour et sera à l'ordre du jour du prochain plénum.

05 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux de 50%

La Commune a la possibilité d'encaisser un impôt additionnel sur toutes les transactions immobilières. Les transactions en ligne directe (succession ou avancement d'hoirie) ne sont pas soumises par contre.

Cet impôt additionnel devrait rapporter environ 2,5 millions par année à la Commune de Bagnes.

En cas d'acceptation, l'entrée en vigueur de cet impôt devrait se faire au printemps 2014.

Le CG accepte par 41 pour et 1 abstention le règlement pour un impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux de 50%.

5. Information / présentation

01 Activités du Service fiscal de la Commune de Bagnes : convention avec la Commune de Vollèges

La convention avec la Commune de Vollèges a été signée lors d'une séance commune entre les deux Conseils. Cette convention est une manière de valoriser les ressources communales.

6. Divers

01 Dicastère "Culture, loisirs et culte" – libellé :

M. Vincent Michellod demande de revoir le libellé du dicastère "Culture, loisirs et culte". Il s'agit de 11 services et il n'est pas uniquement question de la Culture.

De plus, M. Michellod demande d'améliorer l'accueil des touristes dans le Haut Val de Bagnes avec d'autres moyens que des amendes pour un parcage non-conforme ! La promotion de la région en serait favorisée.

02 Course de ski alpinisme :

Mme Lydia Maret précise que la dénomination "Alpiniski" utilisée dans le Bagn'info pour la promotion de la course de ski-alpinisme 2015 est erronée. Cette appellation est réservée à la course des Marécottes.

03 Panneaux de chantier :

M. André Guinnard s'inquiète de la multiplication des panneaux de chantier et publicitaires sur Verbier et demande d'atténuer ces nuisances inesthétiques en appliquant plus strictement le règlement communal des constructions en vigueur, notamment les articles 78 à 82 et en rajoutant au règlement un article précisant la surface publicitaire maximale par chantier.

04 Déneigement des privés à Verbier :

M. André Guinnard constate que le déneigement communal sur Verbier est bien organisé. Par contre, M. Guinnard se demande s'il n'est pas possible de déroger au règlement communal et permettre aux privés de déposer la neige provenant de leur domaine privé sur la voie publique, bien entendu, avant que le service de déneigement n'entre en fonction.

Le conseiller Jean-Daniel Gay-des-Combes étudiera cette idée et répondra à M. Guinnard.

Clôture de la séance à 23 h¹⁵.


La secrétaire ad'hoc

Catherine Dumoulin



Pour le Conseil Général


Mélanie Mento
Présidente du CG


Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUICHÈVRE 32
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 31.03.2014

PROCES-VERBAL N° 1

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 16.12.2013

04. Décision

- 01 Règlement de la vidéosurveillance
- 02 Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
- 03 Affectation du fond des énergies renouvelables 2014
- 04 Structures d'accueil communales
 - 01 Approbation des nouveaux règlements
- 05 Crédits complémentaires
 - 01 Versègères, Ch. de Procharrat CHF 190'000.-
 - 02 GECAL SA CHF 2'000'000.- Rachat du capital-actions des 3 Rocs SA (40%)
- 06 Postulats
 - 01 Pour le maintien des centres des villages en mains bagnardes
 - 02 Pour une réflexion globale des centres scolaires (Châble, Bruson et Vallée)

05. Information / présentation

- 01 Plan Directeur Energétique Territorial – PDET
- 02 Centre sportif
- 03 Centre médical

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents ainsi qu'au représentant de la Presse.

1. Contrôle des présences

43 conseillers généraux présents, 2 excusés.

Deux scrutateurs sont nommés : MM Grégory May et Jérémy Alter

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis à une rocade. Etant donné la présence des représentants du projet du Plan directeur Energétique Territorial – PDET, la présentation est faite en début de séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16.12.2013

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Décision

01 Règlement de la vidéosurveillance

Mme la conseillère communale Elisabeth Delamorclaz apporte une précision concernant la 4^{ème} personne habilitée à visionner les enregistrements, il ne s'agira pas de l'assistante administrative, mais du chef de groupe (un policier).

Le CG accepte à l'unanimité le règlement de la vidéosurveillance.

02 Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

M. Norbert Fellay rappelle le but de ce règlement : inciter à la rénovation tout en bénéficiant des subventions cantonales. Le CC a décidé de soutenir également le chauffage à bois de petite puissance, de 5 à 20 kW.

M. Vaudroz précise qu'aucun effet rétroactif n'est envisageable et que ceci concerne les améliorations du type de chauffage, passage du mazout à la PAC ou au chauffage à distance par exemple. Ce règlement sera vraisemblablement communiqué dans le Bagnes Info de juillet.

La Commission aménagement du territoire, construction et bâtiments, propose d'accepter ce règlement en spécifiant que le règlement des constructions au niveau esthétique devra être adapté et suivre l'évolution de ces nouvelles technologies.

La commission de gestion est favorable à ce règlement, en proposant d'y ajouter une référence au photovoltaïque et que toute modification du coefficient de pondération soit soumise au CG (actuellement équivalence subvention cantonale et communale).

Le président Eloi Rossier accepte que le coefficient soit soumis au législatif.

Le CG accepte à l'unanimité le règlement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

03 Affectation du fond des énergies renouvelables pour 2014

Raymond Vaudroz rappelle que le montant annuel à disposition est de CHF 500'000.- et qu'un solde 2013 estimé à environ CHF 100'000.- est à disposition. Il précise les 3 points pour lesquels ce fond sera utilisé :

- Projet d'une toiture solaire sur bâtiment communal pour CHF 150'000.-
 - Subventions communales aux aides accordées par le canton pour CHF 200'000.-
 - Etude réalisée par la Sedre pour le plan directeur Energies sur Verbier pour CHF 100'000.-
- Une solde de CHF 150'000.- est donc encore à disposition.

Le CG accepte à l'unanimité l'affectation du fond des énergies renouvelables pour 2014.

04 Structures d'accueil communales : approbation des nouveaux règlements

Mme Eli Lehner présente les principales modifications du règlement, au vu du succès que connaissent les structures d'accueil soit : augmenter le tarif horaire de CHF 1.- et facturation des heures d'absence. Elle remercie les différentes personnes qui ont travaillé sur ce projet.

M. Stéphane Michellod précise que la tarification selon le revenu est gérée par un programme.

La commission de gestion recommande d'accepter les nouveaux règlements bien que le rêve d'arriver prochainement à un autofinancement des structures, en tenant compte de l'entretien/investissement des bâtiments, s'est rapidement éteint.

Le CG accepte à l'unanimité les nouveaux règlements des structures d'accueil

05 Crédits complémentaires

01 Versegères, Ch. De Procharrat CHF 190'000.-

M. Norbert Fellay explique que l'actuelle conduite ne permet pas un débit rationnelle pour de nouvelles constructions. Des tuyaux d'irrigation et l'éclairage publique seront remplacés par la même occasion.

Le CG accepte à l'unanimité le crédit complémentaire Ch. de Procharrat

02 GECAL SA, rachat du capital-actions des 3 Rocs SA (40% pour CHF 2'000'000.-)

M. Raymond Vaudroz rappelle qu'à la création de GECAL SA, il fallait minimiser les risques car le projet des 3 Rocs était en cours de réalisation. Actuellement le risque a disparu, les bâtiments des 3 Rocs ayant été mis en fonction au 1er décembre 2013 ; raison pour laquelle ce montant n'a pu être intégré au budget 2014.

D'autre part, des clients potentiels souhaiteraient une présence uniquement communale dans ce capital-actions.

M. Eloi Rossier souhaite saisir l'opportunité que l'entier du capital reste en main bagnarde, condition nécessaire pour prévoir une extension vers les communes voisines.

M. François Corthay indique que la Commune de Sembrancher souhaite entrer dans le capital, à condition que la société soit exclusivement propriété de la Commune.

Concernant la grande quantité de rotations de camions livrant les pellets pendant les fêtes de fin d'année, M. Raymond Vaudroz déclare que cette 1ère année était un peu expérimentale, et que l'année prochaine avec une meilleure gestion, la livraison des pellets devraient être optimisée.

M. François Corthay ajoute qu'il ne s'agit pas d'une dépense à proprement parler, mais un investissement dans un capital d'une société qui nous appartiendra à 100 %. De plus, le rendement de l'investissement sera intéressant pour la Commune.

La CoGest constate que les comptes sont un peu moins bons que prévu en raison des conditions climatiques défavorables au chauffage, mais le nombre de raccordements à ce jour est supérieur aux prévisions, ce qui est de bon augure pour le futur. L'argument des opportunités commerciales nous est apparu très important pour le choix de ce timing. Elle est favorable à ce rachat en considérant l'impact sur le budget 2014 comme un investissement et non pas une dépense.

Le CG accepte par 35 pour 2 contre et 5 abstentions le rachat du capital-actions des 3 Rocs SA

06 Postulats

01 Pour le maintien des centres des villages en mains bagnardes

Mme Andrée-Noëlle Filliez et M. Jean-Henri Filliez présentent le postulat.

M. Eloi Rossier approuve qu'il est nécessaire pour une commune de préserver son patrimoine, toutefois ne pense pas que ce postulat atteigne ce but ni celui de favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes de notre région.

La CoGest trouve le postulat tout à fait louable mais pense qu'il est préférable de laisser faire le marché.

Le CG refuse par 21 contre 9 pour et 12 abstentions le postulat Pour le maintien des centres des villages en mains bagnardes

02 Réflexion globale des centres scolaires (Villette/Bruson et Vallée)

M. Patrick Bruchez se dit surpris et agacé par ce postulat. Il est clairement ressorti de divers sondages, que des centres de plus de 200 élèves n'étaient pas souhaités. De plus, l'horaire continu nous a préoccupé et nous préoccupe encore. L'emplacement des sites doit être le plus proche des bassins de population. Il estime, à titre personnel, ce postulat irrecevable.

M. Eloi Rossier précise que des groupes de travail ont été créés en incluant tous les « acteurs » scolaires, parents, enseignants, autorités, afin d'étudier la meilleure solution. Un comparatif des coûts a également été étudié par le CC et il en ressort que la solution de deux centres scolaires plutôt que trois ne serait pas forcément plus économique au final.

M. François Corthay souligne l'aspect émotionnel de ce dossier. La solution des 3V offre la taille critique souhaitée, bien que la solution des 2V pourraient amener des facilités, tant au niveau éducatif que des infrastructures du fait du regroupement...

Mme Mélanie Mento précise qu'il est important de mettre en avant les structures d'accueil de manière plus professionnelle.

Pour la commission de Aménagement du territoire, l'emplacement prévu par le postulat n'est pas idéal, dans le lit majeur de la Dranse. Le postulat est rejeté par la commission.

La commission des écoles soutient le projet des 3V et rejette ce postulat.

La CoGest désire mettre l'enfant au cœur du débat en privilégiant l'aspect humain, et ne remet pas en question le projet des 3V.

Le CG refuse par 31 contre 3 pour et 8 abstentions le postulat pour la Réflexion globale des centres scolaires (Villette/ Bruson, Vallée)

5. Information / présentation

01 Plan Directeur Energétique Territorial - PDET

Le conseiller communal Norbert Fellay fait un petit message d'introduction au sujet du PDET. Au printemps 2011, la nouvelle ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle d'énergie, interdit l'utilisation de chauffages électriques pour toute nouvelle construction. Cette interdiction a été saisie comme une opportunité pour la réalisation d'installations de chauffage à distance et la création de la société GECAL SA. Un postulat a été déposé proposant notamment de :

1. Subventionner l'utilisation d'énergie renouvelable dans le domaine privé.
2. Créer, dès 2012, un poste au budget pour les énergies renouvelables de manière à permettre une planification pour les 10 à 15 prochaines années.
3. S'adjoindre les services de l'école d'ingénieurs de Sion pour différentes études sur les possibilités d'économies d'énergie.

La parole est donnée successivement à M. Michel Bonvin pour la présentation de la planification du PDET pour les 20 à 25 prochaines années, ainsi qu'à Mme Martine Flon qui effectue les travaux en vue de l'obtention du Label « Citée de l'énergie » pour la Commune de Bagnes.

Raymond Vaudroz précise qu'il n'y a aucun avantage financier et que l'idée d'obtenir ce label est surtout au niveau de l'image. Plusieurs villes ont obtenu ce label et le challenge semblait intéressant pour le transposer à une commune de montagne. Cela permet également de faire un état des lieux des installations actuelles et des efforts à fournir pour les remplacer au profit d'installations plus respectueuses de l'environnement.

Concernant le pourcentage d'utilisation de l'énergie du barrage de Mauvoisin sur la consommation globale de la Commune de Bagnes (actuellement 15%), il est difficile de se projeter vers les divers scénarios qui se présenteront, mais l'objectif de la Commune de Bagnes est clairement de maîtriser et utiliser d'avantage cette énergie qui est la sienne.

02 Centre Sportif

M. Eric Fumeaux annonce que les travaux débiteront à la fin de la saison d'hiver.

Le budget retravaillé se monte à 42 millions ; avec une soupape de sécurité qui concerne la construction ou non de la halle de curling. Concernant le mandat de la garantie des coûts, la Commune cherche la solution la mieux adaptée. Le mandat pourrait être divisé en 3 lots afin d'avoir un meilleur suivi.

Des investisseurs ont été contactés et sont intéressés par l'idée de construire un hôtel à proximité du Centre Sportif et y créer une synergie.

La gestion du restaurant sera donnée à la société DSR et une demande leur a été faite de prendre un risque sur l'exploitation afin de diminuer le déficit que connaît actuellement le restaurant du Centre Sportif.

M. Raymond Vaudroz confirme que l'installation de chauffage à distance sera prise en charge par GECAL SA et que le CG ne sera pas sollicité pour ce poste.

03 Centre médical

M. Eloi Rossier informe que plusieurs rencontres avec les diverses forces en présence ont eu lieu et se sont avérées très positives. 3 médecins sont candidats à la reprise du cabinet des Arcades et la décision qui sera communiquée la semaine prochaine a été facile à prendre, un candidat se dégageant nettement. La reprise du cabinet est prévue au 1^{er} mai, voir un peu plus tard, afin d'assurer une bonne transition.

Une rencontre avec la doctoresse qui travaille actuellement au Châble, a eu lieu ; pas de réponse pour l'instant quant à sa volonté de continuer, mais un bon espoir subsiste.

Diverses rencontres ont eu lieu avec le directeur de l'OCVS (Dr Bellagamba) ; les besoins spécifiques de la Commune de Bagnes ont été reconnus. Une ambulance pourrait être positionnée à Verbier pendant la haute saison du moins.

Quant au Centre des Fleurettes, il sera équipé lorsque que des médecins seront prêts à s'y installer, la recherche se poursuit.

6. Divers

01 M. Vincent Michellod annonce que les Tennis-Club de Verbier et de Bagnes ont fusionné.

02 M. Jacques Bertuchoz constate que la commune de Bagnes est contributrice pour 6 millions à la péréquation financière intercommunale du canton du Valais ; la 2^{ème} commune est Zermatt avec 1'774'000.-.

M. François Corthay précise que la contribution est basée sur les recettes fiscales divisées par le nombre de contribuables, donc tous les contribuables hors communes ne sont pas décomptés. De plus, le montant pour l'année 2014 est basé sur les années 2007-2008-2009, qui furent de très belles années au niveau des recettes.

M. Eloi Rossier confirme qu'en versant un tel montant dans la péréquation financière, la Commune de Bagnes a droit à quelques égards, les conseillers d'Etat MM. Tornay et Melly en ont pris note.

03 M. Jacques Bertuchoz propose que des radars fixes soient installés sur la route de Verbier entre Villette et le Cotterg. Eloi Rossier précise que la police communale a le droit de mettre des radars informatifs uniquement.

04 M. Jean-Daniel Gay-Des-Combes informe que le secteur de la Fontaine, rue de la Poste à Verbier sera réaménagé et un podium y sera installé.

05 M. Dominique Zuchuat rappelle au CC que la commission de l'environnement est en constant déficit. Un poste vacant ayant été repourvu alors que le départ à la retraite du titulaire eut été l'occasion idéale pour diminuer les coûts du service. D'autre part, la procédure d'engagement soulève des interrogations.

Mme Elisabeth Delamorclaz souligne que l'engagement du personnel n'est pas du ressort du CG.

M. Eloi Rossier précise que le CC est attentif pour chaque renouvellement de poste et l'engagement de la personne en question s'est avéré nécessaire après analyse.

06 Yves Bruchez présente le projet "Midnight Bagnes". Les 3 soirées ont réuni 60, 41 et 43 jeunes. L'idée de proposer une salle plus grande fait son chemin.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Feljay



Pour le Conseil Général


Melanie Mento
Présidente du CG


Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CUOCHEVRE 31
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016 **SÉANCE PLÉNIÈRE "TOURISME" DU 02.06.2014** **PROCES-VERBAL N° 2**

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h⁰⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

- 01. Verbier Festival : Présentation de l'étude Mckinsey sur l'impact du Verbier Festival par M. Joëi Claret**
- 02. Culture : présentation du Service de la Culture par M. Bertrand Deslarzes**
- 03. Structures touristiques communales par M. Eloi Rossier**
 - 01 Point de la situation
 - 02 Constitution Groupe de Travail Fitour
- 04. Téléverbier SA par M. François Corthay, administrateur de Téléverbier SA et représentant du Conseil communal**
 - 01 Modification de l'actionnariat
 - 02 Situation des 4 Vallées
 - 03 Politique communale (25,84% Capital-actions)
- 05. Divers**

PROCES-VERBAL

Mme la présidente ouvre cette séance consacrée au tourisme et salue la présence de tous les invités à cette séance.

Nicolas Jost procède au contrôle des présences.

En préambule, Eloi Rossier explique le pourquoi de la soirée du tourisme. C'est notre activité principale, d'où l'idée d'améliorer la communication entre les différents acteurs du tourisme.

1. Verbier Festival : Présentation de l'étude Mckinsey sur l'impact du Verbier Festival par M. Joël Claret

Monsieur Claret présente les résultats de l'étude MacKinsey et met notamment en évidence l'apport indéniable du VFA pour notre commune. Selon leurs estimations, le VFA générerait des retombées de l'ordre de 10 millions de francs pour la commune, sans toutefois être des retombées purement financières.

Pour étayer ses propos, M. Claret présente le VFA comme suit :

1. Le VFA est un événement culturel de premier plan
2. Le VFA a un impact économique très important.
3. Le VFA se charge de la formation de jeunes talents
4. Le VFA a une très vaste portée visuelle

Concernant l'avenir du Festival sur les 10 prochaines années, Martin Engström manifeste la volonté de continuer, malgré la difficulté de réunir des fonds année après année. Le budget de 8 millions de francs est couvert par :

- la billetterie,
- le sponsoring,
- les amis du VFA
- l'argent public,

dans une proportion respective à un quart par poste.

Les concerts ne sont pas toujours complets, donc un potentiel de générer plus d'entrées existe, sans toutefois changer le concept des 17 jours du VFA.

Mme Gaynor ajoute que le problème de l'hébergement est récurrent au niveau de l'hôtellerie : les week-ends du festival les hôtels sont complets à l'exception du "W" qui demande entre 600 et 700 francs par nuit et présente donc une disponibilité de 115 chambres, ce qui est regrettable.

En conclusion, Eloi spécifie qu'il est important que le VFA perdure et que les liens avec les divers acteurs du tourisme se renforcent encore et encore.

2. Culture : présentation du Service de la Culture par M. Bertrand Deslarzes

Les différents services et activités sont présentés par Bertrand, le chef de service. La présentation est à disposition sur Intranet.

Eloi précise qu'au niveau du sponsoring de diverses manifestations culturelles, la Commune a comme règle de ne pas dépasser le 30% du budget pour des aides, sans toutefois arroser tous azimuts des manifestations qui vivent.

Il précise encore qu'en observant ce qui se fait ailleurs, la culture est un facteur de la réussite touristique, exemple est donné avec la Fondation Arnaud à Lens.

Concernant une éventuelle programmation théâtrale dans la salle St-Marc, tel qu'au Baladin à Savièse, le Crochetan à Monthey ou le Martholet à St-Maurice, Eloi précise que ce concept coûte très cher. D'autre part, ces différents lieux se trouvent à proximité des grands axes routiers. Il n'est pas acquis que les gens se déplaceraient au Châble pour assister aux différents spectacles.

3. Structures touristiques communales par M. Eloi Rossier

01. Point de la situation

La Commune de Bagnes se positionne toujours clairement comme le leader de la conduite du tourisme sur le plan communal.

Les missions des sociétés de développement sont essentiellement des missions d'accueil, d'animation et d'information.

La Destination a perdu voilà une année les communes du pays du St-Bernard, soit Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre. Pour pallier à cette défection, une société au nom de Verbier / Val de Bagnes / La Tzoumaz Promotion SA a été créée. Elle a pour missions d'assurer le marketing, la communication sur tout le territoire et la promotion et de travailler aux bonnes relations avec Valais/Wallis Promotion et les structures faitières du tourisme Suisse ; ce qui a été fait lors d'une rencontre avec Swiss Tourisme dernièrement.

02 Création de commissions

1. La commission événements :

Ses missions sont :

- L'évaluation des événements actuels et futurs
- Attributions des subventions
- proposition de subvention si le montant s'élève à plus de CHF 50'000.-

La Commune sera certainement amenée à diminuer son soutien aux divers événements, tout en gardant une ligne de conduite, sans toutefois fermer des portes à de nouvelles manifestations.

2. La commission marketing :

Elle a pour mission de soutenir et valider les propositions faites par son directeur, Monsieur Pierre-André Gremaud, dont les missions sont :

- de définir l'image de Verbier et de la Commune dans son ensemble,
- de définir un concept de communication,
- de faire procéder à des études de marchés et de faire des benchmarking pour connaître notre position par rapport à la concurrence.

La question du financement du Tourisme s'est posée.

Eloi explique que lors d'une séance avec le Canton, diverses propositions ont été faites dans ce sens, notamment avec toute sorte de taxes dont la taxe sur les résidences secondaires. Diverses communes l'ont d'ailleurs adoptée ce qui a fâché passablement de propriétaires. De facto, la Commune de Bagnes a refusé d'introduire cette nouvelle taxe. Verbier est une station de propriétaires qui ont investis chez nous, donc il est préférable de les choyer que de les « assommer » avec une nouvelle taxe. Le Tourisme Bagnard dispose de 6,5 millions, provenant des taxes de séjour, de la TPT et du ménage communal. Ce n'est pas assez pour aller de l'avant.

Un groupe de travail a été créé par André Guinnard, pour trouver une solution au financement du tourisme bagnard. Ce groupe a comme rôle de trouver des fonds pour le tourisme et non pas de remplir les lits d'hôtellerie et parahôtellerie. Pour André Guinnard, l'important est que ce groupe soit composé d'acteurs du tourisme et non d'élus locaux. Ce groupe va proposer diverses solutions au Conseil Communal qui avalisera ou non ces dernières.

Pierre-Yves Délèze, trouve qu'il manque un concept « Produit » pour le tourisme à Bagnes. De plus, au niveau des infrastructures, il y a des choses à améliorer

4. Téléverbier SA par M. François Corthay, administrateur de Téléverbier SA et représentant du Conseil communal

Eloi mentionne que cet hiver a été passablement mouvementé, notamment par :

- le rachat des actions Téléverbier détenues par Télénendaz, de Téléveysonnaz de Jean-Marie Fournier par la Famille Burrus
- La Création d'un groupe d'investisseur bagnard

François Corthay représentant du CC et sein du Conseil d'administration de Téléverbier, présente la situation :

01. Modification de l'actionnariat

En préambule, François présente la Convention que la Commune et la Bourgeoisie ont signé avec Téléverbier. Il précise la position de la famille Burrus au niveau de l'actionnariat et présente le groupe d'actionnaires bagnards nouvellement constitué.

02. Situation des 4 Vallées

Les 4 Vallées sont la base d'un produit. Malheureusement aujourd'hui la convention des 4 Vallées a été dénoncée par Téléveysonnaz. Téléverbier a proposé de se donner une année, afin de redéfinir les conventions de répartitions des recettes. Le système actuel est basé sur les comptages, mais ces comptages ne mettent pas en valeur les sociétés qui investissent dans de nouvelles installations. Malheureusement, Téléveysonnaz ne veut pour l'heure rien entendre et aimerait d'abord trouver un accord avec Thyon. Les négociations continuent, mais les délais marketing sont déjà plus que dépassés. Une séance est prévue le 12 juin pour tenter de trouver une solution.

Eloi précise que tous les présidents des communes partenaires des 4 Vallées ont écrit et co-signé une lettre au président des 4 Vallées, Christian Melly, stipulant l'importance d'aller dans le sens de Téléverbier et de se donner une année pour redéfinir les conventions de répartitions des recettes. En espérant que Téléveysonnaz, par son président Jean-Marie Fournier, revienne à de meilleures dispositions.

En conclusion, Eloi stipule que la Commune est très active afin de trouver une solution ; des rencontres individuelles préalables avec les différents protagonistes ont déjà été effectuées. Eloi est intimement convaincu qu'une solution raisonnable sera trouvée, notamment avec Monsieur Jean-Marie Fournier.

03. Politique communale (25,84% Capital-actions)

La Commune défend le fait que Téléverbier reste une entreprise privée, donc pas de volonté de la voir devenir une entreprise publique.

A ce même titre, Téléverbier est une SA dotée d'un conseil d'administration qui n'entre d'ailleurs pas l'opérationnel de la société. Le rôle du CA est clairement cantonné au niveau stratégique et au niveau des objectifs de la société.

Suite aux dernières votations il apparaît évident que nous devons repenser notre Tourisme. L'objectif est que tous les partenaires touristiques travaillent ensemble et dans ce sens, la Commune doit fédérer ces partenaires autour du projet commun du tourisme de demain. La Commune n'aimerait pas que Téléverbier « cannibalise » les activités de la station. Téléverbier est déjà actif dans le domaine de la restauration et un petit peu dans l'immobilier. La Commune voit Téléverbier comme un partenaire.

Dans ce sens une nouvelle convention a été signée en mars 2010 entre Téléverbier, la Commune et de la Bourgeoisie. Celle-ci est sensé régler l'ensemble des relations entre ces trois partenaires. Elle est basée sur les conventions anciennes et sur le développement à venir, notamment les Mayens de Bruson.

Cette convention définit notamment le droit de Téléverbier à utiliser le territoire communale pour une redevance annuelle à la Bourgeoisie de CHF 250'000.-, ce qui est exceptionnel en Suisse. En contrepartie, la société doit équiper l'entier du domaine skiable. Cette convention régit également :

- L'utilisation de diverses parcelles (Curala, St-Marc, Savoleyres, Esserts).
- La gestion des parkings, utilisation, entretien, déneigement.
- Fourniture de l'électricité par les SIB.
- Participation de Téléverbier SA aux transports publics.
- Ouverture élargie de la Télécabine.
- Développement du domaine skiable de Bruson.
- Tarif préférentiel pour les domiciliés de Bagnes.

5. Divers

Eloi Rossier prend une dernière fois la parole et insiste sur son intention de reconduire cette séance l'année prochaine. Il est important que tous les acteurs touristiques de la Commune de Bagnes puissent se rencontrer afin de discuter des problèmes qui nous concernent tous.

Clôture de la séance à 22h30

Le secrétaire

Léonard Felber



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento

Présidente du CG



Nicolas Jost

Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
POUR LE DISTRICT DE VALAIS
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016 PLENUM DU 16.06.2014 PROCES-VERBAL N° 3

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. **Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
02. **Approbation / modification de l'ordre du jour**
03. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 31.03.2014**
04. **Décisions**
 - 01 Comptes
 - 01 Examen des comptes 2013 des SIB et de la Municipalité
 - 02 Rapport de l'organe de révision
 - 03 Approbation des comptes 2013
 - 02 Crédits complémentaires
 - 01 Sarreyer, prolongation digues pare-pierres pour CHF 115'000.-
 - 03 Abattoirs – tarifs d'abattage
 - 01 Augmentation des tarifs abattoirs
 - 02 Augmentation des émoluments vétérinaires
 - 04 Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Secteur Ermitage, Verbier
 - 05 Conditions générales des Services électriques
05. **Divers**

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents ainsi qu'au représentant de la Presse.

1. Contrôle des présences

35 conseillers généraux présents, 7 excusés et 3 absents.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Damien Maret et Martin Michellod

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 31.03.2014

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décisions

01 Comptes

01 Examen des comptes 2013 des SIB et de la Municipalité

Mme la Présidente du CG remercie l'exécutif pour leur rapidité dans la transmission des comptes. Elle précise également que ceux-ci sont bons, que les charges sont bien maîtrisées, mais qu'il faut rester vigilant pour les prochains exercices.

M. le Président Eloi Rossier précise que la marge d'autofinancement reste élevée et que les effets néfastes prévus par la Lex Weber ne se reflètent pas encore dans ce résultat, bien que les incertitudes pour l'avenir avec la mise en application de cette loi restent fortes.

"Nous avons le droit de nous réjouir parce que les résultats sont bons, mais nous devons rester prudents. Cette prudence nous amène à réviser les charges de fonctionnement".

Il remercie également chaque commission pour leur collaboration avec l'exécutif, ainsi que les services financiers de la Commune pour leur excellent travail ainsi que la collaboration exemplaire que l'exécutif a eu avec la commission de révision.

Eloi attire l'attention sur les chiffres principaux : des recettes de CHF 120 millions, exceptionnelles pour les raisons connues du CG, des dépenses de CHF 91 millions, la marge d'autofinancement qui reste importante ainsi que les amortissements et l'excédent de recettes d'un peu plus de 2 millions.

Investissements : La différence avec le budget provient en particulier du fait que le projet du Centre sportif n'a démarré qu' en 2014. Les investissements sont toutefois restés élevés.

Financement : L'insuffisance de financement s'élève à CHF 5 millions. Ceci nous oblige à la prudence.

La parole est cédée à François Corthay qui remercie également l'esprit constructif lors de l'établissement des comptes.

Les charges de fonctionnements sont commentées avec un arrêt particulier sur les dépassements. En comparaison avec l'exercice précédent les charges ont diminué, ce qui l'amène à féliciter les responsables de dicastères et les chefs de service qui ont travaillé sur ces comptes pour trouver des économies sur toute la durée de l'exercice.

Quelques renseignements fiscaux : Les recettes fiscales ont largement dépassé les budgets pour diverses raisons :

L'impôt sur le revenu des personnes physiques a dépassé de deux millions les prévisions car les projections de recettes fiscales avaient été revues un peu à la baisse suite à l'acceptation de la Lex Weber ainsi que la LAT.

En dessous de la moyenne mais bien tenu tout de même, l'impôt sur la fortune des personnes physiques a également dépassé les budgets, notamment avec l'arrivée de nouveaux contribuables fortunés.

L'impôt forfaitaire ou plutôt impôt sur la dépense, qui a une énorme importance dans la balance des entrées.

L'impôt sur les personnes morales a dépassé toutes les attentes, plus de 3 millions par rapport au budget, le plus haut de tous les temps. Des entreprises ont réalisés de gros volumes de travaux, surtout dans le domaine de l'immobilier.

Gains immobiliers, impôts également très élevés. 2013 est une année qui correspond à la moyenne, même si le nombre de transactions sont inférieures à celles du passé. La valeur par transaction n'a cessé de croître.

Eloi profite d'annoncer qu'en prévision de la prochaine votation sur l'impôt sur la dépense, un comité a été mis en place pour rassembler des fonds publics pour mener campagne. Le canton n'était pas prêt à soutenir cette campagne ... Ceci est surprenant étant donné les retours au canton générés par la péréquation financière. Une nouvelle rencontre avec le Conseiller d'Etat Tornay est prévue. La votation aura certainement lieu dans le courant du premier trimestre 2015.

Evolution des recettes et des charges : Les recettes restent assez stables quant aux charges celles-ci continuent d'augmenter, même si en 2013, elles ont été assez bien maîtrisées.

La péréquation financière quant à elle, a généré un peu plus d'entrées que ce qui avait été budgété.

Evolution des investissements : Chaque investissement devra être analysé et priorisé, les investissements seront faits en fonction des besoins.

Marge d'autofinancement : On constate une relative stabilité malgré quelques dernières années aux résultats exceptionnels. Mais il faut rester vigilant en vue du futur.

Pour la Commission de gestion, les comptes 2013 sont bons avec une bonne marge d'autofinancement. Remerciements au Service financier pour la qualité de leur travail. Le rapport de la commission passe en revue les divers services. En conclusion les chiffres présentés dans les comptes 2013 témoignent d'une bonne maîtrise de la part de l'équipe dirigeante et un préavis positif à l'unanimité des membres présents à la séance est donné.

02 Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision confirme que les comptes sont tenus conformément à la législation en vigueur et propose de les approuver tels quels. Il remercie l'exécutif pour leur collaboration.

03 Approbation des comptes 2013

Le Conseil général accepte les comptes 2013 par 33 oui et 1 non.

Eloi et François remercient le CG pour la confiance témoignée. Eric Fumeaux est félicité pour avoir réussi à tenir le budget de la Salle St-Marc.

02 Crédits complémentaires

01 Sarreyer, prolongation digues pare-pierres pour CHF 115'000.-

Un montant de CHF 150'000 avait été prévu au budget, mais après une étude complémentaire il s'avère que ce montant n'est pas suffisant. Ce genre d'investissement est soutenu par le canton.

Le crédit complémentaire est approuvé à l'unanimité du CG.

03 Abattoirs – tarifs d'abattage

Elisabeth Delamorclaz présente le programme prévu pour augmenter les recettes y relatives. Celui-ci prévoit :

- de doubler la location du laboratoire de CHF 250.- à CHF 500.-
- d'augmenter les taxes d'abattage
- de facturer les émoluments du vétérinaire à part

Ces augmentations permettraient de dégager quelques CHF 21'000.- de recettes supplémentaires. Ces incidences ne seront pas trop lourdes à supporter pour les paysans, étant donné que ceux-ci n'ont droit qu'à un seul abattage par année à titre personnel. Les augmentations de l'abattage commercial seraient supportées par les acheteurs.

La commission de l'agriculture a accepté à l'unanimité cette proposition et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'augmentation du tarif des abattoirs et des émoluments vétérinaires sont acceptés à l'unanimité du CG.

04. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Secteur Ermitage, Verbier

Eric Fumeaux remercie les différents acteurs ayant participé à l'étude de ce dossier qui consiste en une modification en un plan de quartier à aménager sur toute la zone avec création d'une zone hôtelière avec un pourcentage alloué aux résidences hôtelières.

Ce dossier a été mis à l'enquête le 09.11.2012. Le traitement des 12 oppositions prend du temps. Les opposants ont été rencontrés et le traitement des oppositions est actuellement en mains du canton.

La commission de l'aménagement du territoire soutient la modification à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil général accepte la modification par 33 oui et 1 non.

Eloi précise que les responsables de Four Seasons ont été rendus attentifs à la problématique de la Lex Weber.

05. Conditions générales des Services électriques

Pascal Morand présente cette modification dite de cosmétique. Le juriste cantonale de l'état du Valais a demandé de modifier le texte comme suit. "Les tarifs sont sous la responsabilité de l'exécutif communal selon les conditions de la loi sur l'approvisionnement en électricité et selon les conditions de la législation cantonale y relative". Un point du règlement a également été supprimé. Le CC ayant déjà accepté ces modifications, la demande est faite au CG d'en faire de même.

Les modifications des conditions générales des Services électriques sont acceptées à l'unanimité du CG.

5. Divers

Damien Maret a été interpellé concernant la fermeture des routes menant à l'Alpage de la Chaux. Eloi explique que cette décision a été prise pour 3 raisons :

- a) La décision a été prise par la commune de Bagnes qui a fait pression sur Téléverbier (et non pas le contraire) pour que Téléverbier garde les installations ouvertes l'été, aussi longtemps que possible, afin d'allonger la saison. Téléverbier a accepté, les installations seront ouvertes jusqu'au Jeune Fédéral.
- b) Cette interdiction ne touche pas les ayants-droits
- c) L'aspect touristique général a dicté ce choix, afin de « débarrasser » les routes des véhicules en saison touristique.

Toutefois des autorisations seront toujours délivrées au besoin. Etant donné qu'une opposition a été faite, le CC devra la traiter

Jacques Bertuchoz se pose la question de savoir pourquoi le conseiller d'Etat ne semble pas être au courant du dossier de la route de contournement de Villette ? De plus, quelle est la relation entre l'exécutif de la Commune et les députés au Grand-Conseil ?

Les relations sont bonnes ; le CC compte une députée dans ses rangs et les sujets sensibles sont ainsi portés à leur connaissance.

Situation des accords 4Vallées : Les 4Vallées n'ont de sens que si elles se font à 4. A l'heure actuelle, le contrat a été dénoncé donc il n'y a pas de tarif 4Vallées. Téléverbier a donc créé un nouveau forfait Verbier Grand-Ski incluant le Mont-Fort.

Une séance concernant la LAT a été suivie par des membres du CC. La commune devra donner réponse des propositions faites par le canton, en tenant compte du développement futur de la commune et ses besoins en logement.

Clôture de la séance à 21h30

Le secrétaire

Léonard Felber


Pour le Conseil Général

Mélanie Mento

Présidente du CG

Nicolas Jost

Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROCHE DE CLONCHEVREY
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 29.09.2014

PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 16.06.2014

04. Décisions

- 01 Crédit complémentaire - Gare de Médran CHF 70'000.-
- 02 Finances communales : ligne de crédit de CHF 25 millions

05. Information - présentation

- 01 Dossier rénovation Centre sportif
 - Présentation générale – crédit d'engagement
 - Options retenues
 - Planification financière
 - Délais d'exécution

Postulats :

- 02 Intégration de critères de développement durable dans les marchés publics
- 03 Valorisation de l'abbaye et de ses environs
- 04 Réaménagement de la place centrale du Châble et la création d'une zone de rencontre

06. Divers

- 01 Dossier Curala
- 02 Centre médical

PROCES-VERBAL

En raison d'un retard annoncé de la présidente du CG, c'est au vice-président, M. Rodolphe Perreten, que revient l'honneur de présider cette séance plénière. Il souhaite donc la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, ainsi qu'au représentant de la presse.

1. Contrôle des présences

41 conseillers généraux présents, 3 excusés et 1 absent.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Damien Maret et Marc Carroz.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 02.06.2014 et 16.06.2014

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Les PV sont acceptés à l'unanimité.

4. Décisions

01 Crédit complémentaire - Gare de Médran CHF 70'000.-

Norbert Fellay donne le détail de ce crédit complémentaire :

CHF 8'000.- pour le service électrique (nouvelles canalisations et une chambre de tirage)

CHF 32'000.- pour le service des eaux nouvelle conduite et des bornes hydrantes

CHF 30'000.- pour le service d'assainissement canalisation des eaux usées et des eaux claires

Le Conseil général accepte le crédit complémentaire – Gare de Médran à l'unanimité

02 Finances communales : ligne de crédit de CHF 25 millions

Jérôme Maret informe que jusqu'à fin août 2014, la commune a fait face à ses obligations avec son fond de roulement ordinaire par contre, à fin novembre une grosse tranche de paiement est prévue avec la péréquation financière. La Commune devra recourir à l'emprunt. Les conditions d'emprunt à long terme sont particulièrement favorables. Les établissements de prêts demandent une décision formelle.

Question de Jacques Bertuchoz :

La demande d'emprunt est-elle judicieuse, alors que les déficits sont chroniques depuis plusieurs années ?

Eloi est bien conscient qu'une ligne de crédit de 25 millions est une somme importante. Pourquoi est-elle proposée aujourd'hui ?

- premièrement parce que les conditions d'emprunt sont extrêmement favorables, particulièrement pour les collectivités publiques.
- deuxième aspect, dans sa planification financière la Commune va devoir s'endetter jusqu'à environ 80 millions, mais une Commune comme Bagnes peut tout à fait y faire face.
- troisième aspect, nous sommes obligés de continuer d'investir, en tenant compte des perspectives futures, afin d'offrir des infrastructures de qualité supérieure pour nos hôtes.
- Le montant total ne sera pas dépensé dans l'immédiat, mais il faut profiter de la bonne situation actuelle des marchés financiers.

François Corthay complète le propos d'Eloi en précisant que depuis deux ans la Commune est en rupture de liquidités, donc elle s'endette pour faire face à ses factures. Afin d'éviter de prélever sur le compte courant, la Commune a la possibilité d'emprunter à des conditions extraordinaires. Cette ligne de crédit sert à se pourvoir d'un outil financier optimal pour faire face aux besoins de liquidités de la Commune.

Julien Vaudan confirme que les conditions actuelles d'emprunt ne sont pas dangereuses pour la Commune. Toutefois, le montant total doit-il être débloqué en une ou plusieurs fois ?

François et Jérôme spécifient que tout n'est pas encore décidé, mais qu'au vu des conditions actuelles, il est probable que l'emprunt se fasse en une fois.

La Commission de Gestion met l'accent sur un point important qui sera la communication autour de cette ligne de crédit envers la population, en spécifiant qu'il n'y aura pas d'impact fiscal découlant de cet emprunt. Ainsi, un préavis positif est donné par la commission de Gestion dans sa majorité.

Le ligne de crédit de CHF 25 millions est acceptée par 35 oui, 4 non et 2 abstentions

5. Informations - présentations

01 Dossier rénovation Centre sportif

Eric Fumaux rappelle que le projet a été mis à l'enquête en trois phases :

La première avec un bâtiment omnisports à l'arrière du Centre Sportif actuel. Le projet initial comprenait 2 courts de tennis, un mur de grimpe, 2 squash ainsi que deux vestiaires. Afin de réduire les coûts, il a fallu repenser le projet.

Il a été décidé de réduire la hauteur de la salle qui comprendra un court de tennis avec une surface privilégiant la pratique du tennis tout en permettant toutefois de pratiquer un autre sport au besoin, 1 partie salle multi-sports, un mur de grimpe de haut-niveau, 2 squashes sur les étages supérieurs, un espace pour du rangement, ainsi qu'un hall d'entrée espace « cafétaria-bar ». En extérieur, 5 courts de tennis seront créés. Une étude a été menée pour couvrir deux courts de tennis pour la saison hivernal. La chaleur dégagée par Gecal et le refroidissement de la patinoire pourrait être utilisées, afin de chauffer les bulles de tennis.

La deuxième partie comprend le wellness-détente et les toboggans. Actuellement le projet n'a pas été réétudié, ce sera le prochain job.

La dernière phase est la partie curling. Cette phase est aujourd'hui suspendue.

La commission a demandé de sortir la partie Gecal du projet. Cette partie sera assumée par Gecal directement tant en investissement qu'en gestion.

Voici quelques chiffres :

Le montant alloué par le CG pour le projet est de CHF 44'800'000 (non compris taxes communales, réserves et équipement pour 3.6 millions)

Le projet présenté se monte à :

17 millions pour la salle omnisport,

22 millions pour la partie fitness-wellness, espace ludique, reprise piscine extérieure et aménagements extérieurs,

6.6 millions pour la halle de curling.

Total 48.538 millions + 3.6 millions ce qui portait le projet à 52 millions.

L'exécutif refusant de revenir sur le montant global maximal du projet, le dossier a été bloqué dans sa phase de démarrage, afin de faire entrer le projet dans le budget. Dans un premier temps, il a été décidé de supprimer le curling. Grâce à des économies conjoncturelles, le coût total du projet a été ramené à 41.2 millions.

Le démarrage a été validé en mai 2014 pour la première phase à 17 millions.

Le contrat de garantie des coûts Keytec a été résilié de même que l'assistant du maître de l'ouvrage. Un nouveau contrat avec le bureau Comina a été signé.

Tout a été mis en œuvre pour tenter de garantir aux entreprises locales d'emporter les différentes adjudications des travaux tout en étant en conformité avec la loi sur les marchés publics. La phase 1 est dans la finalisation des soumissions, la livraison est prévue en juin 2016.

La prochaine étape sera la validation de la phase 2 (corrections si nécessaires) et l'établissement d'un business plan. Afin de dynamiser l'exploitation la commission a demandé d'étudier l'implantation d'un hôtel dans la partie avale du centre sportif dans une zone d'intérêt publique.

Julien Vaudan demande ce qu'il en est par rapport aux anciens contrats et aux travaux qui ont déjà démarrés. Y'a-t-il un risque juridique de débiter les travaux avec les anciens contrats ? Eric répond clairement que non.

Dominique Zuchuat demande s'il y aura une participation cantonale sur la mise à jour du torrent dans la partie piscine extérieure évaluée à 1.8 millions ? Selon Eric, la participation cantonale sera de l'ordre de 30%, mais ne sait pas si le montant a déjà été déduit.

Concernant le chantier, Philippe Bruchez, architecte en charge de la surveillance du chantier, donne des précisions quant au déroulement des travaux. La fouille devrait être terminée à fin novembre. La difficulté principale fut la mise en place du chantier avec tous les accès au Centre sportif actuel à repenser.

Postulats :

02 Intégration de critères de développement durable dans les marchés publics

Le président Eloi Rossier rappelle la définition du marché public et précise les types de marchés publics, ainsi que les objectifs poursuivis et les critères de sélections de ceux-ci.

Le postulat demandait d'intégrer des critères de développement durable dans les marchés publics en modifiant les critères d'adjudication de manière à permettre aux soumissionnaires de favoriser les actions environnementales de même que des actions sociales, telles que la formation ou la sécurité au travail. Eloi précise que la Loi et l'Ordonnance cantonales sur les marchés publics sont extrêmement précises et ne laissent aucune marge de manœuvre au droit communal. Il n'est pas possible d'élaborer un règlement communal s'écartant des principes et règles du droit cantonal.

Les critères de développement durable peuvent déjà, dans le droit actuel, être intégrés aux critères d'adjudication souhaités par les postulants dans les appels d'offres communaux, de même que les actions sociales, comme la formation, la formation continue, la relève, la sécurité au travail ou encore l'intégration des personnes fragilisées.

Le Conseil communal a comme priorité de préserver les emplois dans notre Commune, qui plus est dans le contexte économique actuel, tout en étant tenu de respecter les critères sur les marchés publics.

L'utilisation trop importante des critères de Développement durable (actions environnementales et sociales) peut toutefois avoir un effet extrêmement pervers. En effet, dans la réalité, il risque de pénaliser nos petites et moyennes entreprises au détriment des grandes entreprises de l'extérieur qui sont toutes très bien équipées et structurées sur ce plan.

En conclusion le conseil communal a décidé de ne pas donner suite au postulat, étant donné que la majorité des critères d'adjudications évoqués sont déjà possibles dans le contexte légal actuel.

03 Valorisation de l'abbaye et de ses environs

Rappel est fait qu'actuellement, le bâtiment et les terrains voisins sont propriétés de la Fondation de l'Abbaye et de la Commune de Bagnes. La Fondation de l'Abbaye possède l'étage, la grange, une partie des caves et la plupart des terrains environnants. La Commune possède le rez, une partie des caves, le jardin méridional et, en co-propriété, le jardin oriental.

Réponses aux requêtes :

1. Acquisition des parties du bâtiment n'appartenant pas à la commune :

Actuellement, l'acquisition du bâtiment n'est pas envisageable, La Fondation de l'Abbaye est propriétaire de ces parties de l'immeuble. Selon ses statuts, cet immeuble est inaliénable.

2. De faire abattre les arbres situés hors de l'enceinte, à l'arrière et en aval de la bâtisse :

Cette requête a été analysée. La végétation entourant le bâtiment doit être étudiée sous deux aspects :

- Menace sur le bâti : risque de déracinement, pénétration des racines dans les murs.
- Aveuglement de l'édifice.

Une majeure partie des arbres évoqués par les signataires du postulat se situent sur les propriétés de la Fondation. Il faut également relever le fait qu'une partie de ces espaces boisés ont été voulus par Maurice Chappaz, il faut donc tenir compte de l'esprit de l'écrivain.

Toutefois, un plan de coupe sera proposé à la Fondation lors de sa prochaine séance.

3. D'entreprendre une réfection complète et appropriée du mur d'enceinte :

Des devis ont été demandés.

4. Effectuer les démarches nécessaires à la réparation des trottoirs du pont :

Ce point relève de l'Etat du Valais. Les Travaux publics suivent ce dossier.

5. Créer un musée permanent sur l'écrivain Maurice Chappaz et sur l'histoire de l'Abbaye :

La création d'un musée permanent coûte très cher. Il n'est donc pas à l'ordre du jour d'augmenter les budgets pour les musées.

6. Effectuer tous travaux nécessaires à l'embellissement du site ainsi qu'à son entretien (barrière du pont, entretien du parc, etc.)

Comme mentionné plus haut, ces éléments feront l'objet d'une discussion générale avec la Fondation.

Au vu de tout ce qui précède, force est de constater qu'il est actuellement difficile d'entreprendre quoi que ce soit, mais la volonté communale est d'entretenir de bonnes relations avec la Fondation, afin de pouvoir peut-être un jour trouver un accord pour valoriser cette bâtisse.

04 Réaménagement de la place centrale du Châble et la création d'une zone de rencontre

Jean-Daniel Gay-des-Combes explique qu'à ce jour, deux réunions ont déjà eu lieu avec les signataires du postulat.

La première a permis de définir l'emprise de la requalification :

- soit du pont du Châble au carrefour de la nouvelle déviation pour Bruson,
- cerner l'ensemble des propositions,
- prévoir la méthode de suivi du dossier,
- définir l'esquisse du cahier des charges, Pont du Châble, Abbaye, Place Louis Bircher, Parking du Poids Public, Place du Châble, Parking du Pré de la Cure, Amont de la route.

La deuxième réunion a permis :

- d'approuver le cahier des charges
- définir le cheminement de la suite du dossier

Afin de trouver une unité sur l'ensemble de la zone, un « appel à idées » sera mis en place et ainsi éviter de passer par un « concours », très contraignant

Sur invitation, environ 5 groupes seront appelés à réfléchir sur ce projet. Un jury analysera les dossiers, il aura la possibilité de fusionner plusieurs bonnes idées. Un ingénieur sera nommé et la requalification pourra commencer secteur par secteur.

La déviation pour Bruson, sera terminée à fin novembre, le rond point vers Paul Maret, y compris. Les négociations avec l'Etat, sont en cours afin d'échanger ces deux tronçons.

06. Divers

01 Dossier Curala

Le projet de la gare TMR a été déposé à l'enquête publique. Ce projet concerne 3 partenaires principaux, soit TMR, Téléverbier et la Commune. L'aménagement du site a fait l'objet d'une étude globale entre les différents partenaires.

L'objectif est de réaliser la gare d'ici 2016 – 2017.

L'état d'avancement des contacts avec les investisseurs est dans une phase d'analyse des business plans remis par ceux-ci. La Commune veut des garanties de la part du groupe d'investisseurs ; si celles-ci ne sont pas données, un appel à investisseur sera fait en fin d'année. Le but est de créer une partie hôtelière, une partie commerciale et une partie transport et parking.

Le projet de gare est estimé à 25 millions avec un financement de la Confédération et du Canton à hauteur de 9 millions. TMR a fait appel à la Commune pour un financement à hauteur de 9 millions et il reste le solde à financer.

Jacques Bertuchoz s'interroge sur les 9 millions qui seraient octroyés à TMR par la Commune ?

Une participation de la Commune a toujours été demandée dans cet ordre de grandeur. Qui plus est, cette construction permettra une revalorisation du site avec de nouveaux espaces disponibles.

Mélanie Mento précise que les installations du site doivent être renouvelées. La rénovation a l'identique est estimée à 6 millions. L'OFT et le Canton ont accepté de participer à hauteur de 10 millions.

Eric Fumeaux ne comprend pas que le Canton ne s'implique pas plus dans ce gros de projet de développement touristique.

Téléverbier ne participe pas beaucoup au projet actuellement. Toutefois, l'entreprise possède des terrains alentours qui devront être mis à disposition sous conditions.

Bertrand Vaudan demande comment financer le solde de la gare, soit 7-8 millions ?

La Commune est actuellement le partenaire privilégié afin de faire une proposition globale de financement, soit les 9 millions et aussi le solde. Au besoin, TMR ouvrira à d'autres investisseurs.

Une étude a également été faite de positionner l'école de Villette dans cette zone. Mais aucune décision n'a été prise à ce jour.

02 Centre médical

Eloi Rossier informe que le projet de Verbier progresse et qu'un dossier pour deux médecins au Châble a été déposé. Il sera étudié comme il se doit. Les médecins ont visités les locaux qui les satisfont pleinement.

Elisabeth Lehner donne une explication sur le centre médical de Verbier. Les médecins ont donné leur accord pour travailler sous le même toit. Divers sites sont étudiés, les locaux actuels des Arcades (propriété de la Commune), les locaux du magasin PAM, toujours aux Arcades et des locaux au centre de la station. Les médecins Popescu et El Gahoui collaboreront avec des spécialistes qui se déplaceront sur site.

Une séance est en cours avec l'OCVS, afin de mettre à plat des soucis relatifs à notre région et d'améliorer la collaboration entre les médecins et l'OCVS.

Jacques Bertuchoz demande jusqu'où la Commune veut aller dans l'aménagement du centre de Verbier, murs nus ou équipés (en cas d'acquisition de nouveaux locaux) ?

Eloi précise que la Commune fera l'investissement pour l'équipement des locaux, toutefois les appareils médicaux seront à la charge des médecins.

La problématique des ambulances est toujours d'actualité. Pour les gardes de nuit, une discussion est en cours avec le véhicule de transport de blessés de Téléverbier. Mélanie Mento évoque la problématique d'utiliser un tel véhicule, qui n'est pas équipé comme une ambulance, en cas de problème de santé lors du transport du blessé.

L'Etat du Valais ne devrait toutefois pas fournir une ambulance pour l'Entremont pour 2015. Rendez-vous a été sollicité auprès de Mme Weber-Kalbermatten.

L'objectif du Conseil Communal est d'aboutir à un service de qualité pour Verbier. Le Dr El Gahoui a repris le cabinet des Arcades et, selon les premiers des échos, réalise un travail de qualité, ce qui est extrêmement réjouissant.

La Commune se donne le temps de faire les bons choix, bien que la situation soit pressante.

03 Divers

- Les sociétés de remontées mécaniques sont tombées d'accord pour les 4 Vallées.
- Des garnements ont tenté de mettre le feu à l'abri de Charançon.
- La Commune a reçu les documents demandés à l'Etat du Valais concernant la LAT. Ceux-ci seront donc étudiés comme il se doit ; un bureau spécialisé sera certainement mandaté pour le faire. La Commune de Bagnes semble dans une bonne situation concernant la mise en application de cette loi, ce qui réjouit le président.
- Un gros débat est en cours concernant la suppression de passages piétons dans la Commune. La Commune sera consultée pour les repositionner.
- Divers rendez-vous avec les conseillers d'Etat ont été sollicités afin d'exprimer les soucis de la Commune de Bagnes. L'impression est que le Canton n'en fait pas assez pour notre commune... au besoin, il faudra se déplacer jusqu'à Berne pour rencontrer un conseiller fédéral.
- L'agent du commerce a actuellement beaucoup de travail, notamment face au danger de l'établissement d'une économie parallèle, par des entreprises hors Suisse, qui ne respectent pas les conditions de travail et parfois même la dignité humaine. Eloi précise tous les autres domaines pour lequel il a été engagé et qu'il travaille de manière tout à fait satisfaisante.
- Vincent Michellod mentionne que la station de Verbier a obtenu le prix de la station qui a le mieux évolué au cours de ces 20 dernières années.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Fellay

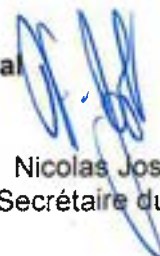


Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE COLOUCHEVRES 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26.11.2014

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2014

04. Décisions

01 ---

05. Informations - présentations

01 Présentation en lien avec les crédits d'engagement

01 Ecole de Versegères

02 Rénovation du café des Amis

03 Parking du Verger de la Cure

02 Présentations en lien avec le budget 2015

01 Dossier Curala : situation à ce jour

02 Agrandissement du terrain de football (normes FIFA)

03 Projet d'aménagement d'un Espace ludico-sportif St-Marc

04 Panneaux d'information lumineux

05 Zones 30 km/h

06 Aménagements de l'espace Brunet-Verbier

03 Planification financière 2015-2018

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents ainsi qu'au représentant de la Presse.

1. Contrôles des présences et nomination des scrutateurs

36 conseillers généraux présents, 6 excusés et 3 absents.

Aucun scrutateur n'est nommé étant donné qu'il n'y a pas d'objet devant être voté.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2014

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décision

01 ----

5. Informations - présentations

01 Présentations en lien avec les crédits d'engagement

01 Ecole de Versegères

Patrick Bruchez fait l'état des lieux des bâtiments scolaires actuels et présente la vision qui a été validée par le conseil communal, soit le concept dit des « 3 V ».

Il rend attentif les conseillers généraux sur les incidences d'une acceptation ou d'un refus de l'octroi du crédit d'engagement de 18 millions pour le centre scolaire de Versegères.

Il répète que le concept des « 3V » est un excellent concept qui privilégie l'enfant et l'aspect humain, sans pour autant négliger l'aspect économique. Ainsi il incite les membres du conseil général d'accepter le crédit d'engagement de 18 millions qui sera soumis au vote lors du plénum du 17 décembre 2014.

Il cède la parole aux architectes qui ont été primés lors du concours d'architectes qui s'est déroulé il y a deux ans.

Les deux architectes présentent le côté technique et architectural du projet ainsi que les chiffres clés.

La présentation suscite des questions, notamment au niveau des composantes du bâtiment, de l'unité d'accueil de la petite-enfance, de l'accès au bâtiment, de la sécurité aux abords de l'école, des places de parc alentours, des matériaux de construction du bâtiment, des entreprises qui seraient engagées, de même qu'aux équipements des salles de classes.

02 Projet d'aménagement d'un Espace ludico-sportif St-Marc

François Roux prend la parole pour présenter ce projet. Il précise d'emblée qu'un dossier de Skate-Park avait été initialement proposé avec un budget de CHF 40'000.- et que le projet présenté ce soir se monte à CHF 620'000.-. Toutefois le projet présenté n'est plus un simple skate-park, mais un aménagement complet de la zone sise au sud de l'Espace St-Marc. Divers objets seront présents sur cette zone, à savoir un skate-park, un pump-track, une zone de musculation urbaine et une aire de jeux pour les enfants.

Pour soutenir ce dossier une association (Ent'Riders) a été créée de manière à faire vivre ce skate-park et de l'entretenir conjointement avec la commune de Bagnes.

Les lignes du skate-park et du pump-track ont été dessinées par un professionnel en la matière, Monsieur Fabrice Tirefort, directeur de Verbier-Bike Promotion, qui a déjà dessiné la majorité des pistes de descente VTT qui ont un vif succès.

Le but de créer cette zone ludico-sportive à cet endroit est de concentrer les activités sportives sur un même site et créer une zone de rencontres intergénérationnelles.

Chaque zone a été étudiée et avalisée par des professionnels en la matière.

Divers partenaires financiers sont actuellement approchés afin de boucler le budget, notamment la Commune de Vollèges, le Fond Cantonal du Sport, le Fond Cantonal de la Jeunesse, la Banque Raiffeisen Bagnes-Vollèges, le Groupe Mutuel, de même que la Commune de Riddes.

Le financement public a été privilégié de manière à ce que la zone reste en mains communales plutôt que des soutiens privés qui pourraient « s'approprier » une partie de la zone.

Pour l'heure le conseil communal a décidé de proposer un crédit d'engagement limité à CHF 500'000.-. Les proposant de ce dossier garde un bon espoir de boucler rapidement le budget.

Eric Fumeaux confirme que le projet va dans le sens du développement voulu de l'espace St-Marc, soit une zone d'activités sportives pluridisciplinaires ce qui justifie la décision du Conseil communal.

03 Rénovation du café des Amis

Jean Baillod replace le dossier dans son contexte en rappelant qu'un crédit de CHF 1,5 millions avait été accepté l'année passée pour la réfection du café des Amis. Dès lors le Conseil communal a mandaté deux bureaux d'architecture pour étudier ce dossier. Après étude, les architectes ont proposé une surélévation des combles engendrant un coût supplémentaire de CHF 250'000.-.

04 Parking du Verger de la Cure

Eric Fumeaux présente le dossier en relation avec le projet de construction de logements à l'arrière de la salle de la Concordia. Un groupe d'investisseurs a proposé d'y développer un hôtel. Ce type de construction nécessite, selon le règlement actuel, la construction de places de parc. Des négociations ont été menées et ont abouti au fait de ne pas se conformer totalement au règlement actuel au niveau des places de parc requises, ce qui représente environ 25 places de parc en moins à construire. En contrepartie, la salle de la Concordia serait démontée et déplacée pour permettre le développement des logements et celle-ci serait rendue à neuf à la commune, sans frais, pour les mêmes fonctionnalités qu'elle remplit actuellement.

Dès lors une étude de principe a été faite pour le développement du parking du Verger de la cure. Cette étude privilégie une surface plane et deux étages de parking en dessous. Ce projet permettrait d'utiliser la surface supérieure de la même manière que le parking actuel. Le but de la

Commune est de mettre à l'enquête le parking, de manière à être en adéquation avec le développement à venir derrière la Concordia.

Le crédit de 5 millions, pourrait être diminué par une location aux promoteurs de l'hôtel des places de parc manquantes à la réalisation de l'hôtel.

De plus, ce parking se justifie du fait qu'il y a beaucoup de projets immobiliers au Châble et il semble difficile d'avoir les places de parc suffisantes au sein du village. De ce fait, il faut pouvoir prévoir ces futures transformations/constructions en places de parc suffisantes.

Quelques questions surviennent notamment au niveau de la reconstruction de la Salle de la Concordia. Eric précise que la salle serait reconstruite, étant donné l'état désuet de la salle actuelle, sans frais, et restituée à la Commune. La salle Concordia a toute son utilité de par sa petite taille, étant une belle alternative à l'Espace St-Marc, notamment pour les petits concerts, les pièces de théâtre, etc...

Le 17 décembre, le Conseil général se prononcera sur le crédit d'engagement de CHF 5 millions, conditionné au démarrage du projet de la Concordia.

Le projet du parking a été lié au développement de la Concordia, étant donné que ce projet hôtelier permettra de dégager une rentabilité du parking plus la reconstruction de la salle de la Concordia à neuf sans frais pour la Commune. Après quoi la salle sera propriété de la Commune de Bagnes.

02 Présentations en lien avec le budget 2015

01 Dossier Curala : situation à ce jour

La mise à l'enquête de la Gare a été faite. La Commune cherche des pistes pour le financement des 9 millions manquants, Eloi a rencontré divers acteurs économiques pour ce faire. Le conseil communal a nommé un groupe de pilotage de l'ensemble du projet, ce groupe est composé d'Eric Fumeaux, Jean-Daniel Gay-des-Combes, François Corthay et Eloi Rossier. Ce groupe analysera toutes les propositions qui seront faites dans le cadre du développement de cette zone appelée à devenir le cœur du futur développement économique de la Commune.

02 Agrandissement du terrain de football (normes FIFA)

Eric rappelle que le terrain synthétique remplace le terrain des abattoirs transformé en parking. L'agrandissement du terrain naturel est à lier à la demande pour des camps d'entraînements des équipes professionnelles de football. Actuellement seule la station de Crans-Montana est active sur ce marché ; il y a donc de la place à prendre. Les contraintes pour l'organisation de ces camps d'entraînements résident dans la situation, l'altitude des stations et surtout au niveau de la taille des infrastructures. C'est un marché très attractif au niveau économique ; au niveau hôtelier, les équipes drainent un nombre de « suiveurs » (photographes, journalistes, fans) qui génèrent des nuitées et autres dépenses dans les lieux touristiques.

Les devis parvenus permettent de réduire le budget prévu initialement à CHF 450'000.-.

Au niveau de la saisonnalité de l'activité, Eric précise que les équipes passent au minimum 10 jours sur place, ce qui permettrait d'organiser 1 ou 2 camps pour des équipes européennes. Des équipes participant à d'autres championnats pourraient occuper d'autres périodes.

Ces camps seraient organisés par les hôteliers directement, qui sont très demandeurs étant donné de l'impact publicitaire en retour.

03 Panneaux d'information lumineux

Didier Morard évoque les moyens actuellement utilisés, soit une banderole à l'entrée du Châble qu'il faut changer manuellement avec des perturbations de trafic. Les deux emplacements pour ces panneaux seraient au Châble, vers le nouveau rond point en face de chez Paul Maret Matériaux et pour Verbier, un peu avant Médières. Les panneaux prévus auront une dimension de 4 mètres carrés. Les informations qui pourraient figurer sur ces panneaux seraient l'état des routes, l'info chaînes obligatoires, les manifestations, etc...

Suite à réticences quant à l'emplacement et l'utilité de ces panneaux, l'utilité touristique est mise en avant. Ce système d'information par panneaux semble quasiment indispensable. L'emplacement devra peut-être être réétudié, mais leur utilité n'est pas à prouver. Ces panneaux permettraient de concentrer les informations sur un seul support plutôt que d'avoir divers supports éparpillés un peu partout ; l'information n'en sera que meilleure.

04 Zones 30 km/h

11 villages ont été mis à l'enquête afin d'être pourvus de zones 30 km/h. A l'heure actuelle, 4 villages ont été homologués et sept villages ont reçu un avis négatif du canton. Toutefois un accord oral a été donné. Donc Prarreyer, Versergères et le Sappey seront mis en place. Le Châble est en suspens, étant donné qu'il y a des négociations en cours avec le Canton. Pour le budget 2015, il s'agit de Verbier et Verbier-Village. Budget CHF 200'000.-

05 Aménagement de l'espace Brunet-Verbier

La place de dépose de Brunet est dédiée aux transferts aéroport. Force est de constater qu'actuellement cette place est semblable à un No man's Land. D'où une nécessité d'améliorer urgemment cet endroit qui est le premier lieu où de nombreux touristes arrivent à Verbier. L'idée est d'aménager l'extérieur de la place et de faire des impacts sur la route, avec des zones striées pour montrer qu'il s'agit d'une zone de dépose. L'abri de Brunet doit également être refait dans le même esprit qu'à la rue de la Poste. Une liste des hôtels et des numéros de taxis et diverses informations utiles y seront également présentes ainsi qu'un automate à boissons, étant donné l'arrivée tardive de certains transferts.

03 Planification financière 2015-2018

Jérôme Maret et François Corthay présentent les grands axes de la planification financière communale 2015-2018.

Les bases de cette planification ont subi de fortes modifications, notamment en relation avec le très bon exercice 2013, plus de 12 millions de marge d'autofinancement par rapport au budget. L'exercice 2014 semble également bon.

Les principes appliqués pour cette planification sont les mêmes que les années précédentes, soit :

- La priorisation des investissements
- Une gestion rigoureuse de l'évolution des dépenses (3 millions de moins de frais de fonctionnement au budget 2015, que les comptes 2013.)
- Appréciation raisonnable des revenus
- Les incidences des mesures cantonales, que l'on subit, en positif ou en négatif.

Investissements lourds :

En préambule, il convient de préciser que la majorité de ces investissements visent à remettre des fonds dans l'économie locale.

- Le parking d'Orny
- Le parking de l'Ermitage, 16 millions planifié pour 2016, bien que le conseil communal ne soit pas en mesure de dire si le projet pourra démarrer à ce moment-là. Ce projet est à mettre en relation avec le futur développement de cette zone, notamment un projet d'une grande chaîne hôtelière à retravailler à cause de la Lex Weber acceptée entre-temps.
- Aménagement de la zone de Curala, 30 millions environ, prévu en 2016 du fait que c'est le dernier délai pour TMR pour le développement de leur projet en bénéficiant des retombées fédérales.
- Le funiculaire du Carrefour pour 2020.
- La route de contournement pour 12,75 millions au-delà de 2020, comme participation communale à une route cantonale.
- Le Centre Sportif
- Parking du Verger de la Cure
- Profray, bâtiment de sécurité, lié au projet du bâtiment des SIB
- La maison communale pour 2019
- Concernant la Salle de spectacle de Verbier, le financement qui aurait dû être présenté n'a pas pu être bouclé ; le projet est mis en berne. Toutefois un montant de 5 millions est budgétisé afin de palier au remplacement de la tente actuelle des Combins.
- Rue de la Poste les investissements se poursuivent.
- Groupe scolaire, 12 millions pour le centre de Villette et 18 millions pour le Centre de Versegères ainsi que l'extension de l'école de Verbier.
- Les locaux SIB à déménager dès 2016.

Estimation des recettes fiscales :

Il a été tenu comptes de :

- l'estimation de la progression de la population en Valais
- la situation connue à ce jour et de l'évolution des taxations et de sa progression
- la péréquation financière a été gelée, étant donné qu'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait et que les sommes payées à ce jour sont encore en relation avec les années 2006-7-8
- L'impôt sur les gains immobiliers. Le montant a été maintenu à CHF 6,5 millions, étant donné que durant les dix dernières années, l'année la plus faible s'est élevée à 6,7 millions.

Concernant les frais de fonctionnement, ils ont été calculés par service et non globalement de manière à être le plus juste possible.

En conclusion, une marge d'autofinancement à hauteur de 20 millions est défendue. La charge financière est à prendre en ligne de compte étant donné que la commune a dû commencer à emprunter.

Les investissements ont un volume très importants, mais c'est un passage obligé afin de répondre aux défis du futur.

Les marges d'autofinancement restent intéressantes, par contre l'insuffisance de financement est limitée.

En résumé, il convient d'admettre que cette planification s'est faite sous l'angle de la plus grande des prudences, ce qui permet de voir l'avenir avec sérénité.

6. Divers

Le président présente la nouvelle aménagiste en l'occurrence Mme Magali Moreillon.

Eloi conclut en précisant que le travail des budgets et de la planification nous porte à imaginer l'avenir ; si nous savons l'imaginer avec intelligence, ce dont nous sommes convaincus, nous pouvons le voir avec confiance et une grande sérénité.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Fellay

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE COLUCHÈRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 17.12.2014

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 novembre 2014**
- 04. Décisions**
 - 01 Décisions fiscales exercice 2015 (identique 2014)
 - 01 Coefficient d'impôt : 1.0%
 - 02 Indexation : 170%
 - 03 Impôt personnel : CHF 18.-
 - 04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-
 - 02 Crédits d'engagement :
 - 01 Ecole de Versegères
 - 02 Rénovation du Café des Amis
 - 03 Crédit complémentaire :
 - 01 Subventionnement communal pour la Bourgeoisie : attaque de bostryches
 - 04 Budget 2015 :
 - 01 Amendements du budget
 - 02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
 - 03 Approbation du budget 2015
 - 04 Liste des objets soumis en vote séparé, annoncé à ce jour :
 - 01 Ecole de Fionnay : CHF 220'000.-
 - 02 Aménagement d'un Espace ludico-sportif St-Marc : CHF 500'000.-
 - 03 Agrandissement du terrain de football (normes FIFA) : CHF 450'000.-
 - 04 Centre sportif, mise en conformité : CHF 1'150'000.-
 - 05 Couvert engin de damage au Plamproz : CHF 85'000.-
 - 06 Aménagement de l'Espace Brunet-Verbier : CHF 50'000.- + CHF 580'000.-
 - 07 Poubelles de rue : CHF 25'000.-
 - 08 Vidéosurveillance : CHF 80'000.- + CHF 15'000.-

- 05 Postulats
 - 01 Création d'une zone de détente

05. Information - présentation

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la presse ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

42 conseillers généraux présents et 3 excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Patrice Bürcher

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26.11.2014

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décisions

1. Décisions fiscales exercice 2015 (identique 2014)

François Corthay précise les différents paramètres fiscaux et annonce que la Commune a décidé d'adopter le statu quo : indexation au plus haut niveau possible et coefficient fiscal au plus bas.

Le Conseil général accepte les décisions fiscales 2015 à l'unanimité.

2. Crédits d'engagement

01 Ecole de Versegères

Patrick Bruchez précise que de nombreuses rencontres et réflexions ont eu lieu depuis 2009, pour arriver à la conclusion que le concept des 3V était le projet souhaité par la majorité.

Il précise le montant du crédit d'engagement qui sera voté ce soir, soit une enveloppe de 18 millions.

La commission des écoles se prononce à l'unanimité pour le projet.

La commission des constructions a analysé le projet en profondeur et a conclu à une acceptation du crédit à 6 voix contre 1.

Le président confirme que le Canton devrait participer à hauteur de 2 millions.

La commission de gestion se prononce positivement dans sa majorité.

Le crédit d'engagement pour l'Ecole de Versegères à hauteur de CHF 18 millions est acceptée par 37 oui et 4 non.

02 Rénovation du Café des Amis

Un crédit avait été voté pour un montant de 1,5 millions, mais la modification du projet nécessite une adaptation du crédit à 1,75 millions.

La commission de l'aménagement du territoire se prononce favorablement pour ce crédit d'engagement.

La commission de gestion donne un préavis positif à l'unanimité.

Le crédit d'engagement pour la rénovation du café des Amis est accepté à l'unanimité.

3. Crédit complémentaire

01 Subventionnement communal pour la Bourgeoisie : attaque de bostryches

La région de Bagnes a été très fortement touchée l'été dernier par des attaques de bostryches. Il a fallu prendre des mesures d'urgences qui nécessitent aujourd'hui cette demande de crédit complémentaire à hauteur de CHF 150'000.-

Le crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

4. Budget 2015

Le président précise les différents principes qui ont guidé l'établissement des budgets, soit :

- la prudence,
- la maîtrise des charges, travail qui porte déjà ses fruits,
- la priorisation des investissements qui sont importants et qui le resteront encore longtemps.

01 Amendements du budget :

François Corthay présente les amendements de ce budget 2015.

02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité :

Sans entrer dans les détails, François reprend les chiffres clés de ce budget qui présente des recettes prévues pour un montant de CHF 113 millions. Des dépenses pour CHF 88 millions, ce qui est légèrement inférieur aux budgets précédents, notamment grâce à la maîtrise des charges et des efforts fournis par les divers services. La marge d'autofinancement fait un bon par rapport au budget 2014, celle-ci se monte à 21 millions. Un poste très lourd est relevé : les amortissements qui se montent à 26 millions. Ainsi le résultat net est négatif d'un peu plus de 4 millions, mais en adaptant quelque peu les amortissements, le budget serait équilibré voir nettement positif. Le service financier a donc le plaisir de présenter un budget d'excellente tenue. La Commune est dans un cycle d'investissement très lourd et le recours à l'emprunt est inévitable. Afin de continuer à être attractif, il faut investir et ceci passe par une période d'emprunt. Ces investissements devraient donner d'importantes retombées qui devraient permettre de couvrir l'emprunt.

03 Approbation du budget 2015

Le vote sera effectué après les votes sur les objets séparés.

04 Objets soumis à un vote séparé :

01 Ecole de Fionnay : CHF 220'000.-

Eloi estimait que la première idée de réparations « de fortunes », n'était pas souhaitable. Un groupe de travail est prêt à se mettre en œuvre, afin de revaloriser cette ancienne école, d'où cette demande de crédit.

La commission de l'aménagement du territoire n'a pas pu approuver ce budget, car il n'y a pas actuellement de dossier concret. Proposition est faite d'effectuer une surcouverture et d'allouer un budget de CHF 20'000.- pour ce faire.

La commission de gestion partage l'avis de la commission de l'aménagement du territoire.

L'amendement de CHF 20'000.- pour une réfection sommaire de l'objet est accepté par 32 oui, 7 non et 2 abstentions.

02 Aménagement d'un Espace ludico-sportif St-Marc : CHF 500'000.-

L'exécutif précise que le budget sera accordé pour autant que le manque de financement actuel, soit CHF 120'000.- soit trouvé par les concepteurs.

La commission du tourisme soutient cette demande.

La commission des affaires sociales soutient ce budget à 6 voix pour 1 contre et 1 abstention.

La commission de l'aménagement du territoire a accepté ce projet par 8 voix contre 1
La commission de gestion donne un préavis positif.

Le crédit est accepté par 34 voix pour, 5 refus et 2 abstentions.

03 Agrandissement du terrain de football (normes FIFA) : CHF 450'000.-

Le budget initialement budgété à CHF 800'000.- a été ramené à CHF 450'000.-

La commission de l'aménagement du territoire propose d'accepter ce crédit à la majorité de ces membres.

La commission de gestion et la commission des affaires sociales donnent un préavis positif.

Le crédit est accepté par 32 voix pour, 7 refus et 2 abstentions.

04 Centre sportif, mise en conformité : CHF 1'150'000.-

Cette mise en conformité est une nécessité due à l'âge des infrastructures actuelles.

Patrick Messeiller rappelle qu'un rapport en 2008, faisait déjà état de la nécessité de la mise en conformité de l'espace patinoire et des vestiaires notamment. Les travaux prévus n'ont pas été réalisés étant donné le développement prévu du centre sportif. Les montants n'étaient pas inclus dans le budget de développement.

La commission de l'aménagement du territoire ne s'est pas prononcée par manque d'information.

La commission de gestion a été surprise que ce budget ne soit pas inclus dans le projet de développement du centre sportif, mais suit la position de l'aménagement du territoire.

François Corthay, précise que ces travaux étaient prévus depuis 2010, mais n'ont jamais été effectués, bien qu'il était plus que nécessaire de le faire. Ces chiffres ont déjà été présentés en 2010, lors des budgets et ne sont pas nouveaux ; ils ont été validés mais non utilisés à ce jour.

Le crédit est accepté par 31 voix pour, 2 refus et 8 abstentions.

05 Couvert engin de damage au Plamproz : CHF 85'000.-

Patrick Messeiller précise le pourquoi de l'utilité de ce couvert. Dans un premier temps deux couverts avaient été demandés, un à Champsec et un au Plamproz. A ce jour, une solution a été trouvée pour Champsec. Pour le Plamproz, l'engin de damage datant de 1980, il est nécessaire de la protéger quelque peu de manière à la maintenir quelques années. Une solution de fortune a été mise en place, mais la nécessité d'un couvert en bonne et due forme se révèle bien réelle.

La commission de l'AT donne un préavis : 1 voix pour 1 contre et 5 abstentions.
La commission de gestion suit le préavis de la commission de l'AT.

Le crédit est accepté par 24 voix pour, 5 refus et 12 abstentions.

06 Aménagement de l'Espace Brunet-Verbier : CHF 50'000.- + CHF 580'000.-

Le projet ayant été présenté au dernier plénum ; il n'y a rien de nouveau.

La commission de l'AT donne un préavis de 6 voix pour et 1 abstention.
La commission de gestion apprécie énormément les analyses de dossier de la commission de l'AT et suit son préavis.

Le crédit est accepté par 34 voix pour et 6 abstentions.

07 Poubelles de rue : CHF 25'000.-

Le vote séparé a été demandé pour garder une identité urbanistique cohérente avec la rue de la poste qui était la rue « test ». La commission n'a pas remis en question le montant, mais le concept afin de garder une unité.

Le débat est nourrit étant donné qu'un concept avait été prévu et qu'il n'est pas respecté par le Conseil communal qui a choisi un autre type de poubelles pour la rue de Médran alors que la rue de la Poste vient d'être finalisée.

Le crédit est refusé par 21 voix contre, 13 voix pour et 7 abstentions.

08 Vidéosurveillance : CHF 80'000.- + CHF 15'000.-

Ce crédit est demandé de manière à aider, tel un partenaire, la police communale dans son travail quotidien. Ces nouvelles caméras seraient posées à des endroits jugés stratégiques par le service. Ces nouvelles caméras devraient être dissuasives.

Concernant l'efficacité des caméras, Louis-Ernest Sidoli précise que 15 à 20 cas ont été résolus à l'aide des caméras. Les cas élucidés sont des cas assez lourds et la tendance est à la baisse, ce qui est encourageant.

La commission relève qu'il n'y a pas de concept global de sécurité sur l'ensemble de la commune, mais que c'est du coup par coup. A ce stade, la commission se doit de refuser cette demande de crédit.

La commission de gestion a donné un préavis négatif, dans l'attente d'un concept global sur la sécurité.

Le crédit est refusé par 18 voix contre, 16 voix pour et 7 abstentions.

Approbation du budget 2015 dans sa globalité

La commission de gestion précise que les budgets ont été établis sous l'angle de la prudence, notamment au vue des défis qui attendent la commune à la suite des diverses votations. Il est donc important de rester attractifs, tant pour nos touristes, que pour nos entreprises et nos citoyens. Les budgets tels que présentés ont été établis dans le sens de la prudence, tout en étant actifs au niveau des investissements et réactifs dans la tenue des charges. Sur la base de ce qui précède, la commission de gestion donne un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des budgets 2015

Le budget 2015 avec des investissements ammentés à hauteur 45'890'900.- est accepté à l'unanimité.

Le président remercie les conseillers généraux pour la confiance unanime accordée et la qualité des analyses réalisées.

5. Postulats

01 **Création d'une zone de détente**

Gilles Rossier présente le postulat, qui prévoit de créer une zone accessible à la baignade dans les environs de la Gouille à Vaudan. Il semble que ce lieu permette de créer une nouvelle offre touristique pour la région à moindre coût.

Eric Fumeaux explique que deux problèmes majeurs existent sur cette zone :

1. ce site a été prévu pour la création d'une zone artisanale,
2. les terrains appartiennent à des privés.

De plus, après la votation sur la LAT, toute modification de zone doit être compensée par des zones à bâtir et la Commune ne possède pas assez de terrains actuellement pour effectuer ces compensations. Dès lors il est difficile de donner une réponse favorable à ce postulat.

Le postulat pour la création d'une zone de détente à la Gouille à Vaudan est refusé par 15 voix contre, 9 pour et 17 abstentions.

5. **Information - présentation**

1. Dossier Curala

Eloi Rossier donne des informations concernant le dossier Curala. Le conseil communal a décidé de créer un comité de pilotage, composé de Jean-Daniel Gay-Des-Combes, Eric Fumeaux, François Corthay et lui-même.

Le développement est prévu sur les axes des transports, de l'hôtellerie, des commerces, des bureaux et sur le plan des aménagements sportifs.

Sur le plan des transports, TMR a mis à l'enquête la transformation de la gare. Cette première modification est la première pierre à poser dans le cadre du développement de cette zone. La future déviation de la route de la Vallée doit être intégrée.

Au niveau hébergement, la création d'un ou deux hôtels sont prévus.

Au niveau commercial, un centre commercial, un espace dédié aux produits du terroir et quelques bureaux pour les entreprises et sociétés qui voudraient s'installer chez nous sont prévus.

Il pourrait être possible d'intégrer à la zone Curala une zone à bâtir permettant de créer des logements. Ceci amènerait une meilleure rentabilité à l'ensemble du projet.

Vu la taille du projet, la Commune n'a pas le droit de se tromper. Un concours d'investisseurs va être lancé en respectant les étapes de développement.

Un groupe a déjà travaillé avec la commune ces derniers mois, sans pouvoir apporter toutes les réponses aux exigences posées. Ainsi un appel à investisseurs a été fait, sans toutefois mettre sur la touche le premier groupe, avec lequel aucun n'engagement n'a pour l'heure été signé.

La Commune devra donc choisir le meilleur groupe d'investisseurs qui pourraient se présenter.

Le réaménagement de la Gare TMR va coûter environ 27 millions. Un tiers proviendra du département des transports de la Confédération et du Canton ; le solde est à trouver.

Le dossier de Curala dispose d'axes de développement plus vastes que le dossier des Mayens-de-Bruson. Le dossier de Curala permettrait de dégager une rentabilité plus intéressante que celle prévue dans l'autre projet. Un optimisme plus marqué du conseil communal sur le dossier de Curala est donc justifiée.

06. Divers

Mélanie Mento fait la promotion des Championnats du Monde de ski alpinisme qui se dérouleront en février 2015, étant donné qu'elle n'a pas pu accepter la présentation de cet événement par son président Gaston Barben pendant cette séance plénière.

Sébastien Rossoz demande à faire en sorte que l'éclairage des passages piétons et tout le dossier y relatif soit traité en grande priorité à la suite d'un accident qui s'est produit dernièrement à Versegères.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Felay



Pour le Conseil Général


Mélanie Mento
Présidente du CG


Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 25.03.2015

PROCES-VERBAL N° 1

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Approbation / modification de l'ordre du jour

02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2014

03. Décisions

01 Postulat pour le développement d'une zone artisanale

04. Informations / présentations

01 Présentation de l'audit des structures communales de l'IDHEAP par M. Christophe Koller
02 Présentation de l'audit de la Police Municipale par M. Eloi Rossier

05. Information - présentation

01 Santé : Centre médical Verbier – Le Châble / gardes médicales
02 Curala : planning du projet
03 Mayens-de-Bruson : état de la situation
04 Lex Weber – processus législatif

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

Elle propose une rocade de point concernant la présentation de l'audit des structures communales et de le traiter en premier.

1. Approbation / modification de l'ordre du jour

36 conseillers généraux sont présents, 7 excusés et 2 absents

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26.11.2014

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Deux modifications sont demandées :

Le crédit complémentaire concernant les bostryches se montent à CHF 50'000.- et non 150'000.- comme mentionné dans le PV. Concernant le dossier Curala, Eloi corrige en disant qu'un appel à investisseurs sera fait et non pas « a été fait ». Le PV est accepté à l'unanimité avec les deux modifications précitées.

3. Décisions

01 Postulat pour le développement d'une zone artisanale

Eric donne les informations et modalités concernant le développement d'une zone artisanale, tout en spécifiant que la Commune a déjà ce dossier sous le coude et y travaille. Les signataires n'ayant pas préparé de présentation, le postulat est donc retiré suite aux explications d'Eric.

4. Informations / présentations

01 Présentation de l'audit des structures communales de l'IDHEAP par M. Christophe Koller

Le professeur Koller présente les résultats de son audit.

Eloi remercie le professeur Koller et donne quelques précisions sur les échéances à venir concernant les résultats de cet audit.

Mélanie ouvre les questions / remarques.

Jacques Bertuchoz aurait aimé voir d'autres choses, notamment concernant les contrats de travail de durée limitée pour les employés afin de motiver les employés à garder leur poste.

Le professeur Koller spécifie qu'il faudrait éventuellement poursuivre l'analyse dans ce sens, mais qu'il n'avait dans un premier temps pas été mandaté pour cela.

Julien Vaudan est surpris par le fait de rajouter des « chefs de département » alors qu'il y a déjà des chefs de services.

Le professeur Koller précise que l'idée est de soulager les conseillers exécutifs par des directeurs opérationnels, afin que les conseillers aient plus une vue stratégique qu'opérationnelle.

02 Présentation de l'audit de la Police Municipale par M. Eloi Rossier

Au début de l'hiver 2013, le Conseil communal s'est rendu compte que la police, dans son organisation antérieure, ne répondait pas aux attentes que le Conseil est en droit d'attendre d'elle. Il y avait un problème d'organisation et de structure. Ainsi Patrice Michellod a procédé à l'analyse de la police sur demande du CC. Eloi Rossier présente les points principaux de l'audit.

André-Noëlle Filliez s'étonne de la diminution des horaires de police.

Durant les fortes périodes d'affluences, la police municipale assurera toujours une permanence 24h/24. Hors saison, il y a certes une diminution des horaires de permanence, étant donné que la police cantonale est toujours présente 24h/24. Durant ces périodes, un service de piquet est néanmoins assuré par un agent de la police communale.

06. Divers

01 Santé : Centre médical Verbier – Le Châble / gardes médicales

Durant l'hiver passé, un service de transport de blessés ou malades a été mis en place grâce au docteur Guex-Crosier qui a assuré la permanence à l'aide d'un véhicule mis à disposition par Téléverbier avec un chauffeur, en la personne d'Olivier Corthay, ancien ambulancier de profession. Ceci a un coût que la Commune a décidé d'accepter, afin d'offrir un service décent durant la haute saison.

La problématique de l'ambulance est presque résolue, il reste quelques modalités à éclaircir, notamment sur l'emplacement de celle-ci.

Concernant la volonté du CC de réunir les médecins de Verbier sous un même toit, l'idée fait son chemin. Le CC y travaille depuis 18 mois. Le docteur Guex-Crosier n'y travaillera pas pour une raison d'âge, mais il veut bien œuvrer à son développement. Le docteur du cabinet des Arcades a dans sa convention l'obligation de travailler pour le développement de ce centre médical. Pour le dernier cabinet, les deux médecins ne se sont pas encore déterminés. Le local prévu se situera aux Arcades. Il sera rénové aussi rapidement que possible.

Concernant les locaux de Villette, des médecins sont intéressés. Des informations seront communiquées dès que disponibles.

Gilles Rossier demande si la voie du centre de Sembrancher est toujours ouverte à la commune de Bagnes ?

Eloi précise que celle-ci n'a jamais été fermée définitivement.

Est-ce que la Commune s'est fixée un délai pour Villette et est-ce que si rien n'est conclu d'ici un an, la démarche sera entreprise pour intégrer la Maison de la santé de Sembrancher ?

Eloi répond que le CC est suffisamment ouvert et intelligent pour assurer une desserte sanitaire optimale pour la commune.

02 Curala : planning du projet

Mélanie Mento informe l'assemblée que le groupe Ely Consulting a développé un projet pour Curala et a fait la demande écrite de pouvoir le présenter au CG. La réponse que la présidente du CG va leur adresser, est que ce n'est pas le rôle du législatif de recevoir des investisseurs potentiels dans l'état d'avancement actuel du dossier. Cette présentation sera acceptée lorsque l'exécutif sera prêt.

Les garanties financières n'ayant pas été présentées dans les délais, la Commune va ouvrir à nouveau l'appel à investisseurs en vue du développement de ce site stratégique.

Le comité de pilotage a dressé un cahier des charges et contraintes qui est présenté par Eric Fumeaux.

Au niveau des parkings, des études complémentaires ont été demandées afin de traiter l'évolution future du site avec prise en compte du développement des Mayens de Bruson.

En ce qui concerne l'hôtellerie, la demande a toujours été faite pour 1 à 2 hôtels de la gamme 3 à 4 étoiles.

Pour la partie commerciale, l'idée est d'avoir une surface commerciale d'une certaine importance avec la promotion du terroir et notamment le développement de la Maison du Bagnes.

Deux bureaux d'études ont été mandatés pour des études complémentaires, soit Sitec pour les parkings et E-consulting pour les recommandations quant aux besoins en logements, aux développements hôtelier et commercial.

La validation finale devrait intervenir d'ici fin 2015 / début 2016.

La rénovation de la gare pourra débuter bien que le projet ne soit pas totalement défini. Dans ce projet à 27 mio, 9 mio proviennent de la Confédération et du Canton et 9 autres mio de la Commune. Le conseil communal est d'avis qu'il faut faire le crédit pour la partie manquante et s'est engagé dans ce sens envers TMR. Le CC cherche activement des sources de financement pour cette partie.

La commune sensibilise Téléverbier sur le gain d'attractivité provoqué par le développement du site. Mais pour l'heure il n'y a rien de concret.

03 Mayens-de-Bruson : état de la situation

Les concédants Téléverbier et la Commune de Bagnes ont mandaté le groupe Mayens des Comballes pour aller jusqu'à l'autorisation de construire. Le Groupe travaille à risque, c'est-à-dire à ses propres frais. Il y a toutefois des garanties dans le contrat pour Mayens des Comballes si des investisseurs devaient être trouvés.

Quelques semaines après la signature du contrat avec Mayens des Comballes, les concédants ont rencontré un groupe d'investisseurs, le Groupe Runtsch, parrainé par Monsieur Bourbonnay. Les investisseurs ont fait une proposition qui sera évaluée par Mayens de Bruson Promotion SA lors de sa prochaine séance.

04 Lex Weber – processus législatif

La loi a été établie ; ce n'est pas la meilleure à laquelle on pouvait s'attendre, mais le pire a été évité. Eloi Rossier propose de refaire le point à ce sujet, soit en septembre soit en décembre, lorsque que la loi sera effectivement appliquée.

Concernant la LAT, la commune de Bagnes a reçu les calculs du Canton et relevé toutes les erreurs qui ont été commises en notre faveur et a renvoyé le dossier à Sion. Il se trouve que la commune de Bagnes se trouve dans une situation plutôt « favorable ». Une rencontre avec Monsieur Cina va avoir lieu pour le rendre attentif à la situation particulière de la Commune de Bagnes.

05 Divers

Gaston Besse a fait valoir son droit à la retraite après une bonne quinzaine d'années de collaboration avec la Commune. François Corthay et l'ensemble de l'assemblée le remercie pour son travail. Nicolas Guillaume devient donc la personne en charge du service du contrôle interne.

Vincent Michellod aimerait connaître la position du CC avec les skate-park de St-Marc.

Eloi annonce que le CC est toujours très favorable avec ce skate-park et qu'il a fait des démarches afin de tenter de débloquent des fonds au niveau du canton. Une démarche officielle est en route également auprès de la Commune de Vollèges.

Concernant la route de déviation de Villette, une délégation a rencontré Jacques Melly. L'Etat demande que la commune finance la plus-value de la galerie qui se monte à environ 20 millions. La Commune de Bagnes ne peut confirmer sa participation. Il faut que la route soit classée route nationale afin de pouvoir obtenir 75 % du financement par la Confédération. Actuellement, en Valais, 4 routes sont en attente d'un classement de ce type dont celle de Verbier.

Concernant l'aménagement de la place du Châble, un appel à idée a été lancé.

Vincent Michellod annonce avoir reçu sa facture de l'eau et que celle-ci avait triplé. D'autres citoyens l'ont interpellé également dans ce sens. Il demande donc des explications, car ce n'est pas ce qui avait été accepté par le CG.

Florian Perraudin précise les différences qu'il y a entre les anciennes et les nouvelles factures, ce qui provoque de vives réactions. Le CC va toutefois analyser cette situation et communiquer sa position prochainement.

La commission de l'agriculture tient à rendre attentif le CC sur la situation de la laiterie de Champsec, notamment en tenant compte des investissements qui y ont été fait dernièrement.

Jean-Daniel Troillet mentionne que bien qu'une séance concernant le rond-point à l'entrée de la Vallée soit agendée, le Canton a posé des panneaux indicateurs aux endroits précis qui avaient été mentionnés comme très gênants pour les poids-lourds. Il pense qu'il y a eu un grand problème de communication, et qu'un mail à l'Etat aurait pu éviter la pose de ces panneaux.

Ursula Rossier mentionne que le service de taxi de nuit ne fonctionne pas du tout et qu'il est grand temps de se mettre autour d'une table et mener une réflexion à ce sujet.

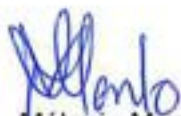
Clôture de la séance à 22h30.

Le secrétaire

Léonard Felley



Pour le Conseil Général



Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE FLOUJHEVRE 39
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 01.06.2015

PROCES-VERBAL N° 2

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente (excusée pour raison de santé)*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

- 01. Contrôle des présences**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Marque Verbier – travaux de la Commission « Marketing » - pyramide des valeurs et plans d'action : présentation par M. P.-A. Gremaud**
- 04. Commission « Manifestations » - présentation par M. E. Rossier**
 - 01 Activités
 - 02 Liste des événements retenus pour 2015
- 05. Société de Développement de Verbier**
 - 01 Mot d'introduction par son nouveau Président M. FI. Michellod.
 - 02 Présentation des activités par M. J. Sciboz.
- 06. Politique touristique – situation des dossiers en cours par M. E. Rossier**
 - 01 Fitour par M. A. Guinnard
 - 02 Soutiens à l'hôtellerie
 - 03 Documents de la Politique touristique générale
- 07. Divers**

PROCES-VERBAL

Le vice-Président, M Rodolphe Perreten, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents ainsi qu'à MM. Florian Michellod, Pierre-André Gremaud et Joël Sciboz pour les structures du Tourisme. Il prie l'assistance d'excuser la Présidente du CG, Mme Mélanie Mento, pour cause de maladie.

1. Contrôle des présences

32 conseillers généraux présents, 8 excusés et 5 absents.

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre des points à l'ordre du jour sera quelque peu modifié.

3. Structures touristiques

p.2 à 51 de la présentation Extranet

1. Mot d'introduction par M. Florian Michellod, président de la SDV et présentation des structures touristiques
2. Marque Verbier – travaux de la Commission « Marketing » - pyramide des valeurs et plan d'actions par M. Pierre-André Gremaud, directeur
3. Présentation du site internet et de l'application par M. Mounir
4. Présentation des activités par M. Joël Sciboz, directeur de l'Office du Tourisme de Verbier

4. Commission « Manifestations »

p.52 à 56 de la présentation Extranet

1. Activités
2. Liste des événements 2015

5. Politique touristique

p.57 à 73 de la présentation Extranet

1. Fitour par M. André Guinnard
2. Soutiens à l'hôtellerie
3. Documents de la Politique touristique

6. Divers

Le président Eloi Rossier souligne les enjeux de la votation fédérale du 14 juin prochain concernant la réforme de la fiscalité successorale.

Clôture de la séance à 22h30

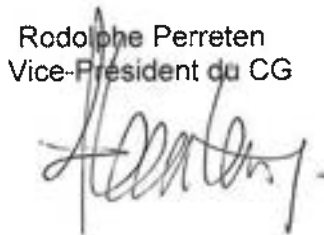
Le secrétaire

Léonard Fellay

A blue ink signature of Léonard Fellay, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pour le Conseil Général

Rodolphe Perreten
Vice-Président du CG

A blue ink signature of Rodolphe Perreten, featuring a large, stylized initial 'R' followed by a series of connected loops.

Nicolas Jost
Secrétaire du CG

A blue ink signature of Nicolas Jost, with a prominent initial 'N' and several loops.



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 17.06.2015

PROCES-VERBAL N° 3

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 25 mars 2015

04. Décisions

01 Comptes 2014

- 01 Examen des comptes 2014 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2014

02 Crédits supplémentaires

- 01 CHF 500'000.- Mayens de Bruson – Liaison La Tarpe – torrent de Bruson – Energies - investissements
- 02 CHF 160'000.- TTC Retour de concession pour Mauvoisin : mandat à Schwarz & Co – Administration générale – fonctionnement
- 03 CHF 72'000.- TTC Achat d'une dameuse pour la piste de ski de fond de Plamproz – Aménagement du Territoire & Infrastructures touristiques – investissement
- 04 Achat des parcelles no 1414, 1417, 1457 et 4400, respectivement de 1458 m², 323 m², 552 m² et 283 m², propriétés de Mme Georgette Bruchez et M. Paul-Bernard Vaudan – Administration générale – investissement
- 05 Achat de la parcelle no 1542 de 993 m², propriété de Mme Sabine Bertuchoz et MM. Jean-Christophe Michellod et Olivier Deurin – Administration générale - investissement

03 Décision diverses

- 01 Concession Turbinage des torrents de Bruson et Versegères – décision de principe

05. Information - présentation

- 01 Présentation de la Fondation University of Switzerland par M. Fitim Dalipi
- 02 Présentation bilan Championnat du Monde de ski-alpinisme 2015 par M. Gaston Barben
- 03 Fusion Bagnes – Vollèges par M. Eloi Rossier
- 04 Règlement et tarifs eaux – assainissement : mode de facturation – exemples par MM. Florian Perraudin et Stéphane Storelli

06. Divers

- 01 Commission « octroi du droit de cité » - démission de Mme Sabine Carron
- 02 Commission rénovation « Ecole de Fionnay »

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse, ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

01. Contrôle des présences

40 conseillers généraux présents, 4 excusés et 1 absent.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Damien Maret

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

Mélanie Mento propose de commencer la séance par le point 5.01 de l'ordre du jour : Présentation de la Fondation University of Switzerland par M. Fitim Dalipi.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 mars 2015

Le secrétaire du bureau du CG, Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

04. Décisions

01 Compte 2014

01 Examen des comptes 2014 des SIB et de la Municipalité

Le président Eloi Rossier introduit la séance en se réjouissant de la qualité des comptes présentés pour la 3^{ème} année consécutive. Ils le sont pour trois raisons essentielles. L'activité économique de la commune s'est maintenue et ceci malgré les diverses incertitudes actuelles. Les charges ont été maîtrisées. Eloi remercie d'ailleurs tous les chefs de services et les collaborateurs pour les efforts consentis dans ce sens. Les investissements ont respecté les budgets alloués ; bien que certains objets n'aient pas encore démarré et que d'autres ne verront peut-être jamais le jour. Avant de céder la parole à François Corthay pour la présentation des comptes, Eloi tient à mettre en avant certains chiffres. Les recettes se montent à quelques 117 millions environ et les charges se montent elles à environ 93 millions, ce qui a permis de dégager une marge d'autofinancement d'environ 23 millions, alors que 31 millions d'investissements ont été consentis.

François procède à la présentation détaillée des comptes 2014. L'augmentation des recettes est notamment due à l'augmentation des recettes fiscales principalement. Ces bons résultats sont obtenus grâce à la maîtrise des dépenses ; dépenses pour lesquelles un budget de 89 millions était alloué. Du résultat effectif de 93 millions de charges, il convient de retrancher deux montants importants, à savoir les services généraux qui ont un impact de plus de 2,5 millions, ainsi qu'une correction de valeur apportée aux actions de Téléverbier de 2,2 millions, par principe de prudence suite à l'abandon du taux plancher de l'euro ; les actions étant quotées en euros. Cette correction de valeur a été avalisée par l'organe de révision. Les charges réelles de l'exercice se montent donc à 88 millions, soit 1 million de moins que ce qui était budgété.

Les amortissements s'élèvent à 22,7 millions ; un programme d'investissement très chargé générant des charges d'amortissement très élevées les premières années suivant les investissements.

Le programme d'investissements pour lequel un budget de 51 millions avait été prévu, n'a pas pu être maintenu ; les dépenses s'élèvent en réalité à 37,6 millions, notamment à cause du retard dans la réalisation du centre sportif. François donne les éléments principaux de ces investissements.

Il ressort une insuffisance de financement de 8 millions, alors que plus de 30 millions avaient été budgétés. De plus, si l'on retranche la correction de valeur des actions, l'insuffisance de financement se monte à près de 6 millions ce qui est remarquable.

Voici encore quelques données fiscales : l'impôt sur le revenu des personnes physiques 19,4 millions de recettes, soit 900'000 de plus que le budget ; l'impôt sur la fortune des personnes physiques 10,8 millions, alors que 8,5 millions avaient été budgétés. Ceci démontre que l'économie a généré beaucoup de revenu ces dernières années, de même que l'arrivée de nombreux contribuables fortunés. L'impôt à forfait contribue également aux bonnes recettes fiscales. Les gains immobiliers sont par contre en grosse baisse. Le nouvel impôt sur les droits de mutation se monte à 2 millions sur le premier exercice.

Le montant à la péréquation financière s'élève de 6,460 millions pour cet exercice ; ce qui est légèrement en baisse.

En conclusion le Conseil communal a une belle satisfaction à présenter ces comptes, malgré les incertitudes liées notamment à la Lex Weber. On remarque que les entreprises font pour l'heure face à ces craintes. Mais pour l'avenir, il faut continuer d'investir, afin de rester attractif. François conclut en remerciant toutes les personnes ayant œuvré à l'établissement et au maintien de ces budgets.

02 Rapport de l'organe de révision

M. Jacquet confirme que tout est conforme aux lois sur les communes et il propose d'approuver ces comptes tels que présentés.

03 Approbation des comptes 2014

Rapport de la commission de gestion :

Les comptes sont meilleurs que prévus. Attention toutefois de ne pas tomber dans l'excès d'optimisme. Il serait dans ce sens intéressant dans les prochains budgets de présenter un scénario optimiste et un plus pessimiste.

Les revenus sont en stagnation depuis ces 5 dernières années. Il faut donc trouver des pistes afin de les faire augmenter en restant attractif et en pratiquant un tourisme d'exploitation.

Les charges sont en légère baisse ce qui est de bon augure et conforme à l'orientation prise.

La commission de gestion n'a jamais sous-entendu vouloir travailler à une baisse des salaires ou à une péjoration des conditions de travail des employés communaux. Les citoyens veulent une administration efficace proche du citoyen et fidèle sur le long terme.

Les investissements seront toujours étudiés avec le plus grand sérieux.

Concernant les Services Industriels, rien de spécial à préciser.

La tendance est dans le vert, il faut le maintenir. Préavis de la commission positif.

Le Conseil général approuve les comptes 2014 à l'unanimité

Eloi remercie les conseillers généraux de la confiance témoignée.

02 Crédits supplémentaires

- 01 Achat des parcelles no 1414, 1417, 1457 et 4400, respectivement de 1458 m2, 323 m2, 552 m2 et 283 m2, propriétés de Mme Georgette Bruchez et M. Paul-Bernard Vaudan – Administration générale – investissement
- 02 Achat de la parcelle no 1542 de 993 m2, propriété de Mme Sabine Bertuchoz et MM. Jean-Christophe Michellod et Olivier Deurin – Administration générale - investissement

Ces terrains se situent dans les environs du Centre Sportif. L'opportunité d'acheter ces terrains permettrait d'augmenter l'attractivité du Centre Sportif par le développement d'une partie hôtelière et d'une école internationale. Une étude de faisabilité a été effectuée pour la partie hôtelière et la partie résidentielle de l'école internationale. Un projet d'implantation a également été fait et le résultat est concluant.

Différentes commissions ont été convoquées comme il se doit. Elles ont édicté deux conditions :

La première de ne pas dépasser l'enveloppe allouée et la deuxième de négocier les parcelles adjacentes sans les séparer des autres.

L'acquisition des parcelles mentionnées a été négociée à 8'050'000.-

La commission AT a accepté cet achat par 5 voix pour et 2 abstentions.

La commission de gestion a donné un préavis positif (sauf pour la parcelle 1542, pour laquelle la commission de gestion ne connaissait pas encore le prix avant la séance de ce soir) compte tenu de l'emplacement stratégique des parcelles et du prix négocié qui se situe en dessous des prix du marché.

Le crédit supplémentaire pour l'achat des parcelles pour CHF 8'050'000.- est acceptée par 26 oui 11 abstentions et 1 refus (1 conseiller s'est récusé).

- 03 CHF 500'000.- Mayens de Bruson – Liaison La Tarpe – torrent de Bruson – Energies – investissements

Cet investissement concernant la pose de conduites d'eau a été inscrit dans les budgets 2014 et accepté par le CG. Ce crédit n'ayant pas été utilisé il y a lieu de l'accepter à nouveau.

Le crédit supplémentaire pour la liaison la Tarpe – torrent de Bruson est accepté par 37 voix pour et 2 abstentions

- 04 CHF 160'000.- TTC Retour de concession pour Mauvoisin : mandat à Schwarz & Co – Administration générale – fonctionnement

Eloi fait un rappel historique sur le développement de l'hydro-électricité à Bagnes. Ainsi à la "veille" du retour de concession de Mauvoisin (2042), le Conseil Communal a jugé indispensable de tout mettre en œuvre pour réexaminer cette concession et dans la mesure du possible tenter de la renégocier.

La commune de Bagnes aura besoin d'alliés, notamment la commune de Sembrancher qui possède la même concession. Le dossier est d'une très grande complexité, notamment dans le domaine du droit de l'économie et de l'ingénierie. Il est aujourd'hui difficile de trouver toutes ces compétences chez une seule personne, sauf chez des grands groupes déjà liés à des grandes sociétés hydroélectriques (Alpic, Axpo). La commune ayant besoin de pouvoir compter sur des personnes indépendantes, s'est tournée vers le groupe Schwarz & Co qui compte en son sein notamment, M. François Fellay, dont l'expérience dans le domaine de l'énergie est reconnue.

Un mandat se déployant sur trois phases a été préparé et présenté à la Commune.

Un retour de concession du type de Mauvoisin se négocie dix ans avant l'échéance, voir vingt ans s'il faut renégocier la concession. Un groupe de travail a été créé, comprenant les membres de la commission énergie, ainsi que le président de commune. Les liens avec le Canton seront assurés par Mme Véronique Coppey, députée. La commune s'est également tournée vers M. Willy Ferrez, qui est à l'heure actuelle, la personne qui connaît le mieux la problématique des retours de concession en Valais.

Au vu de ce qui précède, Eloi encourage vivement les conseillers généraux d'accepter d'ouvrir cette première tranche pour l'engagement du bureau Schwarz & Co. Si l'on considère que la négociation de ce retour de concession est un travail qui va influencer sur les cent prochaines années, il est plus qu'important de se donner les armes nécessaires pour aboutir à la meilleure solution possible pour la commune.

La Commission de gestion aurait apprécié avoir des offres comparatives. Les résultats de la première phase, qui a pour but l'établissement des valeurs et des options stratégiques, conditionnera l'octroi des crédits pour les phases suivantes et seront donc éventuellement mis au budget 2016. Concernant l'octroi du crédit supplémentaire, la COGEST est d'accord qu'au vu de l'enjeu, il faille se mettre le plus vite possible sur le dossier. **Préavis donc positif.**

Le crédit supplémentaire pour l'engagement du bureau Schwarz & Co pour l'étude du retour de concession de Mauvoisin est accepté par 36 pour et 3 abstentions.

- 05 CHF 72'000.- TTC Achat d'une dameuse pour la piste de ski de fond de Plamproz – Aménagement du Territoire & Infrastructures touristiques – investissement

Une machine neuve de 2014 se monte à CHF 201'000. Une proposition pour une machine mise en circulation en 2005 avec 1'700 heures d'exploitation, révisée avec garantie et une reprise de la machine du Plamproz hors service pour CHF 2'000, a été faite pour un montant de 65'000.- hors taxe, donc un montant de CHF 72'000.- TTC. Cette nouvelle machine serait attribuée au site de Champsec ; la machine actuelle de Champsec ira au Plamproz.

Le crédit supplémentaire pour l'achat d'une dameuse d'occasion est accepté par 34 pour, 3 refus et 2 abstentions.

03 Décisions diverses

01 Concession Turbinage des torrents de Bruson et Versegères – décision de principe

En début de législature, il y avait l'objectif de turbiner les torrents de Bruson et Versegères. L'étude a donc été faite, mais ceci nécessite également la RTC. La demande de RTC a donc été faite auprès du canton qui demande que le conseil général valide la décision de principe.

L'accord de principe sur la concession du turbinage des torrents de Bruson et Versegères est acceptée par 37 pour et 2 abstentions.

05. Information-présentation

01 Présentation de la Fondation University of Switzerland par M. Fitim Dalipi

Eloi Rossier présente Monsieur Dalipi et son projet. Plusieurs démarches ont déjà été entreprises dans l'optique du développement de ce projet. Monsieur Dalipi présente son team et son projet. La présentation suscite une question de François Corthay concernant la provenance des étudiants. Réponse est donnée qu'il s'agit essentiellement d'étudiants internationaux, déjà présents en Suisse.

02 Présentation bilan Championnat du Monde de ski-alpinisme 2015 par M. Gaston Barben

Gaston présente les premiers résultats de cette manifestation qui a été une réussite sur toute la ligne tant au niveau météorologique que sportif ou émotionnel.

Le résultat financier est à ce jour positif, ce qui devrait être confirmé en septembre lors du rapport final.

Le but du comité d'organisation est d'organiser une manche de la coupe du monde ski-alpinisme en 2018 sur les sites de Bruson et Verbier.

Bertrand Deslarzes met l'accent sur les personnalités, tant politiques que sportives, qui ont répondu présent à l'invitation du comité d'organisation.

Patrick Messeiller relève la participation des journalistes de 10 pays et relève que la salle St-Marc se prête extrêmement bien pour ce genre d'événement.

Plus de 225 heures de télévision ont été diffusées sur le réseau européen. Le film de ces compétitions a été présenté.

03 Fusion Bagnes – Vollèges par M. Eloi Rossier

Ces informations ont déjà été données lors de l'assemblée bourgeoise de la Commune de Bagnes et lors de l'assemblée primaire de la Commune de Vollèges. Eloi avait demandé au journaliste présent ce jour-là d'attendre avant de diffuser l'information, de manière à ce que les membres du conseil général en soient avisés préalablement. Chose qui n'a pas été respectée.

Au-delà des liens naturels et historiques, il y a d'autres liens qui se concrétisent au quotidien, la paroisse, le Cycle d'orientation, la police, le réseau d'eau, les diverses sociétés, etc...

Une fusion donnerait un poids démographique important que ces communes n'ont pas actuellement.

Une fusion est un long et complexe processus qui prendra plusieurs années. Les conseillers communaux vont pour l'heure étudier la faisabilité d'un tel projet. Un comité de pilotage a été nommé, qui comprend les deux secrétaires, les deux vice-présidents et les deux présidents. Une fusion se fait par les citoyens et pour les citoyens, c'est pour ça qu'il faut que les citoyens puissent participer activement et poser toutes les questions possibles. Des canaux d'informations seront mis sur pieds.

04 Règlement et tarifs eaux – assainissement : mode de facturation – exemples par MM. Florian Perraudin et Stéphane Storelli

Un premier bilan est établi suite à l'introduction de ce nouveau tarif des eaux.

Pour rappel, le service des eaux ne respectait pas la loi sur le registre communal, article 106. Le service n'était pas autofinancé, d'où un déficit au fil des ans de 35 millions. La grille de tarif était complexe et plus adaptée. Si une indexation avait été faite au fil des ans, le prix de l'eau aurait déjà doublé et les eaux usées seraient facturées à plus 20 %.

Avec le nouveau tarif, le service est en bénéfice. Ces bénéfices sont bloqués sur un compte spécial utilisable sous certaines conditions.

Stéphane Storelli donne des explications sur les postes des nouvelles factures.

Les nouveaux tarifs permettront d'entretenir et d'investir pour maintenir la qualité du réseau actuel.

06. Divers

01 Commission « octroi du droit de cité » - démission de Mme Sabine Carron

Ce poste n'a pas besoin d'être renouvelé.

02 Commission rénovation « Ecole de Fionnay »

Une question concernant des défraiements pour cette commission a été posée. Toutefois, la composition de cette commission n'est à ce jour pas connu du CG, il est par conséquent difficile de valider des défraiements. Le responsable de cette commission transmettra au bureau la composition de cette commission.

03 Autres divers

- Jean-Daniel Gay-Des-Combes informe que la requalification des espaces publics du Châble a suscité beaucoup d'intérêt. La commission de l'aménagement du territoire a intéressé 5 bureaux, principalement des architectes. Il s'agit de FIMA, BFN, Gay de Martigny, Delaloye et Design paysage. Il donne également la composition du Jury.
- La convention entre la commission bourgeoisiale et la commune a été acceptée lors de la dernière assemblée bourgeoisiale.

- Eli Lehner a déposé un postulat qui a été acceptée par le grand-conseil afin de classer la route Sembrancher – Verbier en route principale suisse... Ainsi il serait possible de réactiver le dossier de la route de contournement de Villette...
- Alexiane Bruchez mentionne que le quartier des Rosays – Corberaye s'est très vite développé et il n'y a toujours qu'un molok.
- Les zones 30 à l'heure. Elles avancent, mais pas assez vite. La mise en place sur le terrain traîne un peu, il est vrai. Jean-Daniel Gay-Des-Combes va relancer la chose.
- L'horaire d'ouverture des routes d'alpage sera discuté à la suite du bilan qui sera tiré à la fin de la saison.

Clôture de la séance à 23h45

Le secrétaire

Léonard Felay



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 30.09.2015

PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰
Bureau du CG: Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général

- 01 Séance plénière « Tourisme » du 1er juin 2015
- 02 Plénum du 17 juin 2015

04. Décisions

01 Décisions diverses

- 01 Convention Commune de Bagnes – Bourgeoisie. Présentation par Me Dominique Sierro
- 02 Statuts de l'Association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire – présentation par M. Alain Maret

02 Décision de principe

- 01 Projet Maison verte – présentation par Mme Valérie Moulin : décision de principe

05. Information - présentation

- 01 Projet de développement du Haut Val de Bagnes et de l'Ecole de Fionnay par Mme Lorianne Maret
- 02 Dossier Four Season – Ermitage : protocole d'accord par M. Eloi Rossier

06. Divers

- 01 Dossier Curala
- 02 Centre médical
- 03 Centre sportif
- 04 Expertise Service des constructions
- 05 Dossier de fusion – Bagnes-Vollèges
- 06 Motion pour diminuer le nombre de conseillers

PROCES-VERBAL

Le vice-président, M. Rodolphe Perreten, en l'absence de la présidente Mélanie Mento pour des raisons personnelles, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, aux invités ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

32 conseillers généraux présents, 12 excusés et 1 absent

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Damien Maret

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux du Conseil général

- 01 Séance plénière « Tourisme » du 1er juin 2015
- 02 Plénum du 17 juin 2015

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Les PV sont acceptés à l'unanimité.

4. Décisions

01 Décisions diverses

- 01 Convention Commune de Bagnes – Bourgeoisie. Présentation par Me Dominique Sierro

Eloi Rossier rappelle que la signature de cette convention était un des objectifs de législature. Le but de cette convention est de régler les différents problèmes qu'il peut y avoir entre la commune et la bourgeoisie, notamment les questions de propriété. Tout cela a pu être réglé grâce au savoir-faire de Me Dominique Sierro et la volonté des deux camps. Parole est donnée à Me Dominique Sierro pour présenter le résultat du travail sur cette convention.

Sébastien Rossoz demande si l'administration communale pourrait à tout moment stopper la location de cette maison, ce qui serait dommageable vu l'investissement de 5 millions fait par la Bourgeoisie dans la maison de Commune ?

Me Sierro explique que cette convention trace la ligne globale. Par contre, le moment venu il sera dès lors nécessaire de signer un bail en bonne et due forme entre la Bourgeoisie et l'Administration communale pour la location de la maison de commune.

Est-ce que les surfaces agricoles de la bourgeoisie sont prises en compte dans la LAT ?

La Bourgeoisie est considérée comme un privé, même si c'est une collectivité de droit public.

La convention entre la Bourgeoisie et la Commune de Bagnes est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie les conseillers généraux pour la confiance témoignée.

02 Statuts de l'Association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire – présentation par M. Alain Maret

Patrick Bruchez rappelle la volonté du canton de doter toutes les écoles d'une structure de direction professionnelle. Les communes trop petites pour justifier un organe de direction par eux-mêmes ont nécessairement du se rapprocher d'une commune avoisinante. C'est le cas de Bagnes et Vollèges.

Les différents organes qui composeront cette structure de direction sont :

- La commission des délégués, constituée uniquement de politiques.
- La commission régionale, qui sera l'organe de contrôle. Elle sera composée à 60 % de politiques et 40 % de représentants des parents.
- La commission de coordination veillera à l'opérationnel.

Afin de rassurer tout le monde, stratégie et politique de l'éducation resteront du ressort des communes.

L'opérationnel gagnera en efficacité et en rapidité, dans la mesure où toutes les décisions n'auront plus à remonter devant les conseils communaux respectifs. Il n'y aura plus qu'une seule commission scolaire pour le primaire ; une commission scolaire Bagnes-Vollèges du secondaire étant déjà en place. Des économies pourront également être escomptées dès que la structure sera rodée. Patrick Bruchez passe par la parole à Alain Maret pour la présentation.

Benjamin Deslarzes demande le prorata d'élèves entre Bagnes et Vollèges et si le nombre de représentants ne devrait pas être proportionnel.

Aude Michellod donne le rapport de la commission approuvant à l'unanimité le projet.

Les statuts sont acceptés par 30 pour et 1 abstention

02 Décision de principe

01 Projet Maison verte – présentation par Mme Valérie Moulin : décision de principe

Rodolphe précise qu'il s'agit uniquement d'une décision de principe.

Mme Valérie Moulin présente le concept de la Maison Verte, lieu de rencontre pour tous les enfants de 0 à 5 ans pour autant qu'ils soient accompagnés d'un adulte, le tout encadré par des professionnels.

A Martigny le concept fonctionne tellement bien qu'ils ont dû augmenter le nombre de jours d'ouverture.

Cette structure est avant tout un lieu d'échanges et n'est pas réservé uniquement aux familles de la Vallée.

Le personnel est uniquement composé de personnes issues du domaine social, de la petite enfance ou de la famille. Une formation spécifique est prévue.

Ce projet a été développé suite à une demande de citoyens de la commune.

Les commissions des affaires sociales et de gestion donnent un préavis positif.

La décision de principe concernant la Maison verte est acceptée par 23 pour 5 contre et 3 abstentions.

5. Information-présentation

01 Projet de développement du Haut Val de Bagnes et de l'École de Fionnay par Mme Lorianne Maret

Eloi Rossier rappelle que l'année dernière un crédit avait été demandé pour procéder à la réparation du toit de l'école de Fionnay. Ce crédit avait été refusé, car il n'y avait pas de concept de développement du Haut Val de Bagnes.

Lorianne Maret présente donc le concept de développement du Haut Val de Bagnes.

Joël Sciboz précise que ce projet permettrait d'avoir une porte d'entrée sur la zone protégée du Haut Val de Bagnes. Il y voit donc une opportunité avec la réfection de cette bâtisse en maison d'accueil touristique du Haut Val de Bagnes.

Selon Eloi Rossier, l'idée est d'avoir une collaboration avec les guides et autres accompagnateurs en montagne, éventuellement un magasin de sport, notamment pour l'équipement pour la Via Ferrata. L'utilisation des différents niveaux du bâtiment doit être encore affinée.

En 2018, la zone protégée sera renouvelée et la débâcle du Giétroz de 1818 sera commémorée. Cette débâcle a été l'élément déclencheur du développement du tourisme dans le Haut Val de Bagnes.

Lorianne Maret ne peut pas donner un chiffre concernant les frais d'exploitation, tout dépendra de l'occupation.

L'idée d'un point d'information à Fionnay paraît intéressante, par contre le coût du bâtiment semble élevé.

Nicolas Jost demande si des montants suffisants pour imprévus ont été mis au budget car la commune a déjà fait une mauvaise expérience dans la rénovation d'un ancien bâtiment dans le Haut Val de Bagnes...

Benjamin Deslarzes précise que pour obtenir un peu de rendement il faudrait plutôt prévoir des logements plutôt que des salles communales, notamment sur les deux étages du haut.

02 Dossier Four Season – Ermitage : protocole d'accord par M. Eloi Rossier

Le Président excuse l'absence d'Eric Fumeaux qui est en charge de ce dossier. Beaucoup de projets ont été déposés pour occuper les terrains Besson, mais aucun n'a vu le jour.

Les modalités de mise à disposition des terrains nécessaires à l'établissement du complexe hôtelier pour une durée maximale de quasiment un siècle étaient les suivantes : un DDP pour la surface hôtelière pour 13'800'000.-, vente de terrains pour le développement de résidences para-hôtelières pour un montant de 17'250'000 et finalement vente de terrains pour l'implantation de PPE résidentielles, donc de résidences secondaires, pour un montant de près de 22'000'000.-. Les conditions de mise à disposition du foncier vont être modifiées dans le sens d'une redéfinition du périmètre d'implantation du projet Four Seasons et DDP sur l'ensemble des terrains sans vente du foncier.

Eloi Rossier présente les plans d'implantation du futur complexe hôtelier. Il y a actuellement des oppositions à ce projet.

François Roux propose d'implanter l'Office du tourisme dans ce complexe. Eloi précise que le déplacement de l'Office du tourisme est en réflexion étant donné que les bureaux ne correspondent plus au besoin.

Selon André Guinnard, des activités en sous-sols devraient être prévues, commerces, etc...comme le font notamment les stations nord-américaines.

6. Divers

01 Dossier Curala

Le cahier des charges est bientôt abouti. Pour compléter ce cahier des charges, il a été décidé de lancer un appel à idées. Les propositions soumises, seront évaluées dans le 1^{er} trimestre 2016, afin de pouvoir lancer l'appel à investisseurs d'ici juin 2016.

Le dossier va de l'avant mais cela prend du temps. Le Conseil communal essaie de formuler un cahier des charges le plus complet possible.

02 Centre médical

Il y a deux semaines, Eloi Rossier a rencontré un médecin, M. Wurth, afin de voir les synergies qu'il pourrait y avoir tant avec Verbier qu'avec le cabinet Alp Sport Thérapie. Ce médecin doit donner prochainement une réponse.

Concernant Verbier, M. et Mme Popescu ont décidé de ne pas se joindre au projet d'un centre médical unique.

03 Centre sportif

Le bureau d'architectes DAR s'est retiré du Groupe BDL. Ainsi le bureau de Philippe Bruchez a repris à son compte l'entier du mandat d'architecture et a engagé notamment Grégoire Farquet, architecte EPFZ. Ce retrait n'a aucune incidence économique pour la commune.

Les études concernant la 2^{ème} phase du centre sportif ont nettement progressé et le dossier sera bientôt prêt pour être déposé à l'enquête publique. La 2^{ème} phase devra démarrer au printemps 2016...

Le recours de l'entreprise Polli est toujours pendant devant la justice. Les discussions entre la direction de l'entreprise Polli et le consortium bagnard à qui le mandat a été attribué, n'ont pour l'heure pas abouties à un arrangement. Les dernières déterminations des avocats des différentes parties doivent parvenir sur le bureau du juge pour le 18 octobre au plus tard. Toute décision de justice ne devrait donc pas tomber avant janvier 2016.

Eloi Rossier précise que la commune n'a pas commis de faute dans la procédure. Devant un tel retard, la commune demandera des dommages et intérêts en cas de succès devant la justice.

André Guinnard demande qu'une information soit donnée courant novembre afin de pouvoir communiquer avec nos hôtes.

04 Expertise - Service des constructions

En juillet dernier, la commune s'est vue reprocher des manquements dans le service. Ces reproches s'orientent sur trois axes :

- Certains bureaux d'architectes seraient systématiquement favorisés dans le traitement prioritaire de leurs dossiers.
- Le président de la commission des constructions ne se serait pas récusé sur certains dossiers, tout en sachant que son entreprise serait mandatée.
- Certaines autorisations auraient été accordées avec un peu trop de générosité, notamment sur la densité constructive.

En date du 18 août dernier, la commune a décidé de confier une expertise à deux personnes, MM. Pierre-André Veuthey et Léonard Bender afin de faire toute la lumière sur ce dossier.

Le président de la commission des constructions a décidé de se retirer de la présidence de la commission le temps de l'expertise ; fonction reprise par le président de la commune.

Les experts analysent les dossiers incriminés. Ils analyseront si les processus d'acceptation ont été respectés.

Eloi Rossier confirme que le travail avance et que les experts sont très respectueux de la procédure.

La presse s'est emparée du dossier suite à une dénonciation anonyme et la commune de Bagnes se serait bien passée de faire la une du Nouvelliste.

Les premières conclusions des experts seront transmises au plus vite. Un premier rapport a d'ailleurs déjà été transmis.

D'autre part, Eloi précise que l'engagement du chef de service des constructions n'a pas pu être confirmé ; sans qu'il y ai un quelconque rapport avec l'expertise.

05 Dossier de fusion – Bagnes-Vollèges

Les deux communes ont approché la société Selecte qui a déjà accompagné différentes communes dans le processus de fusion.

Fin août dernier, M. Maurice Chevrier a présenté la marche à suivre.

Le comité de pilotage de la fusion, se rencontrera pour valider le planning prévu.

2016 sera consacrée à créer le dossier de fusion. L'idée est que les populations de Bagnes et de Vollèges puissent se prononcer courant 2018, pour une entrée en vigueur de la nouvelle commune au printemps 2021.

06 Motion pour une diminution du nombre de conseillers communaux

Cette motion découle de l'Audit du printemps 2015 et l'idée est de proposer à la commune d'analyser si son fonctionnement possède la meilleure dynamique, si non, d'y remédier. Il n'est pas prévu de professionnaliser le rôle de conseillers communaux.

Eloi Rossier informe que fin août le CC s'est rendu à Davos, commune de dimension semblable également orientée vers le tourisme. Le Conseil de Davos est composé de 5 personnes, dont 1 à plein temps et 4 personnes à 50%. Une votation populaire pour passer de 5 à 3 personnes a échoué.

Le CC s'est tourné vers les partis politiques qui composent le paysage politique bagnard ; il semblait important de connaître leur avis.

Eloi Rossier confirme que dans le dossier de fusion, le nombre de conseillers sera obligatoirement une question qui viendra sur la table. La diminution de conseiller permettrait à la Commune d'être plus efficace dans la gestion de ses dossiers, mais il ne faudrait pas que cette problématique du nombre de conseillers vienne « perturber » la nécessaire réflexion qui sera faite dans le cadre de la fusion.

07 Autres divers

Concernant la présentation de l'Université, Eloi Rossier explique que l'acte de constitution de la fondation a été signé et déposé au registre du commerce. Il attend la réponse pour la date définitive de la conférence à la presse qui lancera officiellement l'institut. Pour l'heure il y a une quinzaine d'élèves inscrits, ce qui permettrait déjà de dispenser des cours.

La question des primes de départs dans le règlement du personnel n'a pour l'heure pas été abordée.

Sur le sujet de la route de contournement de Villette, Eloi Rossier s'est entretenu avec Doris Leuthard. Elle n'a pas manqué de lui faire remarquer que la commune de Bagnes a voté non à la vignette à 100.-

En rapport avec la LAT, la commune de Bagnes a reçu les taux de zones à construire. Après correction, la Commune de Bagnes possède à peu près 12% de réserve par rapport à la zone à bâtir complète. Cette réserve devrait correspondre au besoin de la population pour les quinze prochaines années.

Vincent Michellod félicite François Roux et son équipe pour l'ouverture du skate-park, tout en rendant attentif les utilisateurs à maintenir la propreté des lieux.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Fellay



Pour le Conseil Général

Rodolphe Perreten
Vice-Président du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
BOULEVARD D'ORCHÈVRES 29
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 25.11.2015

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2015

04. Décisions

- 01 Dossier Four Seasons – Ermitage/Terrains Besson : modalité du DDP
- 02 Motion « Diminution du nombre de conseillers communaux »

05. Information - présentation

- 01 Cofinancement avec TMR du réaménagement de la gare du Châble
- 02 Présentation en lien avec le budget 2016
 - 01 Ecole de Fionnay
- 03 Planification financière 2016-2020
- 04 Présentation du catalogue des mesures dans le cadre du mandat IDHEAP

06. Divers

- 01 Centre sportif
- 02 Expertise Service des constructions

PROCES-VERBAL

La présidente Mélanie Mento, excuse Elisabeth Lehner pour cause de maladie et souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents.

1. Contrôle des présences

35 conseillers généraux présents. Les deux scrutateurs nommés sont : MM Louis Borloz et Christophe Sempere

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 30.09.2015

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décisions

01 Décisions diverses

01 Dossier Four Seasons – Ermitage/Terrains Besson : modalité du DDP

Eric Fumeaux présente en préambule l'évolution des nuitées à Verbier avec une évolution positive des nuitées hôtelières grâce notamment à l'arrivée du « W ».

Il rappelle ensuite que la vente des terrains n'est plus d'actualité. Dans le protocole d'accord, un DDP pour l'ensemble du périmètre est proposé par la Commune. La durée de DDP a été fixée à 99 ans, ce qui est la durée type pour ce genre d'accord.

La négociation du prix du DDP a été fixé à 1'900.- le m2 pour l'ensemble du périmètre (9'500 m2) pour un total de 18 Mios. A la fin du DDP, le niveau des équipements devra toujours être conforme au standing 5* et le retour sera gratuit.

Le parking devra être construit par Rubicon Partner qui sera également chargé de son exploitation. En agissant de la sorte, l'aspect des marchés publics n'est plus de mise, le groupe Rubicon Partner étant un investisseur privé ; le projet pourrait ainsi avancer plus rapidement.

La promesse de DDP donne la possibilité au Groupe de mettre en place un plan de quartier en collaboration avec la commune. Deux procédures sont en cours : l'implantation de l'hôtel Four Seasons et le parking de l'Ermitage. Des oppositions ont été déposées sur les deux projets. Rubicon Partner a été désigné pour traiter les oppositions des deux procédures.

Bertrand Vaudan soulève le point des délais, à savoir si rien ne se passe pendant x années après que le DDP ait été accordé, que se passe-t-il ?

Eric précise que la durée de validité sera spécifiée dans la promesse de DDP, entre 5 et 10 ans (le principe est accepté, mais la durée ne peut être confirmée ce soir). Les investisseurs sont d'accord sur ce point.

Si le standing des installations n'est pas maintenu, le DDP est rompu et la Commune devient propriétaire de l'objet, sans indemnité prévue.

Jacques Bertuchoz demande s'il y a un risque.

Eric confirme qu'un risque existe : que le groupe d'investisseurs n'aille pas au bout du projet. Dans ce cas, le DDP serait rompu. Selon le ressenti d'Eric, l'établissement d'un DDP est plus favorable que la vente des terrains prévue initialement.

La commission de l'aménagement du territoire est favorable dans sa majorité.

La commission de gestion demande d'intégrer cette notion de délai dans la promesse de DDP.

Les modalités de la promesse de DDP sont acceptées par 32 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

Eloi remercie le CG pour la confiance témoignée ainsi que l'engagement d'Eric Fumeaux.

02 Motion « Diminution du nombre de conseillers communaux »

La motion a été reformulée suite aux remarques des différentes commissions. La motion donne un délai supplémentaire pour les élections de 2020. D'autre part, le choix du nombre de conseillers est laissé au CC.

Eloi prend la parole pour expliquer que le CC s'était déjà posé la question avant même que la motion n'ait été déposée, notamment suite à l'analyse du professeur Koller. L'esprit de milice est un facteur très important. Une répartition géographique des conseillers est certainement favorable à la cohésion de la commune. La nécessaire préservation de la représentation des différentes forces politiques également. En toile de fond de la fusion avec Vollèges, la réduction au nombre de 9 conseillers semble la bonne formule, la plus harmonieuse et équilibrée. La date d'entrée en vigueur reste à définir ; faut-il accélérer le processus et définir la date au 1^{er} janvier 2017 ou attendre la fusion pour la mise en vigueur de ce changement ?

La motion pour une diminution du nombre de conseillers communaux est acceptée à l'unanimité.

5. Information-présentation

01 Cofinancement avec TMR du réaménagement de la gare du Châble

Le coût du réaménagement de la gare/zone Curala est de 27 Mios, dont 10 mios financés par le subventionnement Canton/Confédération ; la Commune s'est engagée à couvrir les 17 mios restants. TMR cède la parcelle dont elle est propriétaire en se réservant le droit de jouir de l'espace en sous-sol. La Commune dispose de la pleine jouissance de toutes les surfaces non utilisées par TMR.

En contrepartie, un DDP de 30 ans sur les terrains Périn pour la construction de la halle des bus sera signé. A l'échéance, la halle devisée à 7 Mios sera propriété de la commune pour 1 franc symbolique. La commune s'est engagée auprès de TMR à renouveler pour 2 périodes de 10 ans, la convention qui les lie pour le transport sur la partie de Verbier. La cession de la halle des bus Perrodin est également en négociation.

L'opposition au projet Curala est basée sur le futur développement ; le démarrage des travaux en avril 2016 n'est pas remis en question.

Eric Fumeaux précise que la Commune ne paiera aucun dépassement de budget.

Le nombre de places de parc disponibles devrait passer de 850 à 1'000 places sur site. L'idée de développer un parking meilleur marché à Martigny avec prise d'abonnement dans le train fait son chemin, les discussions sont en bonnes voies.

02 Présentation en lien avec le budget 2016

01 Ecole de Fionnay

Eloi Rossier précise qu'à la suite des séances de commissions, plusieurs membres du CG ont demandé des précisions concernant ce bâtiment. L'emplacement est bon, avec des places de parc. La structure du bâtiment est bonne, hormis le bois ; par sa structure en madriers, ce bâtiment fait partir de notre patrimoine. Si rien n'est entrepris, il faudra le détruire. Or il y a la nécessité d'un point d'accueil « porte d'entrée » pour le Haut Val de Bagnes. L'idée est également de créer dans cette future maison du tourisme des partenariats avec les différentes universités et hautes écoles. Des contacts ont d'ailleurs déjà été liés, notamment avec la faculté de géosciences de l'université de Lausanne.

Une manifestation d'envergure pour la commémoration de la débâcle du Giétroz est prévue en 2018 de manière à inscrire cette commémoration dans la postérité. D'autre part, la convention de la Zone protégée sera renouvelée en 2018 également.

Gilles Rossier demande si des calculs de frais de fonctionnement ont été faits ? La réponse est non. La gestion du bureau d'accueil sera à la charge des structures touristiques. Le Centre de recherche par contre devra certainement être à la charge de la commune, en partie du moins.

Nicolas Jost demande, en rapport avec les investissements dans le Haut Val de Bagnes, quelles sont les retombées de ces investissements, s'il y a des chiffres sur les nuitées, la fréquentation de la via ferrata, etc...

Eloi dit qu'il n'a pas les chiffres, mais que ceux-ci seront communiqués.

Rodolphe Perreten demande si c'est vraiment rationnel d'investir un tel montant dans la rénovation de ce bâtiment ?

Eloi répond que si toutes les choses faites avaient été faites sur la base de leur rationalité, peu de projets auraient vu le jour.

Ce projet suscite beaucoup de questionnements. Le président est pourtant convaincu de la nécessité de ce projet.

Le manque de transparence au niveau des frais de fonctionnement est soulevé.

Dominique Zuchuat met en évidence le montant investi à Fionnay alors que l'office de tourisme du Châble n'a d'Office de tourisme que le nom.

Jean-Daniel Troillet, soulève le fait que depuis deux ans aucun établissement n'est ouvert en hiver. Dès lors, comment récupérer cette clientèle qui se perd si le problème perdure.

Eloi en convient, c'est pourquoi il ne faudrait pas trop tarder à investir. Si l'investissement peut paraître disproportionné, il doit s'inscrire dans la durée.

03 Planification financière 2016-2020

Le président introduit le sujet en rappelant qu'il y a deux ans, des craintes avaient été formulées par certains membres du CG concernant l'évolution de la dette à hauteur de 80 millions. Il avait alors dit que rien n'est jamais figé ; la planification financière présentée ce soir le démontrera.

L'élaboration de la planification a pris en compte les critères suivants :

- La priorisation et l'échelonnement des investissements.
- Les charges et les revenus induits par ces mêmes investissements.
- Le principe de prudence a guidé le travail ainsi que la volonté politique de contenir les charges.

François Corthay explique que la planification répond aux exigences cantonales et ne nécessite pas de vote du législatif. C'est avant tout un outil d'information.

En préambule François confirme que la région est toujours attractive avec l'arrivée régulière de nouveaux résidents. Ceci est dû notamment à de bonnes infrastructures globales.

Les différents postes d'investissements lourds de cette planification sont passés en revue : le centre sportif, les rues de Verbier, les groupes scolaires, l'aménagement du quartier Curala, le local sécurité, les éléments d'infrastructures, eaux, électricité, eaux usées, etc...

Il relève également les éléments importants des recettes fiscales.

Jérôme Maret présente ensuite les éléments de fonctionnement, notamment l'évolution de la masse salariale.

Il précise que l'augmentation des revenus générés par l'augmentation du prix du kWh n'a pas été prise en compte par principe de prudence.

Au niveau des charges induites, il convient de relever que la volonté du Conseil Communal se concrétise avec un poste de soutien à l'hôtellerie et aux rénovations, pour un montant de CHF 500'000.- (ce montant n'est pas arrêté définitivement).

Au niveau des revenus induits il convient de relever le turbinage des torrents qui pourrait amener jusqu'à CHF 700'000.- selon les estimations.

Pour conclure, François précise qu'en prenant la marge nette moins les amortissements, on obtient un résultat de CHF – 500'000 pour 2016, - 2 millions pour 2017, puis moins 4, moins 6 et moins 6,5 millions pour les années suivantes. Le constat actuel est que les budgets sont déséquilibrés, mais le travail de tous permettra d'arriver à rétablir l'équilibre, notamment par une maîtrise des charges de fonctionnement.

On peut également se réjouir de l'endettement prévu à hauteur de 57 millions alors que celui-ci était estimé à plus de 80 millions précédemment.

François remercie Jérôme, Florian, Alex et leurs équipes pour tout le travail accompli.

04 Présentation du catalogue des mesures dans le cadre du mandat IDHEAP

Suite à la présentation de l'étude réalisée par le professeur Koller, il a été demandé à tous les services d'analyser les propositions faites et de les intégrer dans le fonctionnement. Une séance commune a été réalisée. Le CC a demandé à la commission administration générale de proposer un train de mesures applicables en fonction de leur priorité.

Dans les principes qui ont conduit cette réflexion, deux sont essentiels :

- L'unité de matière, il est en effet important que les services regroupent des activités proches et non disparates.
- La recherche de synergies, de collaborations, qui permettraient de faire des économies de temps, d'argent, mais aussi d'énergie déployée.

Eloi Rossier présente donc poste par poste le catalogue de mesures décidées.

6. Divers

01 Centre sportif

Le bureau d'architectes DAR mandaté pour le projet a cessé son activité. Dès lors le bureau de Philippe Bruchez, qui était le représentant local, a repris les choses en mains et fait un effort conséquent de manière à pouvoir mettre à l'enquête la phase 2 avec les modifications demandées.

Concernant le recours sur l'attribution des travaux de gros œuvre du bâtiment OM, la commune a déposé son mémoire par l'intermédiaire de Me Péritat, ce dossier est en traitement au canton.

La planification des travaux prévoit que la piscine et la patinoire puissent être utilisées l'année prochaine. Etant donné les nuisances, il est prévu de donner des contre-prestations aux utilisateurs.

André Guinnard suggère d'imprimer un prospectus d'informations sur le projet ainsi que le programme à distribuer aux hôtes et divers propriétaires de chalets.

02 Autres divers

Eloi remercie tous les bagnards qui se sont déplacés à Troistorrents lors de l'ensevelissement de Raymond Vaudroz.

Jean-Daniel Troillet demande des informations quant au toit de la cure. Eloi précise que les ardoises livrées ont été remplacées par des ardoises traditionnelles.

Clôture de la séance à 22h45

Le secrétaire

Léonard Falay

Pour le Conseil Général

Rodolphe Perreten
Vice-Président du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROULE DE CHÂBLEVEZ 20
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 16.12.2015

PROCES-VERBAL N° 6

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 novembre 2015

04. Décisions

01 Décisions fiscales exercice 2016 (identique 2015)

01 Coefficient d'impôt : 1.0%

02 Indexation : 170%

03 Impôt personnel : CHF 18.-

04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-

02 Crédits d'engagement :

01 Réaménagement de la gare TMR du Châble

03 Budget 2016

01 Amendements du budget

02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité

03 Liste des objets soumis en vote séparé annoncé à ce jour

04 Approbation du budget 2016

04 Cautionnement communal pour endettement complémentaire de GECAL SA

05. Information - présentation

01 Motion : « demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président ».

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse ainsi qu'aux invités présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

41 conseillers généraux présents et 4 excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Christophe Michaud

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25.11.2015

Ce PV ne sera pas soumis à acceptation, étant donné de la proximité des deux séances de fin d'année.

4. Décisions

01 Décisions fiscales exercice 2016 (identiques 2015)

Aucune modification dans les barèmes, nous gardons les conditions les plus avantageuses du canton sur le plan fiscal.

Le Conseil général accepte les décisions fiscales 2016 à l'unanimité

02 Crédits d'engagement

01 Réaménagement de la gare TMR du Châble

Aucun changement par rapport à la présentation de novembre dernier : investissement global de 27 millions avec un engagement communal à hauteur de 17 millions. En échange de la participation communale, TMR cède la parcelle en conservant jouissance de la surface attribuée à la gare semi-enterrée. En contrepartie, une négociation a été menée sur la halle Périn, via un DDP d'une durée de 30 ans. Les bâtiments et les équipements ne pouvant pas être amortis sur la même durée, une discussion est en cours avec TMR pour fixer une durée à 25 ans pour l'équipement et 50 ans sur le bâtiment. La commune s'engage à renouveler le contrat des transports avec TMR arrivant à échéance en 2023 pour 2 périodes de 10 ans supplémentaires.

La commission de l'aménagement du territoire félicite l'exécutif pour le travail effectué, en particulier Eric Fumeaux.

La commission de gestion félicite également l'exécutif et demande également que la commune s'entoure d'un assistant du maître de l'ouvrage pour le contrôle des coûts.

Eloi Rossier précise que l'ensemble des travaux sera contrôlé par l'OFT.

Le crédit d'engagement pour le réaménagement de la gare TMR du Châble à hauteur de CHF 17 millions est accepté par 37 oui et 3 abstentions.

03 Budget 2015

Eloi précise les différents principes qui ont guidé l'établissement des budgets, soit :

- La maîtrise des charges
- La priorisation des investissements

Il est important que la commune continue d'investir de manière à soutenir l'économie. Il remercie également toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ces budgets.

01 Amendements du budget

A la suite des diverses discussions dans les différentes commissions, le budget relatif à l'école de Fionnay est retiré. Il a été décidé de repousser ce vote à la prochaine séance du CG de manière à constituer un dossier solide, notamment avec l'engagement des différents partenaires prêts à s'investir dans ce projet.

02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité

Sans entrer dans les détails, François Corthay reprend les chiffres clés de ce budget qui présente des recettes prévues pour un montant de CHF 115,5 millions. Des dépenses pour CHF 90,2 millions, ce qui est légèrement inférieur aux budgets précédents, notamment grâce à la maîtrise des charges et les efforts fournis par les divers services dans la recherche de synergies. La marge d'autofinancement est vraiment importante, 25,3 millions ; le CG avait demandé d'atteindre une marge supérieure à 20 millions.

Les amortissements constituent un poste important avec la politique financière du canton fixant l'obligation d'amortir à 10%. Cela représente de gros chiffres, notamment avec les investissements importants consentis ces dernières années, Salle St-Marc, Centre Sportif etc. L'importance de ces amortissements fait ressortir un résultat négatif de 1,2 millions, ce qui est toutefois nettement mieux que les 4,5 millions de déficit annoncés pour 2015. L'exécutif s'emploiera donc à équilibrer ces comptes durant l'année à venir.

Les investissements prévus se montent à plus de 44,7 millions, il y a donc insuffisance de financement de 19,4 millions ; elle était de 25 millions en 2015.

A la suite de deux très bons exercices, l'insuffisance de financement planifiée à horizon 2018 à plus de 83 millions, est maintenant planifiée à horizon 2020 à 57 millions.

Le service financier a donc le plaisir de présenter un budget de très bonne facture.

03 Liste des objets soumis en vote séparé, annoncé à ce jour :

01 personne supplémentaire pour le service des eaux

Norbert Fellay rappelle le rôle du service des eaux en stipulant que le service des eaux a perdu 2 EPT au cours de ces dernières années, tout en assurant la gestion de nouvelles tâches. De plus, le réseau d'eau s'est densifié au cours des 10 dernières années. Un EPT supplémentaire est justifié.

La commission de gestion explique que depuis le début de la législature le but est de ne pas augmenter les charges communales, notamment au niveau du personnel. Le but étant d'encourager la sous-traitance, surtout si la conjoncture change. L'EPT pour le service des eaux n'est ainsi pas soutenu par la commission.

Eloi Rossier précise qu'une analyse a été faite quant à la nécessité d'engager un nouvel EPT pour le service des eaux. Le risque aujourd'hui est que le service des eaux risque de perdre la maîtrise du réseau. Il encourage à voter en faveur de cet EPT.

L'engagement d'un collaborateur supplémentaire au service des eaux est refusé par 16 contre, 14 pour et 10 abstentions.

02 Remplacement de la balayeuse de la Vallée

Jean-Daniel Gay-Des-Combes présente le sujet en précisant que de gros travaux de réparations annuels sont réalisés sur ces machines. Afin de la remettre à niveau, un gros montant serait nécessaire. Dès lors, il serait plus judicieux de la changer plutôt que de la réparer.

Dominique Zuchuat confirme que les coûts sont relativement élevés pour une remise à niveau. Après discussion au sein de la commission, celle-ci a donné un préavis positif.

L'achat de la balayeuse pour un montant de CHF 130'000.- est accepté par 30 pour, 1 refus et 9 abstentions.

03 Centre médical de Verbier.

Elisabeth Lehner précise que le projet de réaménagement des locaux des Arcades à Verbier touche une partie des locaux communs. Le but est d'acquérir un local adjacent ainsi que de fermer deux espaces communs et de déplacer les WC publics. Le budget demandé en 2015 était de 1 million et celui pour 2016 est de 1,8 millions, soit un total de 2,8 millions d'investissement total. Toutefois, l'achat d'un local complémentaire n'est pas compris dans les 1,8 millions qui sont budgétisés pour 2016. Pour le financement du local, des locations prévues, à hauteur de CHF 150'000.-/année, sur une durée de 20 ans, couvrirait l'investissement.

Eloi précise qu'en l'état, le centre médical des Arcades fonctionne comme un centre médical à part entière, mais n'est toutefois pas équipé comme il devrait l'être.

La commission des affaires sociales soutient ce projet.

La commission de l'aménagement du territoire est favorable à ce crédit mais relève qu'elle est opposée à une vente et propose d'étudier la possibilité d'un DDP.

La commission de gestion ne comprend pas pourquoi le montant nécessaire à l'achat éventuel du local complémentaire n'est pas budgétisé.

Le budget de 1,8 millions est accepté par 35 voix pour, 2 refus et 3 abstentions.

04 Approbation du budget 2016

La commission de gestion donne son rapport sur le budget global 2016. Elle sent un changement de mentalité avec une maîtrise des charges efficace. Dans le futur il va falloir être créatifs. Il faudra analyser le fonctionnement de la commune en essayant d'être plus efficaces.

Concernant les revenus, le marché de l'électricité a un gros impact négatif sur les revenus et la planification financière montre une baisse des recettes fiscales des personnes morales à l'horizon 2019. Plusieurs pistes doivent être étudiées pour trouver de nouvelles sources de recettes, sans toucher à l'impôt et sans instaurer de nouvelles taxes diverses.

Concernant les charges, l'analyse montre une faible variation. Il est important d'être très attentifs sur ce poste et d'essayer de trouver des pistes afin de les diminuer.

Concernant les investissements, la commune est toujours en phase de gros investissements.

Les services industriels ont réalisé des bénéfices, il faut toutefois ne pas avoir une volonté de faire de l'argent, mais plutôt créer des réserves afin de limiter de futures augmentations de tarif.

La commission de gestion souhaite avoir une présentation annuelle des sociétés filles, en particulier des comptes.

En conclusion, la commission estime le budget bon et remercie toutes les personnes qui ont œuvré à son établissement. Préavis positif de la commission.

Le budget global 2016 avec des investissements amendés à hauteur 45'890'900.- est accepté par 36 pour et 4 abstentions.

Eloi remercie les conseillers généraux pour la confiance accordée en regrettant toutefois le vote négatif de l'EPT au service des eaux.

Mélanie Mento remercie toutes les commissions pour leur travail.

04 Cautionnement communal pour endettement complémentaire de GECAL SA

Eloi explique que la société GECAL SA est une société en pleine expansion. Cette société a vu l'arrivée dans son capital-actions de la commune de Sembrancher en lieu et place d'investisseurs privés.

Sur Verbier trois chaufferies sont en service dans le complexe des 3 Rocs, la chaufferie du bâtiment Mondzeu a été rachetée et celle du Centre-Sportif sera construite. Une fois ces projets achevés, tout un chacun désirant s'y raccorder pourra le faire, dans les zones principales de la station. Au Châble, c'est dans le quartier des Fleurettes que la chaufferie a été installée et là aussi les raccordements sont de plus en plus nombreux. Le développement se poursuit à Sembrancher et la commune a décidé d'accepter de cautionner le projet.

Les besoins de financement de GECAL sont, jusqu'en 2021, de plus de 18 millions. Actuellement il y a une ligne de crédit de 10 millions et le besoin complémentaire est de 9 millions. Les banques demandant un cautionnement à hauteur de 110%, le cautionnement additionnel se monte à 10 millions, partagé entre la commune de Sembrancher pour 1,5 millions et la Commune de Bagnes pour 8,5 millions. La société prévoit d'être rentable dès 2019.

La commission de gestion, précise qu'il est important que le client ait toujours le libre choix de raccordement GECAL et demande que cela soit confirmé. Eloi précise qu'il n'y a aucune obligation, mais que dans les secteurs où GECAL est disponible, le client recevrait une subvention dans la mesure où il se raccorderait à GECAL.

Le cautionnement communal pour endettement complémentaire de GECAL SA est accepté par 36 voix pour et 4 abstentions.

5. Information - présentation

01 **Motion : « demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du président ».**

La commission de gestion rappelle que, lors de la dernière législature, dans les comptes apparaissait une dépense de près de CHF 200'000.- correspondant aux indemnités de départs des membres de l'exécutif et du président. Il a également été constaté que le règlement concernant ces indemnités de départ avait été modifié à la dernière séance du CC après les élections. Le Conseil général avait alors demandé que ce règlement soit repris rapidement, or ce dossier n'a pas été traité. La motion demande la modification du règlement d'ici au mois de juin avec approbation par le CG.

Le président avoue que le CC a tardé à traiter ce dossier. Cependant le CC a demandé à la commission Administration générale de proposer un nouveau règlement qui sera présenté en mars prochain.

La motion pour la demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du président est acceptée à l'unanimité.

6. Divers

Jacques Bertuchoz mentionne que plusieurs citoyens lui ont demandé de remercier l'exécutif et son président pour la transparence et leur présence dans les différents villages, à la rencontre des citoyens.

Eloi Rossier remercie le président de la commission de gestion Bertrand Vaudan qui participe à sa dernière séance.

Le successeur de Bertrand à la présidence de la commission de gestion a été nommé en la personne de Sébastien Rossoz.

François Alter, premier non-élu, entre au CG, commission de gestion.

Louis-Nicolas Borloz demande où en est l'expertise sur les constructions.

Eloi précise que les experts ont rendu leurs premières conclusions. L'analyse complète est attendue en janvier 2016.

Gilles Rossier demande pourquoi, alors que le rapport final n'a pas encore été rendu, la presse a déjà des informations sur le sujet ?

Eloi précise que la presse a interrogé les experts. Il a été surpris que des informations aient été transmises.

Aude Michellod demande pourquoi la commune n'a pas déposé de plainte ?

Eloi répond que la commune a choisi la voie de l'expertise plutôt que de la plainte, car lorsqu'il y a volonté de nuire ou de se venger, il faut être extrêmement prudent dans les décisions prises. Eloi croit qu'aujourd'hui la situation a été bien traitée et que la commune en sortira mieux armée pour faire face aux défis futurs. Il faut faire en sorte que cette situation soit traitée de la manière la plus positive possible pour l'institution et les personnes concernées. L'avenir nous dira si cette stratégie était la bonne. Le travail demandé aux experts, était de savoir si le processus de décision avait bien été respecté et de vérifier si les autorisations de construire accordées respectaient la loi. La commune savait qu'elle avait donné priorité à son règlement communal, malgré une jurisprudence datant de 2011. La commune a choisi de garder cette façon de faire, car elle répondait aux demandes du secteur de la construction. A un certain moment, le monde de l'immobilier s'est donné quelques libertés qui n'étaient pas acceptables. Toutefois, ceci a permis un développement économique de la communauté bagnarde. Certes, tout n'a pas été fait avec la rigueur nécessaire sur le plan juridique, mais cela ne justifie pas une dénonciation anonyme en clouant au pilori certaines personnes.

Jean-Daniel Troillet demande ce qu'il en est de l'agent de commerce. Le président confirme que M. Gabriel Luisier est en arrêt maladie depuis fin août 2015. Toute décision à son encontre sera communiquée.

Dominique Tellen demande si les experts avaient l'aval du CC pour transmettre autant de renseignements à la presse ?

Eloi précise que M. Veuthey a peut-être dit deux ou trois choses qui ont été interprétées par le journaliste.

Dominique Tellen rappelle qu'une commission est en place afin de réévaluer ces questions de densité qui sont d'un autre temps et qui ne correspondent plus à la réalité.

Vincent Michellod demande une information sur les parkings de Verbier : jusqu'à présent 2 heures étaient gratuites et maintenant la durée a été ramenée à 1 heure.

Eric Fumeaux précise que c'est une volonté de la commune d'avoir modifié les tarifs en déplaçant les longues durées à Périn. Le tarif augmente plus à l'Ermitage que dans le parking des Marais-Verts. Dans l'idée, le parking de l'Ermitage est destiné à la courte durée, celui des Marais-Verts aux durées un peu plus longues et Périn à la longue durée.

Julien Vaudan fait remarquer que le comportement de la maréchaussée n'est pas identique entre les jours de semaine avec les gens locaux et les week-ends avec les touristes qui partent skis sur l'épaule des zones bleues. Julien souhaiterait un peu plus de tolérance envers les gens du coin....

Aude Michellod constate qu'il n'y a pas eu de discussion quant à la Maison Verte.
Eloi précise que la décision de principe prise en septembre était positive et que les budgets tombent ce soir, le processus démocratique est ainsi respecté.

Aude est déçue que les budgets soient divulgués dans la presse le jour précédant la séance du Conseil général.

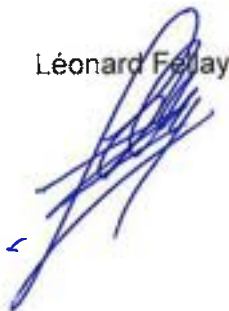
Eloi rappelle que dans les communes où il n'y a que l'assemblée primaire, les comptes sont distribués aux citoyens avant que l'assemblée ne siège. Ainsi, la presse demande aux principales communes du canton de pouvoir présenter les comptes avant la séance du CG.

En conclusion, Mélanie souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Clôture de la séance à 22h00

Le secrétaire


Léonard Felay



Pour le Conseil Général



Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLUSCHÈVRES 21
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 16.03.2016

PROCES-VERBAL N° 1

Lieu : Salle Polyvalente du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

- 00. Mode de délibération de la séance plénière de ce jour : Décision de huis clos (Art. 25 de LCo)**
- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
Approbation / modification de l'ordre du jour
- 02. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général**
 - 01 Séance plénière du 25 novembre 2015
 - 02 Procès-verbal du Plénum du 16 décembre 2015
- 03. Décisions**
 - 01
- 04. Informations / présentations**
 - 01 Expertise des constructions
 - 02 Motion : « Diminution du nombre de conseillers communaux »
 - 03 Remplacement de M. Bertrand Vaudan aux différentes commissions
 - ° Commission de Gestion : Sébastien Rossoz, Président et François Alter, Membre
 - ° Centre sportif : M. Simon Fellay
 - ° Conseil de District : Sébastien Rossoz
- 06. Divers**
 - 01 Centre sportif

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, aux représentants de la Presse ainsi qu'aux invités et aux citoyens présents et ouvre la séance. Elle rappelle que la séance est un plénum du conseil général, ce qui veut dire que les débats se font entre l'exécutif et le législatif, sans question de la presse ou des citoyens. Elle ne revient pas sur l'historique du dossier principal de la soirée, soit le service des constructions. Elle rappelle que le vote sur la tenue de la séance à huis clos est retiré, afin de garantir le respect des règles en vigueur.

1. Contrôle des présences

41 conseillers généraux présents et 4 excusés.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 25 novembre 2015 et du 16 décembre 2015

La lecture des procès-verbaux transmis au préalable aux conseillers généraux n'est pas demandée et ceux-ci sont acceptés.

3. Décisions

01

4. Information - présentation

01 Expertise des constructions

En préambule, Mélanie Mento précise que le conseil général a décidé d'inviter Maître Fanti ainsi que Léonard Bender de manière à confirmer les éléments relatifs au rapport présenté.

Maître Fanti est invité à prendre la parole. Il remercie le CG pour l'invitation. Il précise divers éléments de lois concernant la transparence en stipulant que celle-ci devait prévaloir dans ce dossier. Il précise que le président, Eloi Rossier, a eu le courage d'entamer un processus d'audit, afin de répondre aux attentes des citoyens. Maître Fanti atteste qu'il a eu accès au rapport original. Il précise également que le rapport a été anonymisé et que certaines parties ne seront pas divulguées de manière à protéger les personnes citées nommément dans le rapport de manière à ce que celles-ci puissent faire valoir leurs droits. Il précise qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit.

Eloi prend la parole et stipule en préambule qu'il est surpris, étonné et profondément déçu de la tournure qu'a prise, ces derniers mois, l'affaire qui secoue la commune de Bagnes depuis août dernier. Chacun y va de son commentaire croyant détenir la vérité, quitte à dénoncer soit voisin. Il précise que certaines personnes se plaisent à jeter de l'huile sur le feu, ce qui est tout bonnement incompréhensible. Sur cette base, la décision a été prise en août dernier de confier le dossier à deux experts.

Le mandat confié aux experts se résume en trois questions :

- Le processus décisionnel démocratique a-t'il été pleinement respecté dans la prise des décisions du conseil communal, en spécifiant que tant le secrétaire que lui-même signent chacune de ces décisions ?
- Les normes légales, tant celles du RCCZ que celles de la loi cantonale ont-elles été respectées ?
- Le président de la commission des constructions, aurait-il profité de son statut de conseiller communal pour s'enrichir personnellement ou enrichir son entreprise, ce qui pourrait avoir des conséquences juridiques ?

Les experts n'ont pas pu répondre complètement à cette dernière question. Ils n'ont pas trouvé d'éléments qui pourraient condamner le président de la commission des constructions. La Commune a mandaté M. Claude Rouiller de manière à tenter de répondre à ces questions. M. Rouiller a accepté ce mandat.

Eloi présente les irrégularités constatées au niveau des constructions.

Certaines résultent d'un manque de suivi dans les dossiers, ce qui pourrait être réparé « à moindre frais ». L'autre partie concerne un problème de calcul de la densité constructible. Il est important de préciser qu'une partie de l'explication pourrait se trouver dans le mode de calcul de cette densité constructible, qui diffère entre celle des experts et celle du service des constructions de la commune de Bagnes. En effet, Monsieur Bender a appliqué le RCCZ stricto sensu alors que le service des constructions de la commune de Bagnes ne comptabilise pas la densité des locaux construits en sous-sols, non directement affectés à l'habitation, et ce depuis des lustres. Il en est ainsi pour les Home cinémas qui ne figurent pas au RCCZ. De cette nature d'irrégularités découle des problèmes liés à la Lex Weber et à la Lex Kohler la LFAIE. Le conseil communal transmettra à ce sujet les dossiers y relatifs à l'autorité compétente, c'est à dire au service juridique du registre foncier. Il est à noter que les irrégularités constatées n'ont aucun impact sur le voisinage, les gabarits ont été totalement respectés.

Eloi passe la parole à Jean-Daniel Gay-Des-Combes qui précise la notion de densité en présentant différents croquis. Il ajoute que le règlement communal, datant de 1999, a été validé par le conseil d'Etat en 2003 et que le critère de densité devrait être supprimé à la prochaine modification de la loi cantonale.

Eloi passe la parole à Frédéric Perraudin pour la présentation de cas concrets de dossiers.

Eloi présente le rapport d'expertise anonymisé avec les déterminations du conseil communal. Ce rapport sera publié sur le site de la Commune. En préliminaire, le conseil communal regrette certains aspects rédactionnels du dossier qui utilise des termes inappropriés voire exagérés. Il déplore également certains jugements de valeurs reposants sur des éléments subjectifs plutôt que factuels. Il constate également que les experts n'ont pas pris la peine de confronter les versions des divers protagonistes.

Il présente la version du rapport et les commentaires du Conseil communal.

Diverses questions émanent de cette présentation :

- Quelles sont les moyens possibles pour améliorer l'information et la communication au conseil général ?
- Concernant l'engagement d'un conseiller en communication, quel sont les coûts engendrés par un tel engagement et ces coûts seront-ils refacturés aux personnes ayant profité ?
- Quelles actions la commune a-t-elle entreprises à la suite des dénonciations anonymes étant donné qu'il y a semble-t-il eu violation du secret de fonction ?

Eloi précise qu'il a réservé la primauté de la présentation du rapport au conseil général. C'est pourquoi le huis clos, qui ne se pose jamais lors des autres séances plénières tout au long de l'année, a été évoqué. Le huis clos n'avait pas pour but d'enfreindre la loi. Concernant la communication entre le CC et le CG. Il y a plusieurs moyens pour le faire. Maître Fanti précise que cette question a été soulevée dans d'autres régions.

En ce qui concerne le rapport des experts, Eloi a toujours mis le CG au courant des informations reçues. Pour la suite, les informations seront également toujours transmises de suite aux membres du CG.

Quant au conseiller en communication, Eloi s'est adressé à un ami, conseiller en communication, qui le conseille en fonction de sa disponibilité, et rien n'a été facturé à la commune. Ce sont des charges prises en charge par Eloi. Il est toutefois vrai qu'un cours de communication a été proposé à tous les membres du CC ; ce cours a été pris en charge par la commune.

Concernant la décision du CC quant aux soupçons de violation du secret de fonction, la commune a déposé une plainte pénale contre inconnu auprès du ministère public.

- Quelles pourraient être les conséquences économiques pour notre région à la suite de cette affaire et y aura-t-il un impact sur la planification financière actuelle.

En septembre de l'année dernière, Eloi avait déjà dit que le mal était fait. Il faudra donc dans le futur prendre les bonnes décisions en accord avec le règlement cantonal actuel en attendant la nouvelle version.

Quant aux dégâts économiques, il est extrêmement difficile de les estimer et de les apprécier. Ce dégât d'image jusqu'où va-t-il ?

Il est donc de notre devoir de tout mettre en œuvre pour que l'attractivité de la Commune de Bagnes perdure ; nous avons les moyens et les ressources pour continuer d'aller de l'avant. De manière à analyser les potentialités qu'offre la loi cantonale sur les constructions, qui sera dorénavant respectée, la commune de Bagnes a mandaté Monsieur Fabrice Franzetti, architecte indépendant. Les glossaires sont un peu désuets et ils ne répondent plus au besoin des personnes qui construisent.

- Pourquoi le point presse a été fait près de 3 semaines avant la présentation du rapport aux élus et non pas l'inverse de manière à éviter toute cette pression médiatique ?

Eloi relève la pertinence de la question. Aujourd'hui nous sommes dans un monde où on ne peut pas ne pas communiquer. Dès la réception du rapport, en date du 15 février, le Président ne peut compter le nombre de téléphones et de mails reçus afin d'avoir des informations, d'où la nécessité de ce point presse de manière à donner l'information.

- Lors de l'audit communal, aucun dysfonctionnement n'a été relevé concernant le service des constructions alors que dans d'autres services des problèmes ont été soulevés ?

Le champ d'application de l'audit communal n'était pas d'analyser le fonctionnement de chaque service, mais bel et bien de l'analyse de l'organigramme de la commune.

- En cas d'inculpation des conseillers et du président concernant les dossiers incriminés, que se passerait-il ?

Eloi dit que Patrick Bruchez s'est proposé pour aller en prison pour tout le monde... sérieusement, les questions encore en suspens, notamment les conséquences juridiques seront analysées par Claude Rouiller.

- Sur les plusieurs années de la législature qui nous concerne, il y aurait 1200 dossiers autorisés, dès lors qu'il y a 12 dossiers actuellement incriminés, qu'en est-il des autres ? Y'a-t-il une planification de contrôle prévue ?

Eloi répond que tous les dossiers n'ont pas la même importance, il n'y a pas que des chalets de luxe. Une fois que l'autorisation a été délivrée par l'autorité compétente, elle ne peut plus être révoquée. L'objectif d'aujourd'hui est de mettre en place une structure solide et efficace de manière à voir l'avenir avec plus de sérénité. Les irrégularités constatées seront dans la grande majorité régularisées et vite oubliées. Par contre les dégâts humains, les plaies créées par cette affaire, seront beaucoup plus longues à cicatriser.

- Vu la complexité de tous ces dossiers, la commune de Bagnes ne devrait-elle pas se doter d'un service juridique propre à elle-même ?

Il est vrai que les questions sont de plus en plus complexes, mais la création d'un tel service engendrerait des coûts supplémentaires, à l'heure où la commune s'emploie à diminuer ses charges ; la question mérite toutefois d'être posée.

- En tenant compte des irrégularités et des amendes qui devraient être prononcées, existe-t-il déjà un règlement précis à ce sujet ?

Eloi reformule la question comme suit : Comment les irrégularités seront-elles régularisées ? Les moyens à disposition sont ceux prévus par la loi, soit :

- ✓ le dossier en question permet d'être régularisé
 - ✓ par une remise à l'enquête,
 - ✓ par une amende,
 - ✓ par une remise en l'état.
- Quelle est le coût de la première et de la deuxième expertise ? Pourquoi le choix de l'expertise plutôt que de porter l'affaire directement devant le ministère public ? Est-ce que la commune est dotée d'une protection juridique ?

Le coût de la première expertise pour les comptes 2015, il a été provisionné à CHF 45'000.- Pour la deuxième expertise, Monsieur Claude Rouiller a affirmé qu'il travaillait selon les barèmes en vigueur au niveau cantonal. Le coût de l'expertise dépendra du temps consacré à celle-ci.

En ce qui concerne la protection juridique ? Frédéric Perraudin explique que la commune est couverte par une RC qui inclut une protection juridique à hauteur de deux fois 30 millions annuel.

Avant de dénoncer un cas au ministère public il faut être sûr de son fait. Eloi n'est donc pas sûr qu'une telle démarche coûtera moins chère que celle entreprise par la commune actuellement.

- Pourquoi la commune n'a pas respecté la loi cantonale à la suite des arrêtés du tribunal cantonal et fédéral ?

A la suite d'un travail réalisé avec l'association des communes valaisannes, plusieurs séances avec le canton ont eu lieu. Il en est ressorti que le « Glossaire » allait être adapté relativement facilement et validé par le Grand-Conseil. A notre grande surprise, bien que cela avait été quasiment assuré, l'administration cantonale n'a pas présenté ce travail au Grand-Conseil. La Commune de Bagnes a continué à appliquer son RCCZ, car il répondait à un besoin économique. Mais il est vrai que la commune de Bagnes depuis 2011 était dans l'illégalité et le Canton n'est jamais intervenu.

- Que manque-t-il au CC actuellement pour pouvoir continuer de fonctionner sereinement dans le respect de la collégialité ?

Il lui manque un peu d'esprit de corps et d'unité. Mais ces aspects-là sont les plus difficiles à vivre pour tout le monde. Le CC pourra-t-il retrouver son unité ? Eloi l'espère sincèrement. Les mois qu'il reste d'ici la fin de la législature ne seront peut-être pas suffisants pour atteindre cet objectif. Cependant, malgré les difficultés du moment, tous les conseillers sauront faire abstraction de leurs différents pour travailler pour le bien de la Commune de Bagnes.

Eloi a une totale confiance en ses conseillers et il est persuadé qu'aucun d'entre eux « n'a piqué dans la caisse ».

M. Léonard Bender confirme que la pratique communale était illégale. Il n'y a pas d'interprétation possible du RCCZ ; il n'y a qu'un règlement.

Il précise à propos de la LAT, que l'augmentation de la densité, n'est pas d'augmenter les mètres carrés constructibles, mais de densifier le nombre de personnes qui y résident. A l'avenir des chalets pour 2 personnes ne seront plus constructibles.

Eloi précise que l'heure n'est pas à la polémique, mais il tient à préciser que les chalets construits à Verbier ne sont pas construits pour 2 personnes. Ce sont souvent des chalets accueillant plusieurs personnes avec des services hôteliers y compris, ce qui est un plus pour l'offre touristique de Verbier.

Eli Lehner prend la parole ; elle désire s'exprimer à titre personnel. Elle précise qu'elle a averti le CC de divers problèmes, et que ceci n'a pas été retransmis au CG. Elle conteste l'exclusion de Gabriel Luisier, ainsi que le fait d'avoir coupé les accès au collaborateur du service du contrôle interne. Elle met également en doute la demande d'expertise complémentaire et préférerait s'en référer à la justice.

Eloi rappelle que l'heure n'est pas à la polémique stérile. Il ne veut pas répondre de suite à l'intervention de Mme Lehner, mais il le fera ultérieurement. Face aux accusations qui sont distillées souvent gratuitement, il est important de réagir. Eloi précise qu'il n'est propriétaire d'aucun bâtiment dans la commune de Bagnes. Il conclut en disant que face à tant de malhonnêteté il préfère en rester là.

02 Motion : « Diminution du nombre de conseillers communaux »

Cette motion faisait suite au rapport d'audit. Eloi donne quelques arguments pour une diminution du nombre de conseillers : amélioration de l'efficacité décisionnelle, revalorisation du rôle de conseiller et de diminution des coûts.

Les dicastères seront les suivants :

- L'administration générale
- Finances, contributions et cadastre
- Sécurité et protection de la population
- Aménagement du territoire, constructions et bâtiments
- Travaux publics et environnement
- Tourisme et promotion économique ; culture, sport et jeunesse
- L'intégration, l'éducation, la santé et paroisse
- Les énergies
- La bourgeoisie et l'agriculture

La population sera appelée à voter sur cette motion le premier dimanche de juin en espérant qu'elle sera sensible aux arguments défendus par le CC.

03 Remplacement de Bertrand Vaudan aux différentes commissions

- Commission de Gestion : Sébastien Rossoz, Président et François Alter, Membre
- Centre sportif : Simon Fellay
- Conseil de District : Sébastien Rossoz

5. Divers

01 Centre sportif

Eric Fumeaux présente l'avancement des travaux selon la maquette et espère qu'idéalement les travaux démarrent en avril 2016.

La piscine extérieure pourra être utilisée cet été, tout en étant péjorée par les travaux adjacents. Afin de compenser les désagréments, diverses actions sont en cours d'étude. Il n'est pas prévu de fermer complètement le centre sportif pendant les travaux, mais l'activité y sera fortement réduite.

Du point de vue financier, l'enveloppe budgétaire est respectée.

Concernant le recours, la validation par le tribunal cantonal n'a pas fait l'objet de recours auprès du tribunal fédéral.

02 Autres divers

Eloi annonce qu'un protocole d'accord a été signé avec le groupe Rubicon Partner concernant le projet du Four Seasons. Il remercie particulièrement Eric Fumeaux pour le traitement de ce dossier extrêmement complexe.

Pour conclure, le président remercie tout le monde pour cette séance.

Clôture de la séance à 22h00

Le secrétaire

Léonard Fellay



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRES 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

SÉANCE PLÉNIÈRE « TOURISME » DU 01.06.2016

PROCES-VERBAL N° 2

Lieu : Salle Polyvalente du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01 Décision

01 Approbation du Règlement des structures d'accueil communales

02 Téléverbier SA par M. Nicolas Perretta

02 Présentation du Yield Management

03 Office du Tourisme et Verbier Promotion SA par MM. Florian Michellod, Joël Sciboz et Pierre-André Gremaud

- 01 Bilan de l'hiver 2015/2016
- 02 Activités de Verbier Promotion SA
- 03 Stratégie marketing actuelle et communication
- 04 Projet e-tourisme

04 Taxe de séjour par MM. Florian Michellod et François Roux

- 01 Nouveau règlement
- 02 Projet carte de loisirs

05 Réponses à diverses questions posées par la Commission de gestion par M. E. Rossier

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents et aux invités.

1. Décisions

01 Approbation du Règlement des structures d'accueil communales

Aude Michellod présente les changements principaux du règlement qui visent à simplifier au maximum la procédure, tant pour l'administration que pour les familles.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

La parole est donnée à Eloi Rossier qui salue la présence de Stéphane Luisier pour sa première séance en remplacement de Jean Baillod, conseiller démissionnaire et remercie les invités et les divers intervenants de la soirée.

2. Téléverbier SA par M. Nicolas Perretta

01 Présentation du Yield Management

Mélanie Mento donne la parole à M. Perretta qui présente ce qu'est le Yield Management au travers d'exemples tirés de l'aéronautique en le transposant pour la société Téléverbier SA.

3. Office du Tourisme et Verbier Promotion SA par MM. Florian Michellod, Joël Sciboz et Pierre-André Gremaud

En préambule, Florian Michellod présente les comptes de la Société de Développement. Le déficit a été réduit grâce au support de la Commune de Bagnes

01 Bilan de l'hiver 2015/2016

Joël Sciboz présente le bilan d'une année particulière avec le manque de neige de début de saison. Il présente les diverses animations qui ont eu lieu durant l'exercice écoulé et qui rythment les semaines de la station durant l'hiver.

Joël présente également l'évolution des nuitées hôtelières de Verbier où l'on peut constater une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Il y a par contre une forte baisse au niveau des nuitées des Tours Operators. Au niveau des agences immobilières, jusqu'en février, il y a une baisse constatée de 18% environ.

Joël constate également qu'il est actuellement difficile de faire plus avec le budget alloué à l'office du tourisme. Pour en faire plus il faudrait une augmentation sensible du budget.

02 Activités de Verbier Promotion SA

Pierre-André Gremaud présente également les budgets de la société. Il constate une baisse des revenus, particulièrement au niveau de la TPT, notamment due au départ de certains Tours Operators, anglais notamment.

Pierre-André Gremaud détaille l'approche marketing de Verbier Promotions SA et ses axes stratégiques, qui sont notamment le ski et le vélo.

Il présente le projet e-tourisme avec la volonté de booster les basses saisons via un système de réservations global.

Question de Sébastien Rossoz. Quel budget serait nécessaire afin que la stratégie marketing sur cinq ans génère des retombées significatives ? Est-il possible d'obtenir le business plan.

Eloi précise que la station de Davos bénéficie d'un budget de 13 millions financé uniquement par les taxes de séjour....

Questions de Jacques Bertuchoz. Pourquoi l'Allemagne est négligée dans le public cible et pourquoi dans le projet e-tourisme, le fond de la Vallée de Bagnes est peu présent ?

Concernant le haut Val de Bagnes, le budget a dicté les choix des vitrines dans le e-tourisme, notamment Verbier et la Tzoumaz qui sont des partenaires de la destination.

Concernant l'Allemagne c'est un marché très compliqué, car les Allemands sont très sensibles au prix. Ainsi avec l'Euro l'Autriche séduit actuellement plus la clientèle allemande.

Question de Dominique Zuchuat, pourquoi axer quasiment tout sur le vélo ?

L'idée du vélo est de se différencier de la concurrence, ainsi le vélo, notamment le vélo de descente est très prisé actuellement, sans toutefois négliger la randonnée. Comme le segment du vélo est déjà en avance sur les concurrents, il est important de renforcer encore là où on est fort.

Jean-Marc Pellissier confirme que les vététistes représentent environ 30% de sa clientèle à Lourtier et que c'est une clientèle qui dépense volontiers.

Joël Sciboz insiste sur la différenciation d'avec les concurrents d'où la stratégie très visible du VTT de descente qui est très à la mode à l'exemple du Free-ride en hiver.

4. Taxe de séjour par MM. Florian Michellod et François Roux

01 Nouveau règlement

En préambule, Florian Michellod donne la définition de la taxe de séjour et qui y est assujetti. Il constate que depuis plusieurs années les recettes des taxes de séjours diminuent constamment.

L'amélioration de la perception de la taxe de séjour doit être envisagée. Florian présente également un tableau de qui paie la taxe séjour. Il relève que les forfaits propriétaires représentent plus de 60% des recettes de la taxe de séjour. Celle-ci s'élève à CHF 2.50 par jour, celle-ci n'a pas changé depuis 1996. Le montant de la taxe de séjour est différent à Verbier et dans la Vallée.

Sur la base de ce qui précède, le nouveau règlement est à l'étude, selon ce qui se fait dans la Commune de Riddes, qui a triplé ces recettes avec le nouveau règlement.

Le règlement est actuellement sur la base du bon vouloir des déclarations des propriétaires, ce qui pose problème.

Le but de l'augmentation est de pouvoir financer les animations de la station, soutenir divers projet, augmenter la visibilité de Verbier ainsi que la création d'une carte de loisirs.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement est espérée au 1^{er} novembre 2016.

André Guinnard mentionne qu'il est important que le montant de la taxe de séjour figurant sur les contrats déjà signés ne sera pas impacté par cette augmentation.

Question d'André-Noëlle Filliez qui aimerait savoir si la taxe de promotion touristique pourrait également être prochainement augmentée. Eloi répond que oui, c'est possible, mais pas encore défini.

02 Projet carte de loisirs

François Roux précise que les taxes de séjours sont dévolues au frais de l'office de tourisme et la TPT destinés à la promotion.

Il continue en spécifiant que la baisse des nuitées impacte directement la baisse des recettes de la taxe de séjours, donc une baisse des budgets. Le cas est similaire pour Verbier Promotion. Les budgets sont de plus en plus restreints et il est de plus en plus difficile d'offrir qqch à nos hôtes. D'où l'idée de créer cette carte de loisirs pour rendre la région plus attractive car la mobilité à Bagnes est très chère actuellement.

L'idée de la carte de loisirs irait dans le sens de permettre l'utilisation du réseau de Téléverbier, des cars postaux, de l'entrée aux musées durant la période estivale. Le but est de pouvoir amener les touristes dans les lieux de consommations.

La carte de loisirs serait délivrée en échange des déclarations de la taxe de séjour, ce qui pousserait les gens qui ne déclarent pas actuellement de la faire, afin de pouvoir offrir à ses hôtes des possibilités de transports.

Le but est de mettre en œuvre cette carte de loisirs pour le 1^{er} novembre.

Question de Jacques Bertuchoz. Afin de pouvoir voter l'augmentation il serait intéressant de connaître le mécanisme de celle-ci.

Eloi répond qu'ils y travaillent afin de pouvoir donner assez tôt les informations requises de manière à pouvoir permettre aux membres du CG de voter en toute connaissance de cause lors du plénum de septembre si le sujet est à l'ordre du jour.

Question de Jacques Bertuchoz. Pourquoi ne pas limiter le nombre de prestations à la carte de séjour, plutôt que d'offrir toutes les prestations précitées ?

François Roux explique le cas du Val d'Anniviers qui a vu la fréquentation de ces lignes de bus tripler avec la mise à disposition des transports.

Eloi précise que c'est primordial que la carte de loisirs donne accès aux transports, de manière à amener le client à consommer dans les divers lieux d'attrait de la commune.

Joël Sciboz précise que la carte de loisirs pourrait être vendue aux indigènes pour la saison d'été.

5. Réponses à diverses questions posées par la Commission de gestion par M. E. Rossier

01 Historique de la liquidation de Verbier St-Bernard

Eloi lit le rapport qu'il avait fait lors de la liquidation de la destination Verbier-St-Bernard. Les conséquences sur le plan financier, est que la Commune de Bagnes a racheté les actions que les communes voisines possédaient et que la société Verbier-Val de Bagnes-La Tzoumaz Promotion a été créée. Les prêts accordés par les communes d'Entremont à la destination ont été remboursés.

02 Les montants supplémentaires versés aux sociétés de développement.

Eloi précise les divers montants versés aux SD depuis 2011.

03 L'utilisation des budgets de Verbier Promotions et de la SD

Les budgets ont été présentés par Joël Sciboz et Pierre-André Gremaud

Eloi précise qu'ils travaillent à un règlement d'aide à l'hôtellerie. Car il est important que des outils puissent être élaborés afin de soutenir notre tourisme et donc les hôteliers, car actuellement, la station de Verbier est en déficit d'exploitation. Ainsi il est important de pouvoir renforcer l'hôtellerie en facilitant les propriétaires et exploitants d'hôtels afin de rénover les objets actuels. Le parc hôtelier de Verbier souffre et nécessiterait une mise à niveau.

Vincent Michellod demande à Jean-Daniel Troillet la fréquentation des transports de nuit et de jour. Jean-Daniel Troillet indique qu'actuellement les transports de nuit sont fréquentés par environ 40 personnes par jour. Sur la gratuité offerte aux jeunes et aux personnes à l'AVS, une augmentation de la fréquentation est remarquée tant sur Mauvoisin que les Mayens de Bruson. La ligne de Mauvoisin est fréquentée par 4500 personnes sur trois mois d'exploitation.

6. Divers

Félicien Bircher demande si une présentation du nouveau règlement des indemnités de départ des membres du CC est prévue.

Le point est à l'ordre du jour de la séance du 15 juin prochain.

Sébastien Rossoz demande, en rapport avec le terrain de foot, quelle est la situation des demandes d'équipes internationales.

Eloi précise que plusieurs clubs se sont intéressés. Le problème de la compensation se pose, car les clubs en demande. Pour exemple un club de Super League Suisse d'outre Sarine demandait CHF 250'000.- de compensation. D'autres contacts sont en cours.

Félicien précise qu'il y aura un match de gala courant juillet, dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du FC Bagnes.

Clôture de la séance à 22h45

Le secrétaire

Pour le Conseil Général

Léonard Fellay

Mélanie Mento
Présidente du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRES 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 15.06.2016

PROCES-VERBAL N° 3

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 16 mars 2016

04. Décisions

01 Comptes 2015

- 01 Examen des comptes 2015 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2015

02 Crédits complémentaires

- 01 CHF 55'000.- Sécurité : remplacement du véhicule de la police municipale

03 Décision diverses

- 01 Règlement des indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président

05. Information - présentation

- 01 Développement du site de Curala : présentation des rendus finaux des projets de faisabilité

06. Divers

- 01

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

40 conseillers généraux présents, 4 excusés et 1 absent

Mélanie excuse également Monsieur Stéphane Luisier pour l'exécutif.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Christophe Sempere et Damien Maret

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mars 2016

Le procès-verbal est accepté.

4. Décisions

01 Compte 2015

01 Examen des comptes 2015 des SIB et de la Municipalité

Eloi introduit en se réjouissant des comptes 2015 de la Commune, particulièrement des recettes et de la maîtrise des charges. Il mentionne que, malgré la conjoncture et les affaires en cours, l'attractivité de notre commune demeure. La marge d'autofinancement s'élève à 37 millions de francs ce qui n'est de loin pas négligeable.

François présente les comptes plus en détail en mentionnant qu'ils sont excellents. Il précise que le budget n'était pas trop prudent mais prenait en compte les risques liés aux votations (successions et impôt à forfait).

Les recettes s'élèvent à 133 millions de francs. Quant aux dépenses, celles-ci s'élèvent à 96 millions comparativement au 92 millions du budget, ce qui peut paraître élevé, mais des éléments non financier ont impactés ces dépenses. La marge d'autofinancement de 36,9 millions, ce qui est exceptionnel, donne la mesure des possibilités de notre Commune, notamment dans les investissements. Les amortissements, à hauteur de 27 millions, ce qui démontre que la Commune a beaucoup investi ces dernières années, dans des gros objets notamment. Ce qui donne un résultat de 9,5 millions, alors que les budgets avait été pessimistes avec 4,5 millions.

Les investissements sont moindres par rapport au budget. Le blocage du centre sportif, qui impacte le budget de 10 millions de moins en dépenses, ainsi que les achats des terrains en aval du centre sportif qui ont été reportés au début 2016, ce qui fait 8 millions de dépenses en moins. Les investissements se répartissent entre le parking du Marais Verts 8,5 millions, le café des amis 1,5 millions, les aménagements routiers, pour environ 4 millions, correction des eaux pour 1,5 millions, ainsi que pour les SIB pour environ 10 millions. Le financement de ces investissements sont couverts quasiment par la marge d'autofinancement.

François présente la comparaison entre l'exercice 2014 et 2015. Il relève que dans quasiment tous les dicastères des économies ont été faites.

Au niveau fiscal, les résultats ont été très proches du budget de l'exercice. Il y a eu des rentrées extraordinaires pour 1,7 millions qui s'expliquent notamment par l'arrivée de nombreux nouveaux contribuables importants.

Péréquation financière de 6,4 millions pour cet exercice.

En conclusion la commune a une bonne assise financière et on peut se montrer confiant pour l'avenir. François conclut en remerciant toutes les personnes ayant œuvré à l'établissement et au maintien de ces budgets.

Jérôme prend la parole en présentant quelques tableaux complémentaires.

02 Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision confirme que tout est conforme aux lois sur les communes et il propose d'approuver ces comptes tels que présentés.

Rapport de la commission de gestion

Les comptes sont meilleurs que ceux prévus. Grâce à l'attractivité de notre commune et la maîtrise des charges.

Les revenus sont meilleurs que ceux prévus au budget. Il est primordiale pour notre commune de se diversifier et de s'orienter vers une économie d'exploitation.

Les charges sont conformes aux années précédentes. La COGEST tient à soulever le travail effectué par tous les services afin de diminuer leurs charges. Il est important de retravailler sur l'organigramme de la commune afin d'être le plus efficace possible. Un renforcement du service RH et une aide extérieure pourraient être une solution dans cette mission.

Les investissements seront toujours élevés. Il est donc important d'exploiter au mieux les infrastructures en place. Pour les futurs investissements, la COGEST aimerait que les coûts de fonctionnement induits soient présentés au conseil général.

La tendance est dans le vert, il faut la maintenir.

Concernant les Services Industriels, nous saluons le progrès de la structure du coût et l'organisation des services généraux ainsi que la présentation claire des comptes et des répartitions des coûts généraux. La présentation consolidée des différentes sociétés était très intéressante.

Le bénéfice du service des eaux est très important. Ainsi la COGEST aimerait que la stratégie d'investissement soit présentée.

En conclusion, le bateau avance à toute allure avec des vents qui le poussent encore. Mais il est temps de changer de cap afin de trouver d'autres vents. Parions sur une économie d'exploitation et profitons de le faire maintenant grâce à l'excellent état de santé de notre commune.

Préavis de la commission positif.

Le Conseil général approuve les comptes 2015 à l'unanimité

Eloi remercie les conseillers généraux de la confiance témoignée.

02 Crédit complémentaire

01 CHF 55'000.- Sécurité : remplacement du véhicule de la police municipale

Elisabeth Delamorclaz explique le pourquoi de cette demande. Il s'agit de remplacer une Renault Koleos qui affiche 214'000 km au compteur par une Skoda Octavia qui coûte CHF 33'000.- plus 22'000.- d'équipement de police.

La commission a accepté à l'unanimité des membres présents. Elle demande de présenter à l'avenir une solution avec un leasing.

La commission de gestion donne un préavis favorable

Le crédit complémentaire pour le remplacement du véhicule pour CHF 55'000.- est accepté par 39 oui 1 abstention

03 Décisions diverses

01 Règlement des indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président

Eloi rappelle le cadre dans lequel se règle le règlement doit trouver sa place. Il doit trouver place dans le règlement interne d'organisation et d'administration. Il a pour but de préciser les modalités de fonctionnement de la municipalité dans le cadre légal. Ce règlement comporte des annexes concernant le mode de rémunération des membres du conseil communal ainsi que les modalités de départ de celui-ci. Les montants devront être approuvés par le CG.

Pour le président, en cas de fin d'activité de celui-ci, avant l'âge de 62 ans révolu, une indemnité de départ sera versée comme suit. Pour une législature, un quart du dernier salaire annuel. Dès deux législatures, la moitié de son dernier salaire annuel. En cas de fin d'activité entre 62 et 65 ans, la rente pont AVS prévue par le règlement du personnel sera versée comme suit : pour une législature accomplie, une demi-rente pont AVS et en cas de plusieurs législatures une rente pont AVS complète, s'élevant à CHF 3'400.- par mois. En cas de fin d'activité après 65 ans révolu, une gratification de 1'000.- par année de présidence sera versée.

Pour les membres de l'exécutif. Une législature accomplie donne droit au tiers du dernier salaire moyen annuel, soit environ CHF 40'000.-. Dès deux législatures accomplies, la moitié du dernier salaire moyen annuel, soit quelques CHF 20'000.-. Pour les mandats pris en cours, la règle du prorata s'applique.

Félicien demande s'il y'a moyen de gratifier les personnes qui font plus de deux législatures ?

Eloi répond que non, par mesure de simplification.

L'annexe du règlement des indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président est acceptée par 39 pour et 1 abstention.

5. Information-présentation

01 Développement du site de Curala : présentation des rendus finaux des projets de faisabilité

Eric prend la parole et présente l'état d'avancement de la procédure pour arriver à la transformation de ce site.

Un concours d'appels à investisseurs sera fait durant l'automne 2016 et un début des travaux planifié en 2018, si aucune opposition n'est faite.

L'avant projet réalisé en 2006, avec les modifications effectuées remettent en cause l'entier du projet.

Ainsi un appel à idées sera fait, de manière à pouvoir chiffrer et élaborer les conditions de mise à disposition du foncier (DDP) et la prise en compte de toutes les contraintes publiques qui ne sont pas négligeables sur ce site.

Au niveau du calendrier, Eric précise qu'ils sont dans le timing prévu en 2015. Le rapport final est en cours de réalisation et sera validé pour faire l'appel à investisseurs.

Monsieur Devanthery présente les projets et l'état actuel de ceux-ci. Monsieur Reweskini prend la parole pour donner une orientation sur les projets. L'intérêt d'avoir plusieurs projets, c'est de prendre les bonnes idées et rejeter les moins bonnes. Ainsi, et afin de pouvoir réaliser ce projet, il faut définir des périmètres bien distincts et prévoir un calendrier de réalisation en fonction des priorités. C'est ce qui est en train d'être fait actuellement afin de pouvoir présenter un programme avec un calendrier à des investisseurs.

Eric reprend la parole et résume le procédé comme suit. Le but était d'obtenir des idées de développement par secteur et par activité, de chiffrer ces activités, de se rendre compte de quel est le ou les meilleurs modules, afin de le présenter à des investisseurs qui pourraient être intéressés. Après la finalisation des diverses études en cours, la présentation aux investisseurs est prévue pour la fin de l'automne 2016.

Pour le publique une présentation sera faite fin août début septembre. La gare TMR peut démarrer, car les dernières oppositions ont été levées.

Aude Michellod demande si une implantation d'école a été réfléchié dans la zone.

Eric explique que pour faire un appel à investisseurs il est important de pouvoir proposer des parties de logement afin d'obtenir une certaine rentabilité, mais que la réflexion à propos de l'école a été faite.

Sébastien demande qui fixe les contraintes. Eric explique que le groupe d'experts fixe les contraintes en soutien de quatre membres du conseil communal. Il est précisé également que les contraintes ne sont pas figées, à part certaines, comme la déviation de la route qui est en relation avec la création de la gare.

Julien Vaudan demande quels types d'investisseurs sont recherchés ?

L'appel à investisseurs est fait de sortes à attirer des institutions suisses sérieuses.

6. Divers

Dominique Tellen annonce que la COGEST et de l'aménagement du territoire se sont réunies suite à des interpellations des citoyens. Il en ressort ceci : le règlement des constructions ne doit pas être considéré comme un précis d'architecture, il doit régler l'aspect général des constructions et des zones à bâtir tout en permettant à la société d'évoluer dans le choix des détails et de s'adapter à l'évolution des mœurs et des techniques liées à la construction. Il est également reproché une lenteur récurrente dans la prise de décision des dossiers mis à l'enquête. Il est demandé aux membres de l'exécutif de n'utiliser que modérément l'article 69 b, communément appelé, « J'aime / J'aime pas ».

Eloi prend la parole en expliquant que le conseil communal est conscient des limites offertes par cet article 69 b.

Nicolas Jost met en garde les chauffeurs des véhicules prioritaires dans le cadre de l'utilisation de ceux-ci et d'adapter leur vitesse dans les villages.

Clôture de la séance à 22h00

Le secrétaire

Pour le Conseil Général

Léonard Fellay

Mélanie Mento
Présidente du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLONCHÈRE 5A
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 28.09.2016

PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Salle polyvalente du C.O. - Châble
Heure : 18 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

02. Approbation des procès-verbaux des séances plénière du Conseil général du 1^{er} et 15 juin 2016

03. Expertise des constructions

01 Présentation du rapport par le Professeur Rouiller

04. Décisions

- 01 Règlement sur les taxes de séjour
- 02 Affectation du Fond des Energies renouvelables
- 03 Modifications partielles du PAZ-décisions de principe
 - 01 Secteur Peuti – nouvelle mise en zone artisanale/dépôt de bois
 - 02 Zone mixte M2 à Verbier (Fourrière-Centre sportif)

05. Information - présentation

- 01 Projet de règlement de soutien à l'hôtellerie
- 02 Projet de règlement de soutien à la jeunesse
- 03 Projet de règlement communal des constructions et des zones - RCCZ

06. Divers

- 01 Projet de construction d'un 3^e étage sur le bâtiment des SIB
- 02 Ecole de Versegères

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au Professeur Claude Rouiller, aux représentants de la Presse ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

Approbation / modification de l'ordre du jour

36 conseillers généraux présents, 5 excusés et 4 absents.

Mélanie Mento excuse également Mme Eli Lehner et M. Stéphane Luisier pour l'exécutif.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Louis Borloz et Dominique Tellen.

La présidente propose que le point 3 de l'ordre du jour soit traité de suite afin de pouvoir libérer le Prof. Claude Rouiller au plus tôt.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 1^{er} et 15 juin

Les procès-verbaux sont acceptés.

3. Expertise des constructions

La présidente rappelle 2 dates importantes : Le rapport de MM. Veuthey et Bender nous avait été présenté le 16 mars dernier et en date du 30 août, le CC a pris connaissance du rapport du Prof. Rouiller ; rapport qui est depuis disponible sur le site de la Commune.

Le président Eloi Rossier souligne que le 1^{er} rapport avait laissé en suspens quelques questions et de ce fait le CC a décidé de mandater un 2^e rapport dans le but de :

- régler la problématique de la récusation des conseillers mentionnés dans le 1^{er} rapport dans le cadre de la régularisation des dossiers entachés d'irrégularités.
- répondre aux questions en suspens et concernant en particulier M. Baillod.

C'est dans ce cadre que M. Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral a été mandaté. Le rapport a été transmis au Ministère public et au Conseil d'Etat, puis présenté au Conseil communal le 30 août. Il cède la parole à l'auteur du rapport.

M. le Prof. Rouiller salue les membres de l'exécutif et du législatif et commente son rapport :

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis honoré de m'exprimer devant les représentants de la population d'une commune de mon canton d'origine et de domicile. J'ai également siégé au niveau communal dans un conseil général avant de devenir membre de l'exécutif puis entrer au Grand Conseil, responsable d'un groupe politique fortement minoritaire.

Avant d'entrer dans le vif du rapport, j'aimerais souligner que j'ai été choqué par les malentendus auxquels la présentation de mon expertise a pu donner lieu. Je ne blâme pas la presse écrite qui a présenté de manière lapidaire mes conclusions, car j'ai toujours soutenu vigoureusement pendant 20 années passées au TF, la liberté d'expression et son élément le plus important en démocratie, la liberté de la presse. D'autre part, je porte une part de responsabilité dans ces malentendus, pas pour la teneur et l'ampleur de ce rapport, mais parce que ce travail a pris beaucoup de temps et que les responsables de la presse n'ont pas eu assez de temps pour lire entièrement ce pavé juridique et technique.

Le rapport est précédé d'un certain nombre d'observations préliminaires.

Tout d'abord (en page 2), j'ai critiqué vigoureusement le CC pour son comportement tout au long de cette affaire, ainsi que le Conseil d'Etat. Si j'ai critiqué ces 2 autorités, je n'ai pas visé les membres actuels ou passés de ces 2 autorités, j'ai visé les institutions comme telles car chacune porte une responsabilité partagée dans ce petit désastre juridique qui s'est produit de 1997 à 2015. Ensuite, j'ai couvert ce rapport du voile de l'anonymat parce qu'il était évident que ce rapport serait diffusé largement, sur internet notamment. Dès lors, si on cite des noms, ils deviennent d'intérêt public sans limite dans l'espace et le temps. Finalement (en page 7), je définis mon identité de manière approfondie dans une sorte de curriculum vitae, car ce rapport pouvant être diffusé sans limite, il est important que tout un chacun sache que ce rapport avait été rédigé par quelqu'un ayant une certaine expérience pour le faire ; et non pas comme certains ont voulu le dire, comme preuve que ce rapport était infaillible !

Je passe aux différents chapitres du rapport :

Tout d'abord un chapitre de la plus haute importance, car il réfère au cadre du mandat. Un expert doit bien définir dans quel contexte il dit quelque chose, pourquoi il s'exprime et conduit ses analyses.

Vers la fin février / début mars, le président de la Commune de Bagnes, que je ne connaissais pas, m'appelle et me déclare que lui et son conseil sont confrontés à des problèmes liés au droit des constructions dans la région de Verbier. Une expertise a déjà été réalisée, mais celle-ci ne répond pas à toutes les questions ; certaines mettant en cause l'honorabilité de citoyens.

Accompagné du secrétaire communal M. Frédéric Perraudin, M. Rossier est venu me rencontrer le 7 mars à Lutry. J'ai senti une réticence à me donner certaines informations, réticence toute compréhensible vu la tension qui régnait autour de cette affaire.

J'ai accepté le mandat à condition :

- *d'obtenir les dossiers complets, le rapport d'expert non-caviardé et tous les rapports accessoires ;*
- *de pouvoir rencontrer le procureur général du Canton et surtout le procureur-adjoint M. J.P. Greter, en charge du dossier, afin que ces 2 personnes ne m'embarrassent pas dans mes travaux. En effet, quand il y a une enquête pénale, il faut que le Ministère public soit d'accord que quelqu'un mène une enquête parallèle. Ceci tranquillise l'opinion publique sur mon rôle et permet à l'expert d'agir librement pour consulter les dossiers et entendre qui il veut ; cela confère à l'expert une indépendance totale ;*
- *d'établir une directive d'enquête en prenant comme modèle l'ordonnance du Conseil fédéral sur les enquêtes administratives (page 12). Il est dit que je peux uniquement délivrer un avis de droit ou, si nécessaire, d'opérer une enquête administrative et que les membres du CC de Bagnes n'ont aucun droit d'interférer dans l'enquête. M. Frédéric Perraudin sera mon seul interlocuteur (selon mon choix);*
- *de disposer de mon propre service administratif et que je puisse désigner ma secrétaire, assistante juridique et administrative, Mme le Dr Marie-Françoise Lücker-Babel, ancienne directrice administrative de la ville de Genève ;*
- *que mon travail ne débute qu'à fin mai, date jusqu'à laquelle je dois présider le tribunal des Nations Unies sur le droit des fonctionnaires ;*

J'ai tout d'abord rencontré M. Veuthey, puis le président de la Commune, afin d'obtenir les dossiers exigés.

J'ai demandé que le secret des fonctionnaires communaux soit levé et que j'aie libre accès aux dossiers et la confidentialité absolue de l'enquête. Les personnes à même de fournir des indications ne seraient pas entendues comme témoins, mais comme des personnes appelées à donner des renseignements. Les personnes seraient entendues à l'extérieur de la commune, à la maison d'Entremont dans les locaux du tribunal d'Entremont.

La transparence : j'ai voulu que le rapport soit diffusé aux médias et l'opinion publique après présentation au CC. Les membres du CC ont tous respectés ces conditions.

Le 22 mai, j'ai reçu les dossiers en présence de ma secrétaire.

Le 21 juillet, j'ai rencontré MM. Eloi Rossier, Frédéric Perraudin et Serge Amoos, responsable des constructions, afin de finaliser le rapport tout en ayant les conclusions déjà prêtes. Petite remarque : à cette date, la fille de M. Rossier n'avait pas encore passé un contrat de stage avec Me Gaspard Couchepin, que je ne connais pas, mais qui représente en Valais une antenne de l'étude de mon fils à Lausanne.

Le 28 août, j'ai encore rencontré à Dorénav le président, son secrétaire et le chargé en communications, M. Sandoz. Le 30 août, le rapport a été présenté au CC.

Voilà le cadre de ce rapport qu'il était important pour moi de préciser en raison de certains propos.

La troisième partie de mon rapport (page 20 et suivantes), est un exposé des bases juridiques et premières réflexions critiques. Je définis le champ de l'autonomie communale, étant la liberté d'action dont dispose une collectivité publique locale pour accomplir les tâches qui lui sont propres et les tâches qui lui sont déléguées par l'Etat fédéral ou cantonal. Cette autonomie n'existe que dans les limites de la loi, c.à d. que dès qu'une norme supérieure au droit communal a été adoptée et qui touche à la liberté de la collectivité publique, celle-ci doit immédiatement s'y conformer. C'est malheureusement ce qui n'a pas été fait. Je vais vous lire une page qui a été le point de départ de ma réflexion et qui trace le climat dans lequel il a fallu réfléchir (page 21/22) :

○ A peine l'affaire dite "des constructions illicites de Verbier" eut-elle éclaté que l'opinion publique s'est persuadée qu'on se trouvait en présence d'une entreprise de favoritisme économique à laquelle les responsables de l'édilité communale auraient prêté la main par un détournement de pouvoir systématique. Un tel soupçon croit aisément dans le terreau d'une station touristique où la résidence est de plus en plus réservée à une clientèle aux moyens financiers illimités et aux goûts de luxe sans doute extravagants aux yeux des résidents traditionnels de la vallée.

Peut-on reprocher à ces résidents de raisonner comme s'il était dans le cours ordinaire des choses que les acteurs du tourisme local soient enclins à perdre le sens de la mesure devant "l'argent facile", par exemple lorsqu'ils collaborent au projet et à la réalisation de chalets dont le coût final s'élève à des dizaines de millions de francs l'unité⁷, et surtout quand le maître de l'ouvrage opte, quel qu'en soit le coût, pour tout ce que "la domotique offre de plus éblouissant", selon les termes employés par certaines des personnes entendues au cours de l'enquête complémentaire?

Dans un tel contexte comment ne pas comprendre que le sentiment d'être les victimes d'un traitement discriminatoire éclore chez des maîtres d'ouvrages locaux, dont les projets modestes ou normaux se heurtent soudain à des tracasseries administratives ou à des objections de détail?

Comment ne pas comprendre aussi que - une fois révélées des pratiques illégales du type de celle consacrée en l'occurrence - certains concepteurs, artisans et fournisseurs, qui estiment à tort ou à raison ne pas obtenir leur part légitime du gâteau, nourrissent la suspicion d'une intervention illicite du pouvoir politique en faveur de leurs concurrents.

○ En l'espèce, ces sentiments ont pu être exacerbés non seulement par la constance de ces pratiques mais aussi par la maladresse de l'exécutif communal qui, d'une part, avait mis en place une commission consultative d'architectes, dépourvue de directives officialisées et, d'autre part, n'avait pas pris en compte l'apparence de partialité que pouvait donner la prédominance absolue d'un important entrepreneur au sein de l'organe chargé de "préavisier" les autorisations de construire. Le climat de suspicion allait encore s'alourdir lorsqu'à la fin de l'hiver 2015/2016 l'exécutif fut entraîné publiquement - par inexpérience totale en ce domaine - sur les voies sinueuses et chaotiques de la législation sur la transparence où il se perdit un peu. Il avait pourtant accompli correctement son devoir d'informer, selon ce qui résulte de nos travaux résumés sous le chiffre 4J du présent rapport.

La commune s'est perdue dans les dédales de cette loi, mais n'a pas violé son devoir de transparence. En page 44 point 41, « L'examen approfondi du dossier révèle que l'exécutif communal avait bien le propos d'informer pleinement le public au terme des investigations qu'il entendait poursuivre et cela sous la seule réserve des limites imposées par la protection des droits de la personnalité, voire du secret commercial des personnes mises en cause dans l'enquête précédente ».

Cette expertise ne clôturait pas ce dossier, la loi sur la transparence exige que les autorités rendent public les décisions qu'elles rendent et prononcent et les actes qui terminent la procédure. Il n'y avait donc aucune obligation de faire participer les médias et le public à une procédure en cours ! L'expertise de MM. Bender et Veuthey ne terminait manifestement pas la procédure puisqu'elle laissait ouvert des points essentiels, centraux qui agitaient l'opinion publique c. à d. la responsabilité civile ou pénale de M. Baillod ou sa compromission avec des architectes ou entrepreneurs. C'est la raison pour laquelle le CC a décidé de demander mon avis. La loi sur la transparence a été donc pleinement appliquée.

Au terme des analyses et réflexions qui forment le corps de mon rapport, j'ai fait fi des sentiments, sentiments compréhensibles sur ce qui pouvait se passer dans la commune. J'ai traité sans préjugés. Etant débarrassé de toute suspicion que j'avais au départ, j'ai dû examiner les comportements qui avaient été initialement dénoncés et répondre à la question si l'intérêt privé de certaines personnes avait prévalu sur l'intérêt public.

On m'a reproché de faire prévaloir l'intérêt public sur la légalité ; j'ai en fait pris en compte ce que m'ont dit les membres de l'exécutif de la Commune de Bagnes. Ils ont tous dit être conscient que c'était illégal et que leurs prédécesseurs ne pouvaient d'autant moins l'ignorer que le TF avait dit en 2002 que passé le délai de transition de 5 ans, il ne serait plus possible de pratiquer de la sorte. Ils ne pouvaient pas non plus ignorer cette illégalité après un autre arrêt du TF, arrêt conforme cette fois-ci à celui du Tribunal cantonal, dans l'affaire du centre de Verbier. Il aurait fallu dès lors impérativement arrêter cette pratique, faute que j'incombe au CC de la législature précédente. Je reproche au CC en place de ne pas avoir, au 1^{er} janvier 2013, date de leur entrée en fonction, pris toutes les mesures qui s'imposent pour régulariser la situation. Ainsi le CC de Bagnes porte une responsabilité importante en n'ayant pas respecté la légalité c. à d. la loi cantonale qui l'emportait sur le règlement communal.

On se pose alors la question de la gravité de la faute. La gravité de la faute est incontestable, on ne peut pas passer sur une norme du droit écrit ; sinon, c'est la base de la démocratie que l'on remet en question et notamment l'égalité sociale à laquelle ont droit tous les membres d'une communauté. Sans vouloir disculper CC, il faut aussi voir ce qui se fait ailleurs. La législation fribourgeoise, par exemple, a adopté une norme, à titre de droit cantonal, qui est exactement celle que la Commune de Bagnes a dans son règlement c. à d. que les surfaces en sous-sol ne sont pas prises en compte dans les surfaces qui définissent l'indice d'utilisation. La loi vaudoise est conforme à la loi valaisanne, mais elle dit que les communes peuvent déroger à la règle selon leur situation, si elles estiment qu'il est d'intérêt public d'adapter la loi. Les communes touristiques l'ont fait en général ! Les bagnards y ont vu un droit souhaitable... Bien sûr, il n'appartient pas à un exécutif communal de décider comme si il était souverain et de ne pas appliquer le droit cantonal.

La faute reste grave ; même si l'on peut la comprendre. Comprendre ne veut pas dire excuser !

Je n'ai donc pas fait prévaloir l'intérêt public ; c'était la conception de tous les CC depuis 1977. L'intérêt public ne peut en aucun cas excuser le comportement de la Commune.

Mais la commune n'est pas seule ; elle est placée sous la surveillance de l'Etat selon la Constitution et la Loi sur les communes le concrétise. Il appartient aux services de l'Etat d'intervenir pour que cesse des inégalités du type de celles qui ont été constatées en l'occurrence. C'est ce que M. Veuthey avait déjà dénoncé dans le 1^{er} rapport. L'Etat n'a pas fait son travail de surveillance, tout d'abord parce qu'il a approuvé le règlement communal et ensuite à 2 reprises suite aux jugements du TF, il était impératif que les services de l'Etat interviennent immédiatement pour mettre la commune au pas et l'inviter à régulariser les dossiers qui pouvaient être entachés d'irrégularité ou d'illégalité. Ceci n'a pas été fait.

La commune a systématiquement tenté d'obtenir un appui de l'Etat pour régulariser sa pratique et se mettre à la page du droit cantonal. Dès août 2015, M. Melly a fait son travail en assistant la Commune dans ses démarches.

En revanche, au sujet du droit d'être entendu, on m'a reproché de ne pas avoir entendu le Conseil d'Etat. C'est absurde car comme dit précédemment, j'ai jugé une institution et je n'avais pas de raisons de poursuivre mes investigations. Je n'ai pas convoqué les membres du Conseil d'Etat pour une autre raison. La raison réside dans le comportement du service chargé de la surveillance des communes dans la précédente expertise. Au cours de décembre 2015, M. Veuthey a demandé à 3 reprises au gouvernement cantonal de s'exprimer sur les points litigieux. Il n'y a pas eu de réponses favorables.

J'ai répondu à la question de la transparence et de l'appréciation de l'ensemble des circonstances.

La 3^e question concerne le devoir de récusation des membres du CC. Les conseillers cités dans le 1^{er} rapport pouvaient-ils encore fonctionner pour régulariser les dossiers ? Ils en avaient non seulement le droit mais le devoir ! Sur la base de la jurisprudence du TF et du Tribunal cantonal, de la loi sur les communes et de la loi cantonale sur la procédure et la juridiction administrative, la réponse est catégorique.

Reste la question : « Jean Baillod est-il un criminel ? ». Un crime est un acte illicite puni autrefois d'une lourde peine privative de liberté, par exemple la corruption. L'abus d'autorité est un des délits reproché à M. Baillod, s'il avait tiré un profit personnel de sa position à la commission des constructions ou plus grave pour des tiers. L'accusation était lourde et les experts Bender et Veuthey n'y avaient pas répondu. Ils n'avaient pas trouvé de traces d'un profit personnel ou accordé à des tiers, mais avaient laissé le doute et donc une forme d'accusation.

J'ai entendu M. Baillod à 3 reprises et sur la base de tous les documents mis à disposition, j'ai été convaincu qu'il n'avait pas tiré un avantage illicite, un enrichissement illégitime, pas plus que les autres.

Lorsqu'en dérogeant à une norme cantonale, on autorise un système de construction qui rapporte plus de travail, plus d'argent, on s'enrichit ; mais il n'y a pas de raison d'accuser devant la justice pénale les entrepreneurs qui ont travaillé dans ce contexte. Le système de calcul des densités avait pour effet que les architectes, entrepreneurs gagnaient plus d'argent.

On doit se poser également la question pour la commission des architectes. Clairement, les personnes qui ont siégé dans cette commission avaient des avantages. Cet avantage était-il illicite ? L'enrichissement hypothétique dont ils auraient bénéficié était-il illégitime ? Cela reste à prouver. Cette commission était un organe fantomatique et vicié.

A la question du président, sur les suites de ce rapport, M. Rouiller rappelle que le rapport, ainsi que tous les dossiers ont été transmis au Ministère public pour la date fixée du 31 août. Le procureur va instruire ; mais que selon lui, aucune personne traitée honteusement par la rumeur, ne sortira de chez lui avec les menottes.

Sébastien Rossoz demande qu'est-ce qui l'advient lorsqu'une institution ne se conforme pas à la loi ?

M. Rouiller affirme qu'une collectivité publique est sujette à des sanctions administratives et non pénales. Une personne privée pourrait être condamnée, s'il est prouvé qu'elle en a tiré un profit personnel ou pour des tiers.

Rodolphe Perretten interroge sur le bien-fondé de la démission de Jean Baillod.

Comme dit précédemment, M. Rouiller rappelle que : un élu a non seulement le droit, mais le devoir d'exercer sa fonction. M. Baillod a démissionné parce que on le soupçonnait et la justice dira si les soupçons étaient fondés ou pas. Ce ne sont pas ses collègues qui lui ont demandé de démissionner, mais la pression est venue de personnes de l'Etat.

Pour terminer, suite à une question de Dominique Zuchuat de savoir si le devoir de surveillance avait été appliqué au cours des législatures précédentes, M. Rouiller précise que cela n'était pas dans son mandat, mais que cette surveillance est une tâche difficile ce qui explique le manquement de l'Etat.

4. Décisions

01 Règlement sur les taxes de séjour

Eloi rappelle les objectifs de l'augmentation de la taxe de séjour :

- 1) augmenter les ressources à disposition des SD et de Verbier Promotion,
- 2) éliminer le coulage en soumettant tous les propriétaires de résidences secondaires non-domiciliés dans la commune et en maintenant le forfait à 40 jours. Ceci aurait comme résultat une augmentation du nombre de nuitées, critère non seulement positif au niveau financier, mais dont les conséquences sont larges, par exemple pour la classification des routes.

Il rappelle quelles sont les sources de financement du Tourisme :

- 1) La taxe de séjour affectée au fonctionnement des SD, à l'accueil, à l'information et à l'animation. Les comptes sont négatifs.
- 2) La TPT perçue auprès des entreprises et sociétés ayant leur siège social dans la commune. Les sociétés extérieures venant travailler sur le territoire communal ne sont pas soumises ; le versement est à bien plaisir.
- 3) Le ménage communal : chaque SD touche 40'000.-, Verbier Promotion 583'000.- et un montant de 2'465'000.- est affecté à la commission des manifestations. En décembre 2015, le CG avait accepté une subvention extraordinaire de 45'000.- pour les SD et 95'000.- pour Verbier Promotion.

Par comparaison, les taxes de séjour s'élèvent à 5.- en moyenne à Davos, 8.- à Arosa et 5.- à St-Moritz. Le nouveau règlement prévoit une taxe de 4.- pour Verbier, 3.- pour la Vallée et 1.50 pour les logements de groupe. Ces tarifs ont déjà été acceptés par la société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, les agences immobilières, la société des commerçants, l'APCAV et les SD.

Le produit de la taxe de séjour doit, selon la loi cantonale, être utilisé dans l'intérêt des assujettis pour assurer l'information, l'animation et la création/exploitation d'installations touristiques, culturelles et sportives. Vu les moyens à disposition, les investissements importants ne peuvent être engagés que par la Commune. La tarification forfaitaire se fait selon la loi, sur la base des unités de logement.

La création de la carte de loisirs donne droit à diverses prestations de transport, accès au musées et installations sportives. Cette offre pouvant encore s'étoffer. Le propriétaire bagnard qui loue sa résidence secondaire aura tout intérêt à déclarer les nuitées.

Jacques Bertuchoz s'interroge sur le maintien de l'exonération pour les propriétaires bagnards. Vu le processus d'acceptation de toute modification : sociétés faitières, SD, CC, CG et Conseil d'Etat, il est bien clair que tout changement ne pourra se faire sans une acceptation globale.

Enfin, suite à la question de Benjamin Deslarzes, il est précisé que la perception de la taxe se fera par les SD sur la base de l'inventaire des logements/propriétaires à disposition des services communaux.

Le préavis de la commission du Tourisme est favorable. Vincent Michellod rappelle qu'André Guinnard nous avait présenté le projet Fitour pour le financement du tourisme et celui-ci avait été bien accueilli par le CG.

La Cogest tient à faire part de son mécontentement vis-à-vis du délai à disposition pour l'examen de ce règlement, mais est favorable en prenant toutefois note de la possibilité donnée des SD de procéder à des investissements sans passer par l'acceptation du CG. Dans un esprit de transparence, la commission souhaite recevoir les budgets des SD à fin de connaître l'affectation du montant des taxes de séjour.

Eloi répond que l'urgence à faire accepter ce règlement réside dans la mise en application pour la saison hiver 2016/2017 dès le 1^{er} novembre.

Mélanie Mento propose que les comptes des 2 SD soient présentés lors de la séance du tourisme.

Le règlement sur les taxes de séjour est accepté par 33 oui et une abstention.

02 Affectation du Fond des Energies renouvelables

Le nouveau directeur des SIB, M. Joël Di Natale rappelle qu'il s'agit d'une décision annuelle et est dictée par le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie ; politique incitative. Un montant de 0.43 ct/kWh consommé est facturé par les SIB à la Commune.

Pour 2017, le montant est réparti comme suit :

- 1) Audit sur les bâtiments communaux : bâtiments scolaires, salles polyvalentes : 20'000.-
- 2) Gestion à distance de la Maison Gard, salle polyvalente de Lourtier et nouveau bâtiment du Centre sportif de Verbier : 150'000.-
- 3) Subventions aux rénovations : 120'000.-
- 4) Stratégies énergétiques, recherche et développement : 150'000.-
- 5) Etude e-motion pour les bornes électriques : 10'000.-
- 6) Etude d'une centrale de chauffage aux plaquettes de bois sur le site de l'ancienne Step de Verbier : 10'000.-

Sébastien Rossoz demande la justification d'une nouvelle centrale à Verbier.

Le potentiel de Verbier est très important et dépasse la production des centrales des 3 Rocs et du Centre sportif.

Jacques Bertuchoz s'interroge sur le montant attribué à la stratégie énergétique.

Le directeur des SIB précise que le service n'a pas la possibilité de faire de la recherche et du développement ; ils sont plus orientés vers le produit. D'autre part suite au mandat externe demandé par le CC au sujet du développement stratégique des SIB, un plan directeur a été établi mais pas mis en œuvre ; donc à réaliser.

L'affectation du Fond des Energies renouvelables est acceptée à l'unanimité.

03 Modifications partielles du PAZ – décisions de principe

Eric Fumeaux rappelle la procédure : décision du CC, publication, traitement des oppositions, validation CG, détermination sur les oppositions et transmission à l'Etat.

01 Secteur Peuti – nouvelle mise en zone artisanale/dépôt de bois

La contrainte pour ce secteur est le périmètre ISOS qui n'autorise pas d'utilisation artisanale. Les terrains envisagés seraient achetés par la Commune et mis en DDP. La compensation serait faite sur des terrains au-dessous de la route du Soleil près de la menuiserie Corthay Bois.

02 Zone mixte M2 à Verbier (secteur fourrière-Centre sportif)

Les terrains jouxtent les parcelles récemment achetées par la Commune en zone M2 dont l'énumération des utilisations possibles ne comprend pas la possibilité du para-hôtelier et hôtelier. Il ne s'agit donc pas d'un changement d'affectation de la zone, mais un complément à la liste. Cette démarche est un signe aux investisseurs.

La commission AT a demandé que la compensation pour les terrains du Peuti se fasse sur Verbier et qu'un projet d'accès au centre par la route du Soleil ne soit pas compromis. Pour le secteur fourrière, la liste des utilisations aurait dû se terminer par « etc. ».

Les modifications partielles du PAZ (décisions de principe) sont acceptées à l'unanimité.

5. Informations / présentations

01 Projet de règlement de soutien à l'hôtellerie

Le président énumère les objectifs :

- 1) Répondre au but de la politique touristique pour favoriser un tourisme d'exploitation.
- 2) Favoriser la rénovation du parc hôtelier afin de satisfaire les exigences des clients.
- 3) Elargir l'offre proposée.

L'hôtelier membre de la société des hôteliers qui investit pour 100'000.- reçoit de la Commune un montant de 50'000.- cumulé sur 6 ans, soit un investissement total de 900'000.-. Le fond de subvention est alimenté par le crédit budgétaire de 750'000.- sur les droits de mutations. En cas de vente, un montant pro rata temporis devra être remboursé. Afin que la subvention accordée ne soit pas détournée de son but 1^{er}, une utilisation hôtelière doit être garantie sur 20 ans et inscrite au registre foncier. Le choix s'est de la directive plutôt que le règlement, facilite toute modification. Le CG sera informé chaque année sur l'utilisation du fond au moment des budgets.

Les réponses aux diverses questions peuvent se résumer ainsi :

- Seuls les hôtels de plus de 10 ans peuvent en bénéficier.
- La subvention n'est pas accordée à la construction de nouveaux hôtels qui se chiffre en montant bien plus conséquents et dans des projets où d'autres aides sont possibles (par exemple : DDP sur des terrains communaux)
- Le bénéficiaire peut cumuler l'aide des 6 ans pour une rénovation dans un laps de temps plus court.
- Les travaux doivent être exécutés par des entreprises locales, aux conditions de marché ; donc un soutien également à notre artisanat.
- Cette aide est un soutien manifeste au Tourisme et améliore la pérennité de ce secteur économique.

02 Projet de règlement de soutien à la jeunesse

En l'absence d'Eli Lehner, Aude Michellod présente le projet de modification du règlement. Dans les points négatifs du règlement actuel, les montants alloués sont déduits sur le bordereau d'impôts et la visibilité n'est pas assurée. Il faut par principe que l'enfant soit le bénéficiaire de cette aide par exemple par une aide à l'achat de matériel scolaire, un accès au sport et à la culture. D'autre part, un montant de 20'000.- est attribué à un fond d'urgence. Aude présente les montants et valeurs des chèques distribués selon les classes d'âge.

Le règlement devra être homologué et il est certainement préférable que le montant total de l'aide, 500'000.-, ne soit pas spécifié afin de conserver une certaine liberté d'action.

03 Projet de règlement communal des constructions et des zones RCCZ

Le Conseil d'Etat a demandé le 8 juin dernier à toutes les communes d'examiner la légalité de leur règlement communal avec le droit cantonal. Toute modification devra être homologuée.

La Commune de Bagnes présente les modifications suivantes :

- Art.90 alinéa b) : suppression de l'exclusion du calcul des densités constructives des saunas, salles de jeux, carnotzets en sous-sol et piscines à quelque niveau que ce soit.
- Art.100 : prise en compte dans le calcul des densités constructibles des locaux commerciaux dans les zones de rez-contigu.
- Art.105 (zone T1), art.106 (zone T2), art.107 (zone T3), art.108 (zone T4) : la notion d'habitation saisonnière, résidence secondaire doivent être supprimées et remplacées par zone destinée à la résidence principale, au logement assimilé à la résidence principale ou habitation touristique.

Le projet de modification du RCCZ de supprimer la notion de densité au profit de l'emprise au sol, voulue par le CC et le CG, est à l'examen au canton. L'acceptation est dépendante de la décision du nouveau règlement cantonal des constructions (décision en juillet 2017).

La commission de l'AT examine la possibilité d'augmenter les densités et donnera des informations dès que possible.

6. Divers

01 Projet de construction d'un 3^e étage sur le bâtiment des SIB

Jean-Daniel Gay-des-Combes et Joël Di Natale présentent le projet répondant à une demande de surface en raison de l'augmentation des postes de travail dans les sociétés Sedre, Sogesa et Gecal notamment. Un montant de plus de 2 Mio sera au budget 2017.

02 Ecole de Versegères

Patrick Bruchez dresse une liste des travaux non-contenus dans le cahier des charges du concours. L'augmentation du crédit d'engagement sera soumise au CG.

Les montants engagés à ce jour dépassent le Mio, les oppositions sont traitées au Canton et un montant de 6.5 Mio devrait être engagé en 2017.

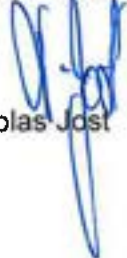
03 Autres divers

Patrick Bruchez confirme le prix des abonnements de ski pour les élèves (10.- pour le primaire, 30.- pour le CO et la subvention aux apprentis et étudiants (120.-/abt).

André Guinnard a apprécié la sonorisation de la salle et suggère que l'aula soit équipée de même.

Clôture de la séance à 22h30

Le secrétaire du Conseil général



Nicolas Jost

La présidente du Conseil Général



Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÉVRES 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 23.11.2016

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰
Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2016

04. Décisions

Commission

01 Décisions diverses

01 Augmentation du crédit d'engagement de l'école de Versegères de CHF 18 mio à CHF 19,1 mio

Ecole

02 Règlements :

01 Règlement de soutien à la Jeunesse

Affaires sociales

02 Décision de principe

01 Modification partielle du PAZ/RCCZ pour le site de Curala

Aménagement
du territoire

05. Informations présentations

01 Centre sportif :

01 Projet hôtelier/para-hôtelier : mise à disposition du foncier par DDP

02 Modalités d'exploitation du nouveau Centre sportif

02 Modalités du contrat de fermage pour le réseau électrique entre la Commune et Sedre SA

03 Règlement de soutien à l'hôtellerie

- 04 Règlement sur la taxe de promotion touristique
- 05 Planification financière 2017-2021

06. Divers

- 01 Dossiers relatifs aux budgets 2017 :
 - 01 Rue de Verbier : état d'avancement et prochaines étapes
 - 02 Divers selon demandes des Commissions
- 02 Divers
 - 01 Parking Curala – hiver 2016-2017

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, ouvre la séance à 19h35 et souhaite la bienvenue à M. le Président, aux conseillers communaux, aux membres du CG, aux chefs de service, aux nouveaux élus ainsi qu'aux citoyens présents.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

36 conseillers généraux présents, 5 excusés et 4 absents.

Mme Mélanie Mento excuse Mme Elisabeth Delamorclaz, ainsi que M. Eric Fumeaux qui arrivera à 19h50.

Les deux scrutateurs nommés sont MM Damien Rossier et Jean-Daniel Troillet.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2016

M. Nicolas Jost lit le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016 qui est accepté à l'unanimité.

M. Eloi Rossier annonce que le Conseil d'Etat réuni en séance ce matin même, a homologué le règlement des taxes de séjour.

04. Décisions

Commission

01 Décisions diverses

- 01 Augmentation du crédit d'engagement de l'école de Versegères Ecole
de CHF 18 mios à CHF 19,1 mios

M. Patrick Bruchez a dressé la liste des travaux non compris dans le cahier des charges du concours d'architecte initial. Il s'agit de :

- transformation abri PC en parking CHF 332'000.-
(mur de soutènement pour contenir la route cantonale, une bouche d'entrée menant au parking ainsi que divers aménagements à l'intérieur du parking pour assurer la modulabilité entre l'utilisation comme abri PC et l'utilisation comme parking)
- construction d'une salle de classe complémentaire CHF 600'000.-
(à partir de 2017 et pour au moins 3 ans, il y aura besoin d'une salle supplémentaire)
- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école CHF 152'000.-
(après étude de M. Célien Bruchez de la SEDRE, il s'avère que cet investissement vaut la peine car pendant 17 ans il s'autofinancerait, et qu'à partir de la 18^{ème} année, ça deviendrait rentable)

Montant total arrondi CHF 1'100'000.-

Les premières questions et remarques portent sur le fait que cette salle est prévue pour une utilisation durant 3 ans et que le montant est très important pour une telle durée. M. Patrick Bruchez argumente que les projections sont très difficiles à faire à plus long terme, en raison d'un possible déplacement de la population de Verbier vers la vallée, de l'éventuelle saturation de la région Villette, Bruson et Cotterg ou encore le démarrage du projet de Villette. Il justifie le montant en disant que celui-ci est préconisé par le Canton et qu'il comprend l'équipement et le mobilier (tableau interactif, etc...).

Autre question : quel est le prix que les SIB offre pour le KWh d'électricité produit par les panneaux solaires ? M. Joël Di Natale, directeur des SIB, de répondre : rétribution unique de CHF 16'350.— pour l'école et de CHF 8'680.— pour la crèche, auto-consommation 60% avec un taux de rentabilité à 17 ans, les SIB offrent environ 18 centimes/KWh. M. Eloi Rossier complète et indique que le prix tient compte, dans un premier temps, de la RPC qui est une somme fixe versée annuellement et ensuite, lorsque la RPC vient à échéance, l'installation sera « amortie » et pourra effectivement être rentable.

Le préavis de la commission des Ecoles est unanimement favorable, estimant qu'il ne s'agit pas d'erreurs de calculs mais d'une amélioration du projet.

Le préavis de la commission des Bâtiments est favorable à la majorité des membres présents, reprenant les arguments de la commission Ecoles et estimant qu'il ne s'agit pas d'un oubli ou d'un dépassement de budget.

Le préavis de la commission de Gestion est favorable à l'unanimité des membres votants, pour les mêmes raisons.

Mme Andrée-Noëlle Filliez demande quel est le planning des travaux ? L'année 2017 devrait voir le début des travaux, si les oppositions peuvent être levées et la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2018-2019.

L'augmentation du crédit d'engagement à CHF 19'100'000.- soumise au CG est acceptée par 29 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

M. Patrick Bruchez remercie le CG de sa décision, de la confiance et du soutien qu'il lui apporté durant ses deux législatures dans ce projet de l'école de Versegères. Il relève aussi le soutien sans défection et très compétent de Mme Aude Michellod et M. Dominique Tellen.

02 Règlements :

01 Règlement de soutien à la Jeunesse

Affaires sociales

Mme Aude Michellod projette le nouveau règlement de soutien à la Jeunesse, demandant si l'assemblée a des questions ou des précisions à demander. Tel n'est pas le cas, l'assemblée la remercie et l'applaudit.

Le nouveau règlement de soutien à la Jeunesse soumis au CG est accepté à l'unanimité.

Mme Aude Michellod remercie le CG d'avoir accepté ce nouveau règlement et se réjouit de voir la suite qui en découlera.

Mme Mélanie Mento précise qu'au niveau de l'article 8, il devra y avoir approbation du Conseil d'Etat. M. Frédéric Perraudin précise que le nouveau règlement avec son entrée en vigueur annule et abroge l'ancien règlement de l'aide à la famille.

02 Décision de principe

01 Modification partielle du PAZ/RCCZ pour le site de Curala

Aménagement
du territoire

M. Eric Fumeaux présente le projet de PAZ/RCCZ du site de Curala. Cette modification de zones répond à l'appel à idées fait sur le site. Pour rappel, 4 projets ont été développés sur le site de Curala, dans le périmètre allant de la gare jusqu'aux parcelles acquises par la Commune au nord de l'arène sur la rive droite de la Dranse, et des abattoirs aux terrains de foot sur la rive gauche. La principale démarche entreprise avec le canton est de s'assurer de pouvoir construire sur ces zones d'intérêt public sans devoir compenser m² pour m² et ne pas être soumis à la LAT, ce qui a été confirmé aujourd'hui par écrit par le canton. Les 4 projets ont été étudiés pour voir s'ils étaient conformes à la zone. Une liste a été établie projet par projet avec les différents critères.

- Dans le secteur 1 (place de Curala – gare), il serait projeté la construction du parking 1'200 places, des infrastructures hôtelières et commerciales et de logement répondant à un intérêt public (logement protégé ou logement social).
- Dans le secteur 2 rive droite, (Probé – arènes), la construction de logements collectifs ou d'appartements protégés ne serait pas admise. Sur les parcelles achetées par la Commune au nord de l'arène, une densification est souhaitée (actuellement c'est une zone de petites constructions), afin d'harmoniser la densité de la zone.
- Dans le secteur 3 rive gauche, (salle St-Marc – terrains de foot), dans la zone des infrastructures sportives existantes, certaines idées proposent d'y implanter l'arène, afin de concentrer les activités publiques, sportives et de détente, et d'avoir sur la rive droite, plutôt le développement de logements.

Il est par conséquent nécessaire de revoir le cahier des charges ou le plan de zones car, avec les changements préconisés, on veut avoir une certaine logique pour que les secteurs 1 et 3 soient d'intérêt public et arriver à une densification du secteur 2.

Questions :

- Pourquoi une partie du secteur 2, entre la halle de train TMR actuelle et le poste de couplage de Probé, à l'emplacement actuel du parking, une zone n'est pas intégrée au projet ? M. Eric Fumeaux répond que cette zone est en zone de protection du paysage. La volonté dans la logique de développement, est de densifier la partie « arène » et valoriser le chemin existant pour une mobilité douce avec la partie haute (qui mène à la route de Montagnier).
- Quelles sont les étapes de modification du plan de zones ? M. Eric Fumeaux estime que d'ici la fin de l'année la modification du secteur 1 devrait être terminée. Les étapes sont : approbation par le Conseil communal, publication de la mise à l'enquête publique, traitement des oppositions, prise de position et validation du conseil général, et enfin le dossier sera envoyé à Sion.

- Avez-vous pris en compte le changement de zone de l'école de Villette ? M. Fumeaux répond que la réflexion a été faite. M. Patrick Bruchez avait envisagé que l'école pourrait dans l'avenir être déplacée dans la région de l'arène actuelle. En densifiant et augmentant les gabarits de ces parcelles, il serait possible de faire une école à cet endroit. Une possibilité de déplacer la zone d'utilité publique est envisageable. Toutefois, le souhait n'est pas de mélanger les deux dossiers.
- M. Dominique Zuchuat demande à M. Stéphane Luisier, qui a une bonne connaissance des grands projets, ce qu'il pense de cette modification de zone ? Celui-ci répond qu'il a défendu au conseil communal la possibilité de faire une modification totale au lieu d'une modification partielle du plan de zone. Aujourd'hui, contraint par la LAT, la Lex Weber et autres, l'aménagement du territoire essaie d'optimiser au maximum le peu de terrain qu'il reste à la commune. Il préconise de supprimer la densité du secteur 2 (arène et parcelles au nord) et de garder les gabarits actuels, ce qui donnerait plus de possibilités de construction et de possibilités aux investisseurs également. La zone d'intérêt général sise sur l'amont du terrain de la gare, permet la construction d'appartements protégés, mais qu'en est-il ? Peut-on faire de la location, de la vente, de la résidence de tourisme, etc... ? Son avis est de demander un « nettoyage » de la densité et le maintien des gabarits correspondant aux zones actuelles pour pouvoir avoir le plus de liberté de construction et de potentiel pour des investisseurs.
- Une demande est faite de savoir si les appartements pourraient être loués à des saisonniers ? M. Eric Fumeaux précise que ces logements pourraient être loués à des touristes, des saisonniers ou autres.
- M. Fumeaux rappelle au CG que tout a été chiffré (route, parking, hôtel, logement, tours). Au cas où un investisseur se présenterait, il peut obtenir tous les chiffres pour estimer sa rentabilité. Le paiement de DDP pour les logements pourrait servir à financer d'autres points du projet (par exemple le déplacement de l'arène). L'investissement communal sera entre 30 et 80 millions en fonction de ce que la Commune veut développer.
- M. Eloi Rossier indique que le terrain se raréfie et se renchérit, il faut donc en faire un usage optimal sur l'ensemble de la zone sur laquelle on souhaite voir se développer le projet de Curala. Il faut essayer de densifier d'une façon ou d'une autre les zones proprement à bâtir et profiter de toutes les possibilités que le changement de zones va offrir à la Commune pour construire non seulement des hôtels mais aussi des logements protégés et des logements mis en location. L'objectif est de tirer le meilleur profit de toute cette zone, qui est vaste, mais qui est bientôt la seule et dernière grande zone de notre commune.
- M. Eric Fumeaux précise que le CG est amené à voter ce soir le principe du changement de zone.

Le préavis de la commission de l'Aménagement du territoire est favorable à l'unanimité des membres présents.

La modification partielle du PAZ/RCCZ pour le site de Curala soumise au CG est acceptée par 28 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

05. Informations / présentations

01 Centre sportif :

01 Projet hôtelier/para-hôtelier : mise à disposition du foncier par DDP

M. Eric Fumeaux donne une information sur l'état d'avancement du dossier : la Commune a acquis les parcelles au nord, derrière les tennis supérieur, ainsi que ceux proches de la fourrière pour un montant de 8 millions.

Le CG a accepté le 28 septembre la décision de principe de modification partielle du PAZ. Depuis le début de ce projet, il est souhaité d'implanter la partie hôtelière et para-hôtelière liée au centre sportif mais également pour l'école privée.

Une rencontre a eu lieu récemment avec une école internationale qui est en discussion avec celle qui est sur place actuellement, et qui a validé l'idée de pouvoir utiliser l'appart-hôtel pour la résidence des étudiants.

M. Eric Fumeaux projette la lettre d'intention du groupe HPC, de laquelle il a ressorti quelques extraits :

- développement de l'hébergement marchand de résidence de tourisme de 3 à 4 étoiles et une partie auberge de jeunesse modulable avec 180 lits (style auberge de jeunesse de Saas-Fee).
- nous tiendrons compte des besoins d'hébergement de l'école internationale de Verbier pour ses étudiants et ponctuellement pour leurs familles.
- le souci de s'intégrer aux manifestations qui sont organisées à Verbier : Patrouille des Glaciers ou autres, mais également pour le VFA émettant l'idée de pouvoir utiliser des locaux afin de créer des espaces de répétitions ou d'académie.

02 Modalités d'exploitation du nouveau Centre sportif

M. Eric Fumeaux informe que le Conseil communal a validé l'option d'aller sur une délégation de service public : donner à quelqu'un la responsabilité d'exploiter un centre avec un contrat, un mandat qui définit ce qui doit être comme service public avec des prestations et tarifs qui y sont liés et ce qui est de l'ordre du management privé.

Le contrat a été élaboré par M. Gérard André, qui est notre consultant pour le développement, sur la base de ce qui se fait dans d'autres centres sportifs à l'étranger, en collaboration avec Me Stéphane Jordan pour l'analyse juridique et l'adaptation au droit suisse.

M. Patrick Messeiller et M. Gérard André ont établi les tarifs à l'ouverture 2019, ceux-ci seront mentionnés dans le contrat.

Seront également pris en compte les conditions d'accès pour les clubs.

La Commune, pour ses services publics (patinoire, piscine, etc...), va préciser un montant qui sera mentionné dans le contrat. Tout le reste sera au risque de l'exploitant.

Me Stéphane Jordan estime qu'un appel d'offres public devrait être lancé, avec un cahier des charges précis. Il étudie actuellement les modalités pour se faire.

Une remarque est faite pour que le futur exploitant du centre sportif soit bagnard, tout au moins suisse. L'intervenant déplore que l'exploitation soit faite par une société étrangère alors que c'est le citoyen bagnard qui investit. M. Eric Fumeaux précise que pour une exploitation pendant 10 mois par année, il est quasiment obligatoire d'avoir une société d'exploitation qui travaille avec des chaînes hôtelières qui amènent de la clientèle régulièrement. Une combinaison entre la partie hôtelière et la partie exploitation est préconisée.

Un conseiller demande quel est le lieu de l'implantation des classes de l'école internationale. M. Eric Fumeaux répond que l'école ne s'implanterait pas forcément sur les parcelles achetées récemment par la Commune à proximité du centre sportif. Le lieu idéal est à La Comba, sur le terrain au sud de l'école. L'autre alternative serait les terrains au nord du centre sportif, en amont des terrains de tennis.

Une conseillère demande si le personnel sera conservé. M. Eric Fumeaux précise que ce point est clairement mentionné dans le futur contrat d'exploitation : « de reprendre l'intégralité du personnel affecté antérieurement à temps complet ou à temps partiel au fonctionnement du centre sportif ».

M. Eloi Rossier précise que les décisions qui ont été prises à ce jour sont des décisions de principe. La première décision est de construire du logement sur les terrains attenants au centre sportif. Ce logement doit être affecté sous le type d'une auberge de jeunesse pour des gens qui viennent pour profiter des prestations du centre sportif d'une part, et d'autre part être affecté à l'école internationale. La Commune a des contacts avec M. Thibaud Descoedres, directeur de l'école internationale, qui a présenté un opérateur scolaire actif sur l'ensemble des continents et qui aurait la capacité nécessaire pour amener suffisamment d'élèves pour faire vivre cette école internationale à Verbier. Cette façon de faire permettrait d'exploiter au mieux toutes les potentialités du centre sportif.

Un conseiller souhaite des garanties claires, de la transparence, un appel d'offres plus global qu'un seul partenaire. Il souhaite des informations plus précises sur les partenaires futurs, et plus de transparence dans ce qui est fait dans ce dossier mais aussi dans celui de Curala. M. Eric Fumeaux n'est pas d'accord sur le manque de transparence, il indique que toutes les étapes ont été présentées et les explications données.

Comment est-on arrivé à connaître cet investisseur ? M. Eric Fumeaux répond que cette société a été recommandée par la société Five avec laquelle la Commune et le milieu touristique est en contact de par sa présence à Verbier tous les étés depuis 11 ans. Egalement par M. Gérard André qui a une liste d'investisseurs potentiels ayant une capacité financière suffisante pour assurer et assumer les investissements nécessités par une exploitation telle que celle du centre sportif et de l'hébergement.

Une conseillère émet des réserves sur le groupe HPC, en effet elle a recherché des informations sur internet et craint, du fait que cette société est franco-anglaise, des mauvaises surprises, comme celles vécues avec la société intéressée par le projet des Mayens-de-Bruson.

- 02 Modalités du contrat de fermage pour le réseau électrique entre la Commune et Sedre SA
Joël Di Natale précise le but de cette information : souci de transparence et lecture facilitée des budgets 2017.

Il tient en préambule à faire quelques remarques :

L'administration communale, ainsi que celles des communes de Vollèges, Sembrancher et Bovernier, a envoyé à fin juin un courrier au Canton en présentant le contrat de fermage qui s'inscrit dans la stratégie énergétique du Canton du Valais et pour lequel nous n'avons même pas reçu un accusé de réception.

Quels sont les défis auxquels est confrontée SOGESA dans le marché de l'énergie ? Une évolution du coût d'achat du kWh en relation avec le subventionnement dans les pays voisins dans une politique dirigée vers le développement durable, un bilan d'approvisionnement en énergie hydraulique pas très reluisant pour les communes voisines (96% pour Bagnes) et une concurrence des sociétés distributrices qui n'hésitent pas à démarcher les grands consommateurs.

Pour la SEDRE, la vente du kWh est une part de plus en plus réduite malgré l'augmentation de la population, les installations solaires réinjectent du courant dans le réseau et il faut le quantifier, le Valais compte 56 GRD (gestionnaire de réseau de distribution) et le canton veut réduire ce nombre, enfin, le but est de d'assurer au citoyen un prix au plus bas.

Si le contrat de fermage aboutit, la SEDRE deviendrait le 4^e plus grand GRD du Valais et aurait ainsi son mot à dire au niveau du canton. La Commune de Bagnes participe au groupe de travail sur l'évolution du nombre de GRD.

SIB Groupe comprend Service des eaux, SOGESA, SEDRE, GECAL et l'Administration générale. L'objectif de rester maître de l'énergie, assurer son indépendance, maintenir des emplois et maintenir des revenus serait assuré en louant plutôt que vendre le réseau.

Les 3 acteurs intervenant dans le contrat de fermage sont : SOGESA, SEDRE et les communes actionnaires. SOGESA revalorise l'énergie et approvisionne la SEDRE qui se charge de la distribution. La SEDRE loue le réseau actuel et prend en charge les nouveaux investissements (en assurant un taux de modernité de 45 à 50%). A l'échéance du contrat, les communes deviennent propriétaires du réseau ; cette échéance correspond au retour des concessions et la politique énergétique sera alors considérablement modifiée.

En résumé, la volonté est de se préparer à l'ouverture totale du marché et de donner un signal fort à l'Etat de ne pas avoir une société unique de distribution en conservant notre propre société dans la région.

En complément, la Commune de Bagnes est majoritaire dans SOGESA et la SEDRE et de ce fait la commission de gestion du Conseil général valide les budgets qui ont des influences sur ces sociétés. Pour plus de transparence, une commission Energie pourrait être créée (travail sur projets, rapport au CC et validations auprès du CG).

Au moment des questions, Julien Vaudan demande comment cela se manifeste au niveau des budgets/comptes ? Au 31.12.2015, le réseau évalué à 40 Mios génère un revenu locatif de 818'000.-, la reprise des 12'555 clients à 23.- chacun ramène 288'765.- et à cela s'ajoute encore la PCP pour éclairage public.

03 Règlement de soutien à l'hôtellerie

M. Eloi prend la parole. Il rappelle qu'il a présenté ce règlement lors de la précédente séance plénière. La voie de la directive a été choisie, car elle offre une souplesse d'usage jugée favorable à ce secteur. Cependant, à l'occasion d'échanges « obligatoires » avec le canton, lorsqu'une commune met en place un règlement ou une directive, le Service des Affaires intérieures a fait clairement comprendre que la voie de la directive n'était pas possible, d'une part par la nature du soutien à une activité économique, et d'autre part de l'importance de l'engagement financier de CHF 750'000.— par année. La Commune s'est donc rabattue sur la possibilité du règlement qui a été tout de suite envoyé au dit service pour examen préalable.

Réponse de celui-ci, pour l'instant orale : soutenir un secteur économique quel qu'il soit n'est pas possible car il crée une inégalité de traitement.

C'est le type de réponse d'un juriste et non d'un politique qui entend soutenir une activité économique pour le bien de l'économie communale. Toutefois, il est possible que de tel règlement existe dans d'autres cantons ou dans d'autres communes de notre pays et que nous puissions nous appuyer sur l'existence de ce type de règlement pour aller de l'avant et aboutir avec notre volonté de soutenir l'hôtellerie.

Pour l'instant, et c'est regrettable, nous sommes bloqués. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons des informations à ce sujet.

Nous avons eu ces derniers jours, plusieurs échanges avec le canton, nous lui avons demandé de confirmer de façon officielle et écrite, le grand courage de certains de ces fonctionnaires a fait que, pour l'instant il s'y refuse.

Questions :

Si cela ne passe pas, le montant attribué devra-t-il être retiré du budget ? M. Eloi Rossier répond qu'il faudra en tirer les conséquences, mais la Commune va encore « harceler » le service et procéder à des recherches pour savoir si pareil règlement existe pour d'autres secteurs ou d'autres communes ou d'autres cantons.

Et en octroyant des facilités ou des réductions d'impôts ? M. Eloi Rossier répond qu'une étude a été faite sur la réduction des taxes qui sont récurrentes d'année en année, notamment celles calculées sur la taxe cadastrale, il a été décidé de baisser cette taxe d'une vingtaine de pour-cent. C'est déjà une voie qui a déjà explorée et qui est efficiente. D'autres solutions seront étudiées.

Une conseillère dit que ce genre de réduction de taxes selon un modèle « effet arrosoir » ne donnera pas forcément l'impulsion pour l'investissement. M. Rossier dit que c'est quand même quelques charges qui diminuent.

04 Règlement sur la taxe de promotion touristique

M. Stéphane Luisier indique que le précédent règlement date de 1997, homologué par le Conseil d'Etat en janvier 1998 et est entré en vigueur en janvier 1999.

La Commune de Bagnes avait décidé d'abaisser ces tarifs de 15% de la taxe. Des oppositions, des demandes de modifications de la grille tarifaire de la taxe de base et de la taxe complémentaire ont été faites. Tous ces cas ont quasiment été réglés.

Il y a 2 ou 3 ans, à la demande de deux représentants des SD, la Commission des finances a examiné la possibilité d'une modification du règlement. Celle-ci porte surtout sur l'assujettissement des sociétés, de la définition des EPT ainsi que sur la grille tarifaire.

M. Jérôme Maret prend la parole, il indique que sur la base de l'expérience de M. Gaston Barben qui a suivi ce règlement depuis ses débuts en 1997, les réclamations ayant bien diminué, nous appliquons les différentes règles pratiques qui ont été mises en place dans ce nouveau règlement.

Trois types de modifications ont été apportés : l'assujettissement, les modalités de calcul et la nouvelle grille tarifaire.

- L'assujettissement :
 - c'est principalement sur l'article 3 du règlement que des modifications ont été apportées : pour les sociétés ayant plusieurs activités économiques différentes : possibilités de devenir redevables d'une taxe de base pour chacun de ces secteurs d'activités ;
 - pour les sociétés qui ont plusieurs commerces autonomes, la redevance est due pour chacun de ces commerces autonomes ;
 - sociétés appelées « annexes » : pour sociétés soit de domiciliation soit liées à des entités qui sont déjà taxées au niveau communal bagnard, il a été décidé de les imposer à un tarif minimum qui existe dans la grille tarifaire.
- Les modalités de calcul :
 - dans l'ancien règlement, il était question « d'employés » sans donner de définition à proprement parlé, le nouveau règlement introduit la notion d'EPT (employé plein temps). Ce nouveau mode de calcul ne pénalise pas les sociétés qui emploient des apprentis et les stagiaires, car ils sont exclus du calcul des EPT ;
 - l'introduction de la notion de « seuil » au-dessous duquel les sociétés ne seront plus taxées en fonction de leur secteur d'activité, mais en fonction des taxes minimales. Il rappelle que la TPT n'est pas un impôt, mais bien une taxe qui n'est pas dépendante du volume d'activité, le seul élément variable est la taxe complémentaire qui, elle, est dépendante du nombre d'employés. La taxe de base est la même quel que soit le chiffre d'affaires. En introduisant la notion de seuil, les sociétés qui n'atteindront pas ces seuils : sociétés personnes morales CHF 40'000.- de chiffre d'affaires et pour un indépendant CHF 18'000.- de chiffre d'affaires, ces sociétés ne paieront que la taxe minimale. ;
 - l'ancien règlement prévoyait un coefficient de saisonnalité : les entités qui ne travaillaient que l'hiver ne payaient que les 2/3 de la taxe, et celles qui ne travaillaient que l'été ne payaient que la moitié de la taxe. Il a été remarqué que les commerces qui ne font pas l'effort d'ouvrir durant toute l'année étaient avantagés, car la taxe était plus petite, ce qui pénalisait la promotion que veut faire la commune pour le développement du tourisme sur l'ensemble de l'année. Ce coefficient de saisonnalité pour l'hiver a été supprimé ;
 - le secteur géographique au niveau de l'activité : dans l'ancien règlement, les sociétés qui ne développent pas majoritairement leur activité à Verbier se voyaient octroyés d'une réduction de 2/3 de la taxe, le nouveau règlement ne prévoit plus qu'une réduction de 50%.
- La grille tarifaire :
 - des corrections ont été apportées pour les commerces de grande surface, anciennement il y avait 3 catégories, actuellement il ne reste plus qu'une unité tarifaire ;
 - pour l'hôtellerie et la restauration : le même niveau de taxe complémentaire a été apporté pour ces deux activités ;
 - pour l'immobilier et la location de biens : il a été décidé de rabaisser la taxe complémentaire à CHF 240.-, tenant compte du fait qu'il y a une grande différence entre un promoteur et une personne qui offre ses services (déneigement, ménage, etc...), la valeur ajoutée n'est pas la même. La taxe complémentaire pouvait se justifier pour ce qui est de la promotion immobilière mais plus difficilement pour les agences ou les locations de biens en tant que tel ;
 - la création d'une catégorie B & B et quelques éléments de précision au niveau des libellés.

Le Conseil communal, sur proposition de la Commission des finances, a accepté toutes les modifications relatives aux assujettis, de même que le principe lié au calcul (coefficient $\frac{1}{2}$ pour les entreprises qui ne travaillent pas majoritairement à Verbier) et la nouvelle grille tarifaire de la TPT (taxe de promotion touristique) ; il a par contre décidé de maintenir la réduction de 15% décidée en 1999.

Questions :

- Qu'en est-il des sociétés hors communes et qui travaillent à Bagnes ? M. Jérôme Maret répond que deux éléments sont pris en compte : le premier article de la TPT fait le lien avec la loi fiscale : les sociétés hors commune qui paient leurs impôts à Bagnes sur la base de leur chiffre d'affaire dans la commune sont assujetties d'office, pour les autres c'est un versement volontaire, le règlement communal n'ayant pas force de loi à l'extérieur de la commune. Dans ce cas-ci, nous demandons aux architectes d'inclure dans leur contrat avec les prestataires hors commune le fait de travailler sur le territoire de la Commune de Bagnes donne pouvoir à la commune de facturer la TP, selon l'accord signé en 2013 ou 2014, mais cela ne donne pas encore tout à fait les résultats escomptés. Il est prévu d'inclure cette disposition dans le dossier de construction. Actuellement, le montant de la TPT volontaire pour les sociétés hors commune se monte environ à CHF 65'000.-/an.

- D'où viennent ces chiffres : taxe annuelle, taxe de base, comment est-ce calculé ? M. Jérôme Maret répond qu'ils ressortent de la base de données de l'Office fédéral de la statistique de 1993 revue en 2011, et en fonction de l'évolution de ces données statistiques, nous avons tenu compte dans les adaptations principalement la taxe complémentaire du secteur immobilier, sinon il n'y a pas eu de changement significatif entre les données de 1993 et les données en 2014 sur la base de 2011.

- Une conseillère avait demandé lors de la séance plénière du tourisme, au vu des comptes de l'entité Verbier–La Tzoumaz Promotion, si ces taxes allaient être augmentées et il lui avait été répondu que « non pas pour l'instant ». Or, six mois plus tard, elles augmentent. Est-ce que ce montant supplémentaire permettra d'équilibrer les comptes ? M. Eloi Rossier indique que lorsque les buts et les raisons de l'augmentation de la taxe de séjour ont été présentés, il a été mis en évidence l'insuffisance des ressources financières, tant pour les Sociétés de développement, pour l'office du tourisme de Verbier que pour Verbier Promotion. L'un des objectifs était de suppléer à ce manque et de faire en sorte que l'essentiel des besoins puisse être couvert. Actuellement, le montant est de CHF 1'450'000.- et la modification de ce règlement permettrait d'offrir grosso modo CHF 100'000.- supplémentaires à Verbier Promotion, montant qui est insuffisant pour qu'elle puisse faire face à l'entier de ses charges. Il a été prévu lors de la séance de cet après-midi avec M. Florian Michellod de Verbier Promotion d'avoir une répartition plus équitable des frais généraux du fonctionnement du tourisme entre les Sociétés de développement et Verbier Promotion, qui ne prendrait à sa charge plus que le marketing et la promotion. La communication, l'information et les animations et le soutien aux événements seraient à la charge des Sociétés de développement, ce qui permettrait d'une part d'équilibrer les comptes et d'autre part d'offrir à l'une et l'autre de ces entités les ressources nécessaires pour faire face à leurs obligations.

- M. Stéphane Luisier dit que ce règlement a été fait le plus rationnellement possible, mais qu'il subsiste un « gros point noir », qui est que toutes les entreprises hors commune ne paient pas cette TPT et que ça représente un gros montant. Quelle serait la solution pour imposer ces entreprises ? Il a proposé au Conseil communal que les permis d'habiter ne soient délivrés qu'au moment où le décompte de construction sera transmis à la commune avec le détail du chiffre d'affaire réalisé par les entreprises hors commune. M. Eloi Rossier précise que, si cette idée est certainement excellente, elle se heurte cependant à l'absence d'une base légale et que certaines entreprises qui avaient été « sollicitées » pour payer la TPT, se sont tout de suite réfugiées derrière cette absence. Cependant, toutes les entreprises extérieures à la commune ayant un mandat pour la commune et toutes les entreprises dont nous savons par les architectes qu'elles ont un mandat sur le territoire communal sur des projets privés nous rapportent bon an mal an environ CHF 70'000.- à 80'000.- par année. Ce n'est pas rien mais ça n'est pas à la proportion de la somme de travail et du chiffre d'affaires de ces entreprises extérieures réalisés sur le sol communal.

05 Planification financière 2017-2021

M. François Corthay rappelle en préambule que la planification n'est pas figée, qu'elle est amenée à évoluer constamment.

Les principes appliqués dans l'élaboration de cette planification sont :

- priorisation des investissements,
- gestion rigoureuse des dépenses,
- appréciation raisonnable des revenus,
- nouveaux règlements/tarifs pas pris en compte,
- considération des mesures cantonales.

La planification précédente a été modifiée en raison de l'introduction du fermage du réseau électrique qui a des incidences sur le fonctionnement et les investissements (réseau électrique et bâtiment SIB). L'autre investissement à tenir compte est l'aménagement de Curala.

Le tableau des investissements lourds rappelle les investissements en cours ou à venir :

- Centre sportif : 15 mios ont été investis, reste 30 mios sur 3 ans.
- Salle de spectacle : le montant de 22,5 mios est conservé pour les exercices suivants.
- Rues de Verbier : 4 mios
- Ecole de Verbier (extension) : 4 mios sont planifiés selon le degré d'urgence.
- Parking de l'Ermitage : le montant a été mis à zéro car il a été demandé à l'investisseur des terrains Besson d'inclure cet objet dans son investissement.
- Curala : le montant a passé de 33 à 55 mios en raison des projets présentés.
- Aménagement des rues du Châble : le montant de 10 mios comprend le parking des Vergers de la Cure pour 5 mios.
- Bâtiment de la sécurité de Profray : 1'750'000.-
- Rte de contournement de Villette : 13 mios pourrait être la participation de la Commune, mais cela dépendra de la classification de la route.
- Ecole de Villette : près de 12 mios (subvention à déduire), montant en relation avec le développement de Curala.
- Ecole de Versegères : le budget de 18 mios auquel sera ajouté le budget complémentaire qui vient d'être accepté par le CG.
- Infrastructures : Eau/cours d'eau/routes avec plus de 10 mios pour le renouvellement.

En ce qui concerne les recettes fiscales, selon la tendance, une croissance a été maintenue et les forfaits sont toujours attractifs. Le revenu des personnes physiques a été maintenu au-dessus des 55mios et l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation ont été évalués très prudemment, au-dessous des montants encaissés en 2016. Le revenu des personnes morales a été adapté en raison de la modification du taux d'imposition (RIE3 : réforme imposition entreprises) et de la baisse des redevances hydrauliques.

Dans le tableau des résultats, on mentionnera :

- la synthèse des investissements avec les charges induites suivantes dès 2019 : Maison communale/Café des amis selon la convention passée avec la bourgeoisie génère des annuités, l'Ecole de Versegères pour les frais généraux et l'engagement d'un concierge, le Centre sportif avec un montant projeté important, mais qu'il faudra tenter de réduire et enfin le garage des bus TMR.
- la synthèse des revenus de fonctionnement et charges de fonctionnement en tenant compte des éléments de croissance.
- la marge d'autofinancement maintenue à près de 25 mios sur les 5 ans.
- la disponibilité financière à fin octobre 2016 est de 49 mios ; dette de 20 mios à déduire. L'évolution prévoit une disponibilité de 17 mios à fin 2017, l'équilibre à fin 2018 et une dette passant à 27 mios d'ici à fin 2021. Ce montant est bien inférieur aux montants projetés dans les planifications financières précédentes. Le retrait des investissements pour le réseau électrique et le bâtiment des SIB en raison du contrat de fermage en est une des raisons majeures.

En conclusion, François Corthay souligne que la Commune de Bagnes reste attractive, ce qui permet d'envisager des investissements lourds.

06. Divers

01 Dossiers relatifs aux budgets 2017 :

01 Rue de Verbier : état d'avancement et prochaines étapes

M. Jean-Daniel Gay-des-Combes présente les travaux d'aménagement des rues de Verbier qui ont été réalisés ces dernières années, soit de l'axe Centre Sportif – Médran, qui va de la rue du Centre Sportif au carrefour des Bruyères à la sortie des 3 Rocs, englobant la rue de la Poste, la rue de Médran et les 3 Rocs.

Il précise que ces travaux ne peuvent se faire que durant environ 2 mois ½ au printemps et 2 mois ½ en automne, les chantiers étant arrêtés durant la période d'été à la grande satisfaction des touristes. Il présente quelques photos : rue de la Poste, rue de Médran, carrefour des Bruyères.

Il mentionne que des échanges de limites, des corrections, permettant d'avoir un parcellaire propre pour la commune. Ces rues ont été équipées de la sonorisation, utilisée déjà plusieurs fois pour diverses manifestations.

Il présente ensuite les comptes de ces travaux : budget de 20 millions, crédit d'engagement voté en décembre 2010. Les travaux n'ont pas pu commencer en 2011, car il y avait encore des incertitudes quant au « tout pavé » et à la fermeture de la rue de la Poste.

Les premiers travaux ont commencé fin août 2012 par 80 mètres de zone test au nord de la rue de la Poste.

A la fin 2016, 13,3 millions ont déjà été engagés. Et en 2017, les travaux de la fin de la rue de Médran et ceux de la Place Centrale, dont le rond-point, pour un montant de 3 millions, sont planifiés.

Par rapport au crédit d'engagement, il restera donc un solde de 3.7 millions que le nouveau conseil pourra utiliser pour d'autres aménagements dans le centre de la station.

Il mentionne de beaucoup d'avis positifs sont émis par rapport à ces aménagements. Le rond-point de la Place centrale, déposé actuellement à l'enquête publique par le canton, est entièrement sur le domaine public. Même si ce chantier est sur le domaine cantonal, le Service routes et cours d'eau communal a fait plusieurs informations aux riverains. Ce nouvel aménagement permettra beaucoup plus de fluidité de la circulation routière, mais également des piétons. Ce secteur sera mise en zone 30 ou en zone 20. Il informe que le dossier est consultable auprès du Service routes et cours d'eau.

Questions :

- Serait-il possible de faire passer les voitures ou les piétons par un passage souterrain ? M. Jean-Daniel Gay-des-Combes précise que ce genre d'aménagement n'est souvent pas utilisé et que les usagers piétons évitent le passage sous-voies et traversent quand même sur la chaussée. Un tel aménagement occasionnerait des coûts et des infrastructures énormes. De plus, ce ne serait pas du tout pratique.
- Comment en arrive-t-on à cette version, qui n'a plus rien à voir avec le projet précédent qui avait été présenté ? Le projet présenté en 2010 excluait les voitures et se présentait tout en escalier. Il avait occasionné beaucoup de conciliation pour trouver des solutions pour faire passer le trafic. Il y aura toujours de la circulation sur la Place centrale. Avec le projet actuel, le flux montant est fortement amélioré. Pour les usagers qui passent actuellement par le chemin des Vernes pour entrer au parking Ermitage, ce ne sera plus possible, ils s'arrêteront au parking des Marais-Verts et n'encombreront ainsi plus la place centrale. Depuis que les rues sont mieux aménagées, les commerçants estiment que ça va mieux, il y a plus de piétons et moins de voitures.
M. Didier Morard précise que le concours d'idées qui avait été fait en 2010, avec le projet déposé par un bureau italien, qui a été remercié entre-temps, était irréalisable. Il précise que cette route est cantonale et que le canton a des exigences. Deux variantes de rond-point ont été présentées à l'Etat, un fait par le Service routes et cours d'eau, l'autre par un bureau d'ingénieurs. L'Etat a validé le projet déposé par le Service routes et cours d'eau.
- C'est un véritable rond-point ou c'est un marquage au sol ? C'est un véritable rond-point. Suite à la séance qui a eu lieu tout récemment avec l'Office du tourisme et la Société de développement, le principal « souci » émis a été « que va-t-on mettre au centre de ce rond-point ? ».

02 Divers selon demandes des Commissions

Mme Aude Michellod s'exprime au nom de sa commission qui a décidé de prendre position par rapport à deux dossiers, elle lit les deux demandes faites au prochain Conseil communal :

- Les Fleurettes : Les locaux achetés en 2012 ne sont toujours pas utilisés alors que les services communaux ou dépendants de la commune manquent de place. Une utilisation partielle aurait pu être envisagée pour Pro Senectute et le CMS plutôt que de louer des locaux voisins. La commission demande que d'ici au 30 juin 2017, une proposition de réaffectation des locaux soit proposée.
- Maison de la Santé de Sembrancher : La commission a reçu le président Eloi Rossier et le préfet Jean-Maurice Tornay pour aborder le sujet. Elle se réjouit de constater que les portes ne sont pas fermées pour une adhésion de la Commune de Bagnes. Cette structure assure le service de garde et d'urgences et une collaboration avec le Centre médical de Verbier ne serait que positive pour la population. Une adhésion ne représenterait aucune dépense supplémentaire pour la commune et ne compromettrait pas l'installation de nouveaux médecins au Châble. La commission demande au Conseil communal de se positionner d'ici au 30 juin 2017.

02 Divers

01 Parking Curala – hiver 2016-2017

M. Louis-Ernest Sidoli présente le plan de l'aménagement provisoire de la place de Curala, avec les modalités de circulation et de parcage du parking de Curala pour la saison d'hier 2016-2017.

En raison des travaux de la nouvelle gare TMR, un peu plus d'une quarantaine de places de parc sont supprimées. Durant les périodes de forte affluence, les employés du SIB-Groupe et des Travaux Publics ne pourront plus se parquer dans la zone qui leur est attribuée, soit au-devant du bâtiment, seules les places au pourtour du bâtiment SIB seront disponibles, les employés seront contraints de se parquer à St-Marc et Probé. En cas de saturation de ces parkings, les voitures seront redirigées au CO puis au parking de Périn à Verbier, ce qui peut arriver au maximum 5 fois, mais plutôt 2 fois dans la saison.

La société SIP Sécurité a été mandatée par Téléverbier SA pour réguler le flux des voitures, tant des travailleurs que des touristes. Des agents seront postés à divers endroits du parc, comme les années précédentes.

M. Sidoli est interpellé par un conseiller qui lui fait remarquer que les skieurs qui se parquent toute la journée vers le kiosque ne sont pas amendés alors que les bagnards qui se parquent un peu plus longtemps que permis sont amendés. Il répond que les skieurs sont aussi amendés, mais « on ne peut pas être partout en même temps, la police passe mais peut-être pas toujours au bon endroit au bon moment ».

Il évoque également la problématique du parcage dans le secteur au-devant du bâtiment SIB, soit de voitures stationnées à des endroits interdits par des piquets ou des cônes, et qui gênent le passage des cars postaux. Il envisage de faire intervenir la fourrière.

M. Jean-Daniel Troillet donne les informations quant à la circulation des cars postaux, des places dévolues aux taxis et au parcage des cars de voyage amenant les skieurs qui pourront déposer leurs clients comme précédemment et ensuite aller se parquer sur les parcelles de l'entreprise Manenti-Farquet à Montagnier.

Mme Mélanie Mento rappelle aux conseillères et conseillers généraux de donner leur feuille de vacations à M. Nicolas Jost avant le 14 décembre 2016, afin qu'il puisse les transmettre à l'administration communale.

Elle rappelle également que chacune et chacun a reçu une invitation pour la dernière soirée du Conseil communal au Hameau de Verbier pour la présentation de la Fondation Barry, suivi d'un apéritif. Une réponse est souhaitée pour faciliter l'organisation de cette soirée.

Clôture de la séance à 23h30

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost

Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÉVIE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 14.12.2016

PROCES-VERBAL N° 6

- Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰
- Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
- Secrétariat : Nicolas Jost, *secrétaire*

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Décisions

- 01 Décisions fiscales exercice 2017 (identique à 2016)
 - 01 Coefficient d'impôt : 1.0
 - 02 Indexation : 170%
 - 03 Impôt personnel : CHF 18.-
 - 04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-
- 02 Budget 2017 :
 - 01 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
 - 02 Liste des objets soumis en vote séparé, annoncés à ce jour :
 - 01 Incidences budgétaires pour la Commune du contrat de fermage de SEDRE SA pour le réseau électrique
 - 02 --
 - 03 Approbation du budget 2017
- 03 Règlement :
 - 01 Règlement sur la Taxe de Promotion touristique
- 04 Postulat pour la valorisation de l'espace public de la place centrale de Verbier

04. Informations présentations

- 01 Appel d'offres pour l'Organe de révision de la Commune
- 02 Centre sportif : présentation de M. Gérard André, Président de Tempo Hospitality (consultant de la Commune de Bagnes)

05. Divers

- 01 --

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. le Président, aux conseillers communaux, aux membres du CG, aux chefs de service, aux nouveaux élus, aux citoyens présents, ainsi qu'au représentant de la presse.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

38 conseillers généraux présents, 4 excusés et 3 absents.

Les deux scrutateurs nommés sont MM Louis Borloz et Marc Carroz.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

La présidente propose que le point 05.01 de l'ordre du jour, Centre sportif / présentation par M. Gérard André se fasse en début de séance afin de libérer celui-ci. A la suite de cela, M. Yves Bruchez fera une proposition de soutien à SOS Enfants de chez nous en cette journée de collecte de fonds.

03. Décisions

Commission

01 Décisions fiscales exercice 2017

La proposition du CC est de conserver les chiffres de 2016, à savoir :

- Coefficient d'impôt à 1.0, le plus favorable, celui-ci pouvant aller jusqu'à 1.5
- Indexation à 170%, également le plus favorable
- Impôt personnel à CHF 18.-, chiffre moyen entre CHF 12.- et CHF 24.-
- Taxes sur les chiens à CHF 120.-

François Corthay propose, en regard avec la planification financière présentée, de conserver ces valeurs.

Le CG accepte à l'unanimité les décisions fiscale 2017.

02 Budget 2017 :

01 Examen des budgets 2017 des SIB et de la Municipalité

Eloi Rossier qualifie le budget 2017 comme un exercice réussi. Il est en effet dans la lignée des budgets précédents et reprend les principes de priorisation des investissements et maîtrise des charges. Malgré l'abandon du taux plancher, le Brexit et l'entrée en vigueur de la loi sur les résidences secondaires, les entrées fiscales restent importantes. Le contrat de fermage signé avec la SEDRE la semaine dernière, allège la présentation de ce budget. Nous pouvons être modérément optimiste avec cette marge d'autofinancement de près de 25 mios.

François Corthay commente ce budget. Les recettes, à hauteur de plus de 101 mios, sont en baisse de 14 mios par rapport à 2016 en lien avec le contrat de fermage. En réalité, les recettes augmentent de près de 3 mios, ce qui montre l'attractivité de notre commune. Même constat pour les dépenses qui passent de 90 à 76 mios en raison du fermage, mais qui sont en réalité stables. La marge d'autofinancement de près de 25 mios est donc largement au-dessus du montant de 20 mios recommandé par le législatif en début de législature ; ce qui nous permettra de faire face aux importants investissements. Les amortissements sont importants en relation avec les récents investissements, Enfin, le résultat net de -1.4 mios mais les recettes ont été évaluées avec prudence et la volonté est d'atteindre l'équilibre.

Jérôme Maret compare ce budget à celui présenté pour 2016 et met en évidence quelques chiffres de l'évolution des charges et revenus :

- Service des eaux : charges +742'000.- / revenus +929'000.-
 - Services généraux/Energie : charges +643'000.- / revenus +1'263'000.-
 - Fermage : charges -16.2 mios / revenus +17.6 mios
 - Soutien à l'hôtellerie : 750'000.- mais en 2016, un soutien complémentaire de 150'000.- avait été accordé donc la variation est de +600'000.-. Le montant de la subvention a été conservé malgré que l'Etat ne l'a pas encore approuvé.
 - Recettes fiscales : +1.5 mios
 - Péréquation financière : +400'000.-. La commune contribue à hauteur de 8.6 mios !
 - Redevances hydrauliques : +250'000.-
 - Service des constructions : charges +430'000.- / revenus -80'000.-
 - Travaux publics : charges -103'000.- / revenus +107'000.-
- avec globalement une baisse de 358'000.- de la marge d'autofinancement.

Des investissements pour un montant de 40 mios sont prévus (7 mios sont un report de 2016) : Gare TMR : 4mios / 3^e étage bâtiment Curala : 2.2 mios / Rue de Médran : 1.3 mios / Rues du Châble : 1 mio / Ecole de Versegères : 4 mios / Centre sportif : 10 mios. L'insuffisance de financement se monte à 13.8 mios.

02 Objets soumis à un vote séparé :

01 Incidences budgétaires du contrat de fermage

Florian Perraudin présente un tableau comparatif Comptes 2015 (avant fermage)/Budget 2017 La vente d'énergie avait rapporté près de 21.4 mios en 2015 pour des charges d'achat d'énergie de 18.3 mios auxquelles s'ajoutent des amortissements pour 2.2 mios. Le bénéfice s'élève à près de 1.1 mio avec une capacité d'autofinancement de 3.3 mios. Dès 2017, les revenus proviendront de la location du réseau (montant basé sur la valeur économique de ce réseau) et de la rétribution pour mise à disposition des clients (23.-/abonné). Au niveau des charges, le patrimoine actuel sera amorti à hauteur de 1.5 mio et tout investissement sera désormais pris en charge par la SEDRE (dont le bâtiment logistique de Curala). Le bénéfice sera de 650'000.-, donc une réduction de 470'000.-, mais avec dorénavant un excédent de financement pour la commune de plus de 2.1 mios contre 1.2 mio en 2015.

L'incidence budgétaire du contrat de fermage est acceptée à l'unanimité.

02 Achat d'un véhicule de police pour un montant de CHF 55'000.-

Ls.-E. Sidoli présente la situation du parc véhicule de la police municipale. Ces véhicules parcourent environ 25 à 30'000 km/an et chaque année un véhicule doit être remplacé.

La commission de Sécurité recommande d'étudier la possibilité d'achat en leasing avec contrat de maintenance et donne un préavis négatif.

La commission de gestion n'a pas de préavis.

Le montant de 55'000.- pour l'achat d'un véhicule de police est accepté par 25 oui, 10 contre et 2 abstentions.

03 Routes de Verbier / participation des TP pour un montant de CHF 200'000.-

Des travaux des sociétés filles engendrent des travaux de surface à charge des TP. La liste des travaux figure ensuite dans les comptes.

La commission des TP relève que le montant sans affectation avait toujours suffi aux imprévus et que ces coûts devraient être pris en charge par les sociétés filles ; donc avis défavorable.

La Cogest n'a pas d'avis.

La participation des TP aux travaux des SIB sur les routes de Verbier pour un montant de 200'000.- est acceptée par 13 oui, 12 refus et 12 abstentions.

04 Etude pour Centre de tri intercommunal pour un montant de CHF 50'000.-

Ls.-E. Sidoli rappelle que dès 2018 avec le passage de la taxe au sac, nos déchetteries ne seront pas capables de quantifier les déchets déposés. Un site au Merdenson remplacerait les centres de tri du Châble et de Verbier. Du même coup, les frais de transport déchetteries – TriDranse seraient évités. La synergie avec la Commune de Vollèges permettrait des économies.

La commission demande quelle est la participation de la Commune de Vollèges ?

Réponse : 25'000.-

La Cogest n'a pas de préavis.

Le montant de 50'000.- pour l'étude d'un centre de tri intercommunal est accepté par 30 oui et 7 refus.

03 Approbation du budget 2017

Sébastien Rossoz, président de la Cogest, présente le rapport de la commission sur les budgets 2017. (voir document en annexe)

Les budgets 2017 sont acceptés par 36 oui et 1 refus.

03 Règlements :

01 Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique

Les modifications du règlement validé en 1999 par l'Etat ont été présentées lors du plénum du 23 novembre dernier. Stéphane Luisier rappelle que l'abattement de 15% de la taxe de base est maintenu.

- Jacques Bertuchoz demande si une augmentation de la taxe pour les entreprises locales assujetties n'est pas un handicap vis-à-vis des entreprises extérieures non soumises à la taxe ? Frédéric Perraudin rappelle que juridiquement, il n'est pas possible de taxer une entreprise non-assujettie sur la commune.

La commission du Tourisme est favorable et espère que le nouveau règlement entrera en vigueur en 2017.

La Cogest donne également un préavis positif.

L'adaptation du règlement de la TPT est approuvée par 32 oui et 4 abstentions.

04 Postulat pour la valorisation de l'espace public de la place centrale de Verbier

Gilles Rossier présente le postulat.

J.-D. Gay-des-Combes présente l'étude globale réalisée en 2007 avec l'axe principal Centre Sportif – Médran et les 3 parkings, les déviations ouest et par le bas et la liaison verticale Le Rouge – Le Carrefour. Les rues ont été réalisées, reste l'aménagement de la place Centrale qui a été mis à l'enquête et qui a reçu des oppositions pour lesquelles la commune donne un avis et les transmet à l'Etat.

Le postulat pour la valorisation de l'espace public de la place Centrale de Verbier est accepté par 27 pour, 1 contre et 9 abstentions.

04. Informations / présentations

01 Appel d'offres pour l'Organe de révision de la Commune :

Jérôme Maret précise que le dernier appel d'offre date de 2005 et que le mandat avait été renouvelé en 2012. Cinq offres ont été reçues et une proposition sera présentée au CG début 2017.

02 Centre sportif :

Suite au plénum de novembre dernier, quelques remarques ont été émises et Eric Fumeaux tient à donner quelques précisions concernant la future gestion du Centre sportif. Pour ce faire, il a demandé à M. Gérard André, consultant dans le projet depuis la première heure, tout d'abord par la société Eurofin et actuellement en tant qu'indépendant, de nous présenter les modèles de gestion envisagés.

M. Gérard André va assister la commune dans l'élaboration du cahier des charges et les appels d'offre pour l'exploitation. Il relève l'importance de ce projet pour relancer le dynamisme de la station. Il mentionne également que le programme est très complet au niveau des choix des activités.

Jusqu'à ce jour, la Commune a géré le Centre, mais en confiant dernièrement la gestion du restaurant à une société. Du fait que le Centre sera ouvert à l'année et proposera de nombreuses activités à parfois près de 600 personnes, ce ne sont pas moins que 35 EPT qui sont prévus, représentant 60 à 70 employés.

Le Centre est tout d'abord un outil de service public à disposition de la collectivité, dont le coût de près de 45 mios, générera un chiffre d'affaires de plus de 5 mios dès 2020. Sa future exploitation doit passer par les marchés publics au travers d'un appel d'offre. L'exploitant devra être expérimenté dans la gestion de ce type d'objet en étant bien conscient que cet outil n'est pas assuré d'être bénéficiaire.

- Sébastien Rossoz demande si le choix de l'exploitant sera fait par secteur d'activité ou d'une manière globale ? M. André affirme qu'il serait préférable qu'une seule entité gère globalement car des synergies seraient possibles tout en admettant qu'il serait possible de rechercher des sous-traitants. Du fait qu'il s'agit d'une activité du service public, la Commune peut faire des choix au niveau des tarifs, horaires etc.
- Nicolas Jost désire savoir si une synergie est envisagée avec l'exploitant de l'hébergement ou si une seule société pourrait gérer le tout ? Une seule société pourrait en effet gérer les 2 exploitations en assurant une même qualité d'accueil, mais avec 2 contrats distincts : un contrat de droit public pour la gestion du Centre, alors que l'hébergement relève du droit privé.
- Stéphane Luisier demande qui prendrait en charge un éventuel déficit ? M. André confirme que ce serait à charge de l'exploitant tout en précisant que, du fait que celui-ci ne pourrait pas vendre les prestations au prix usuel, la Commune devra apporter des compensations. Il n'est pour l'instant pas possible de chiffrer ces montants.

05. Divers

01 Journée SOS Enfants de chez nous :

Yves Bruchez rappelle le but de cette journée de collecte et le montant de 300'000.- atteint en 2015. Proposition est faite d'une mise de départ à 2016.- ; la discussion est ouverte et le président Eloi Rossier propose de verser un franc par habitant. Le montant arrondi de 8'000.- est accepté par le conseil général par acclamation.

02 Autres divers :

Jacques Bertuchoz souligne que malgré les montants importants versés par la Commune de Bagnes dans le cadre de la péréquation et les promesses de l'Etat, le projet de route de contournement de Villette n'a pas avancé. Eloi Rossier informe qu'avec FORTA, la route de Verbier risque de passer en route nationale et de ce fait, le 75% des coûts serait pris en charge par la Confédération.

Dominique Zuchuat demande des informations concernant Curala. Eric Fumeaux rappelle que l'appel à idées réalisé permet de faire un appel à investisseurs ; ce qui sera fait cette semaine encore. En début d'année, le cahier des charges sera établi.

Sébastien Rossoz s'interroge sur la manière dont s'organise la transmission des dossiers à la nouvelle législature au niveau de l'exécutif ? Le président annonce que des séances avec les nouveaux membres de l'exécutif ont déjà eu lieu pour une transition efficace.

Benjamin Deslarzes désire connaître la situation de la laiterie de Champsec ? Eloi Rossier répond que suite à l'examen des comptes par François Corthay et Norbert Fellay, une information suivra courant 2017.

La présidente annonce que les 2 postulats déposés récemment seront traités en 2017.

Pour conclure, la présidente remercie l'exécutif, les chefs de service et les collègues du CG pour l'excellente collaboration durant cette législature malgré une dernière année chahutée. Il y a 4 ans, elle avait mis l'accent sur la transparence et souhaite que pour la prochaine législature, les informations soient transmises rapidement par un travail transversal au niveau des commissions.

Clôture de la séance à 23h30.

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost

Mélanie Mento